



► Le travail décent et l'économie sociale et solidaire

Conférence internationale du Travail
110^e session, 2022



Rapport VI

▶ Le travail décent et l'économie sociale et solidaire

Sixième question à l'ordre du jour

ISBN 978-92-2-036630-1 (imprimé)
ISBN 978-92-2-036631-8 (pdf web)
ISSN 0251-3218

Première édition 2022

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Pour toute information sur les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail, consultez notre site Web www.ilo.org/publns.

► Table des matières

	Page
Liste des sigles et acronymes	5
Introduction	7
Chapitre 1. L'économie sociale et solidaire dans le monde	11
Les contours de l'économie sociale et solidaire	11
Aperçus régionaux	16
Afrique	16
Amériques	19
États arabes	22
Asie et Pacifique	24
Europe et Asie centrale	26
Chapitre 2. Contributions au travail décent et au développement durable.....	31
Création d'emplois et de revenus	32
Protection sociale et fourniture de services sociaux	37
Droits au travail	40
Égalité entre hommes et femmes	43
Dialogue social.....	44
Transition vers l'économie formelle	45
Prévention des crises, redressement post-crise, et promotion de la paix et de la résilience	47
Une transition numérique juste	50
Une transition juste vers la durabilité environnementale	51
Chapitre 3. Les mandants de l'OIT et l'économie sociale et solidaire.....	55
Gouvernements	55
Organisations de travailleurs	56
Organisation d'employeurs	59
Chapitre 4. Action menée par le Bureau dans le domaine de l'économie sociale et solidaire	61
Contexte historique	61
Programmes en cours	63
Politique et partenariats en matière de coopération pour le développement.....	65
Renforcement des capacités.....	67

Chapitre 5. Le travail décent et l'économie sociale et solidaire: difficultés, perspectives et pistes pour l'avenir	69
Promotion d'un environnement propice à l'économie sociale et solidaire	70
Travaux futurs du Bureau dans le domaine de l'économie sociale et solidaire	73
Annexe	75

► Liste des sigles et acronymes

ACI	Alliance coopérative internationale
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
BIT	Bureau international du Travail
CCG	Conseil de coopération des États arabes du Golfe
Centre de Turin	Centre international de formation de l'OIT
CEPES	Confédération espagnole des employeurs de l'économie sociale
CIRIEC	Centre international de recherche et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative
COPAC	Comité pour la promotion de l'action coopérative
ESS	économie sociale et solidaire
EURICSE	Institut européen de recherche sur les coopératives et les entreprises sociales
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ICMIF	Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance
MERCOSUR	Marché commun du Sud
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PME	petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RIPES	Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale solidaire
SEWA	Association des femmes travaillant à leur compte
SST	sécurité et santé au travail
UNRISD	Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social
UNTFSE	Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire
WIEGO	Femmes dans l'emploi informel: Globalisation et Organisation

► Introduction

1. En mars 2021, à sa 341^e session, le Conseil d'administration a décidé d'inscrire une question relative au travail décent et à l'économie sociale et solidaire (ESS) à l'ordre du jour de la 110^e session (2022) de la Conférence internationale du Travail, en vue d'une discussion générale ¹.
2. **Cette décision a ouvert la voie à ce qui sera la première discussion approfondie sur l'économie sociale et solidaire au sein de l'OIT.** Si elle n'est pas nouvelle, cette économie a considérablement gagné en importance et en visibilité depuis le début des années deux mille. La Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008) déclare qu'une économie sociale solide est indispensable à un développement économique et à des possibilités d'emploi durables. La Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail (2019) prend acte du rôle que joue l'économie sociale et solidaire pour générer du travail décent, créer des emplois productifs et améliorer les niveaux de vie pour tous. L'Appel mondial à l'action en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19 (2021) reconnaît que l'économie sociale et solidaire contribue à une reprise largement partagée et riche en emplois qui assure des possibilités de travail décent pour tous. Le moment est donc venu d'examiner la valeur ajoutée et le rôle de l'ESS dans la promotion de la justice sociale par le travail décent et du développement durable.
3. **Trois normes internationales du travail récentes font directement référence à l'économie sociale et solidaire.** La recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, 2002, souligne que l'équilibre d'une société exige qu'il existe des secteurs public et privé puissants ainsi qu'un puissant secteur coopératif, mutualiste et autres organisations sociales et non gouvernementales. La recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015, reconnaît que les coopératives et les unités de l'économie sociale et solidaire constituent des leviers propres à faciliter la transition vers l'économie formelle, tout en constatant qu'elles peuvent relever de l'économie informelle. La recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017, prend acte du rôle des coopératives et d'autres initiatives relevant de l'économie sociale pour permettre le redressement et renforcer la résilience.
4. **Par ailleurs, la promotion d'une économie sociale et solidaire robuste et la promotion d'entreprises durables sont liées.** Sous l'impact de la crise, les déficits de travail décent qui existaient déjà se sont aggravés, la pauvreté a augmenté, les inégalités se sont creusées et la fracture numérique au sein des pays et d'un pays à l'autre s'est révélée ². Alors que se multiplient les appels à repenser le mode de fonctionnement des entreprises, l'économie sociale et solidaire peut fournir les bases d'un modèle d'entreprise qui favorise l'inclusivité, la durabilité et la résilience ³. Les unités de l'économie sociale et solidaire sont des entreprises durables en ce qu'elles sont pérennes d'un point de vue économique et adhèrent aux valeurs et aux principes de

¹ BIT, *Procès-verbaux de la 341^e session du Conseil d'administration du Bureau international du Travail*, GB.341/PV, 2021, paragr. 50.

² BIT, *Appel mondial à l'action en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19*, 2021, paragr. 3.

³ Une entreprise est «[u]ne unité institutionnelle considérée dans sa qualité de producteur de biens et de services. Le terme entreprise peut se référer à une société, une quasi-société, une institution sans but lucratif ou une entreprise non constituée en société.» Voir ONU et coll., *Système de comptabilité nationale 2008*, 2013, paragr. 5.1.

l'ESS (voir chapitre 1), ce qui les conduit à faire primer la dignité humaine, la durabilité environnementale et le travail décent sur la recherche légitime du profit ⁴.

5. **Dès sa création, l'OIT avait conscience que les coopératives, qui forment le segment de l'économie sociale et solidaire le plus organisé dans de nombreux pays du monde ⁵, apporteraient une contribution utile à l'accomplissement de son mandat.** L'article 12 de la Constitution de l'OIT affirme que l'Organisation «pourra prendre toutes dispositions utiles pour consulter, selon qu'il lui paraîtra désirable, des organisations internationales non gouvernementales reconnues, y compris des organisations internationales d'employeurs, de travailleurs, d'agriculteurs et de coopérateurs». Dès 1919, l'OIT a noué des relations officielles avec l'Alliance coopérative internationale (ACI). Les coopératives apparaissent dans les normes internationales du travail en 1947. La recommandation n° 193 offre un cadre pour élaborer des politiques et des lois sur les coopératives qui soient adaptées aux réalités du XXI^e siècle.
6. **L'OIT a joué un rôle précurseur dans la promotion de l'économie sociale et solidaire au sein du système des Nations Unies.** En 1971, elle a co-fondé le Comité pour la promotion de l'action coopérative (COPAC), un partenariat multipartite composé d'organismes des Nations Unies et d'organisations coopératives qui vise à encourager la promotion et le développement des activités ayant trait aux coopératives. En 2013, elle a co-fondé le Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire (UNTFSSSE), au sein duquel siègent, en qualité de membres, 17 organismes des Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et, en qualité d'observateurs, 14 organisations de la société civile et instituts de recherches. Compte tenu du rôle moteur que joue l'OIT au sein de ces plateformes pluriacteurs, la discussion générale sera essentielle pour favoriser une approche plus cohérente du système multilatéral concernant le rôle de l'ESS pour promouvoir le développement durable au moyen du travail décent.
7. **Au regard de l'importance croissante de l'économie sociale et solidaire, il convient d'apporter des précisions quant à sa définition, sa mesure, sa taille, son incidence, ses limites et son potentiel.** L'ESS a gagné en visibilité car elle a contribué à la création d'emplois et à la préservation des emplois ainsi qu'à la fourniture de services à ses membres, à ses usagers et aux communautés pendant la pandémie de COVID-19 ⁶. La discussion générale est une première, car aucun fonds, programme ou organisme du système des Nations Unies n'a jamais tenu de débat de haut niveau sur les possibilités offertes par l'économie sociale et solidaire en matière de développement. Le rôle moteur de l'OIT dans la promotion de ce modèle économique découle de son mandat constitutionnel. Il témoigne aussi des liens étroits entre l'ESS, qui met l'économie au service des populations et de la planète, et la mission de justice sociale et l'Agenda du travail décent de l'Organisation. Il incombe à l'OIT, en vertu de sa Constitution et de la Déclaration de Philadelphie (1944), d'examiner et de considérer les politiques et les mesures économiques et financières à la lumière de l'objectif fondamental consistant à faire en sorte que «tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales» ⁷.

⁴ BIT, *Conclusions concernant la promotion d'entreprises durables*, Conférence internationale du Travail, 96^e session, Genève, 2007. Les conclusions mentionnent expressément les coopératives.

⁵ David Hiez, *Guide pour la rédaction d'un droit de l'économie sociale et solidaire*, ESS Forum international, 2021.

⁶ OCDE, «Social economy and the COVID-19 crisis: current and future roles», Les réponses de l'OCDE face au coronavirus (COVID-19), 2020.

⁷ Déclaration de Philadelphie, Partie II a).

8. Comme l'a décidé le Conseil d'administration à sa 341^e session (mars 2021), la discussion générale devrait déboucher sur des conclusions et une résolution qui fournissent à l'Organisation des orientations supplémentaires et qui:

- établissent une définition universelle de l'expression «économie sociale et solidaire», notamment les principes et valeurs qui lui sont associés;
- évaluent la contribution de l'économie sociale et solidaire au travail décent et à la gestion et à la promotion d'un accompagnement global des personnes au fil des transitions qu'elles doivent effectuer tout au long de leur vie professionnelle;
- définissent des principes directeurs à l'intention des États Membres souhaitant instaurer un environnement propice à l'économie sociale et solidaire au niveau national;
- dotent le Bureau des moyens nécessaires pour promouvoir l'économie sociale et solidaire à l'échelle mondiale, notamment par la coopération pour le développement;
- encouragent le Bureau à établir et maintenir des partenariats avec un large éventail d'institutions, d'organisations et d'entités représentant le secteur de l'économie sociale et solidaire ou en faisant la promotion ⁸.

9. Le présent rapport est divisé en cinq chapitres:

- Le chapitre 1 définit les contours de l'économie sociale et solidaire dans le monde, décrit les principaux éléments qui sous-tendent le concept et présente une proposition de définition pour discussion. Il donne aussi un aperçu des réalités régionales de l'économie sociale et solidaire.
- Le chapitre 2 illustre par des données factuelles la manière dont l'économie sociale et solidaire contribue à la mise en œuvre des priorités mondiales de développement définies par l'Agenda du travail décent et plus largement par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030).
- Le chapitre 3 examine les liens entre les mandats de l'OIT et l'économie sociale et solidaire en s'appuyant sur des exemples du monde entier.
- Le chapitre 4 décrit les travaux du Bureau concernant l'économie sociale et solidaire en insistant en particulier sur le contexte historique, les programmes en cours, la politique et les partenariats de coopération pour le développement et les activités de développement des capacités.
- Le chapitre 5 examine les actions à mener pour accroître la contribution de l'économie sociale et solidaire au travail décent et au développement durable. Il souligne l'importance de la promotion d'un environnement propice à l'économie sociale et solidaire, analyse les liens entre cette dernière et l'avenir du travail et propose des pistes pour les activités futures du Bureau sur l'ESS ⁹.

⁸ BIT, *Ordre du jour de la Conférence internationale du Travail: Ordre du jour des prochaines sessions de la Conférence*, GB.341/INS/3/1(Rev.2), 2021, annexe I, paragr. 8.

⁹ La mention de titres ou de publications et d'exemples dans le présent rapport n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable. Les données empiriques citées s'inspirent largement de sources secondaires considérées comme fiables. Le Bureau ne peut garantir l'exactitude et l'exhaustivité de ces informations, y compris les liens vers des sites Web, et il ne lui appartient pas de les vérifier.

► Chapitre 1. L'économie sociale et solidaire dans le monde

Les contours de l'économie sociale et solidaire

10. **L'expression «économie sociale et solidaire» est une expression générique qui englobe une large gamme d'unités institutionnelles**¹⁰. Elle s'est progressivement imposée dans le système des Nations Unies avec la création du Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire (UNTFSSSE), ainsi que dans les textes adoptés par l'OIT tels que la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail (2019) et l'Appel mondial à l'action en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19 (2021). Pour autant, elle n'est pas encore universellement reconnue. D'autres expressions lui sont étroitement liées, parmi lesquelles: «économie sociale», «tiers secteur», «entreprise sociale», «secteur à but non lucratif», «économie solidaire», «économie alternative» ou encore «économie populaire»¹¹.
11. **Ces différentes expressions témoignent de la diversité des traditions.** Selon le contexte, elles peuvent être interchangeables avec l'expression «économie sociale et solidaire», ou avoir des acceptions ou des connotations plus ou moins proches de celle-ci. Dans le présent rapport, on utilisera l'expression «économie sociale et solidaire», qui est suffisamment vaste pour englober les différentes traditions et réalités de l'ensemble des pays et régions.
12. **Depuis le début des années deux mille, au moins 20 pays se sont dotés de lois sur l'économie sociale et solidaire.** C'est le cas de l'État plurinational de Bolivie, de Cabo Verde, du Cameroun, de la Colombie, du Costa Rica, de Djibouti, de l'Équateur, de l'Espagne, de la France, de la Grèce, du Honduras, du Luxembourg, du Mexique, du Portugal, de la Roumanie, du Sénégal, de la Slovaquie, de la Tunisie, de l'Uruguay et de la République bolivarienne du Venezuela. D'autres pays comme l'Afrique du Sud, le Brésil, la République de Corée et la République dominicaine travaillent à l'élaboration de politiques nationales sur le sujet. Certains pays comme l'Argentine (Entre Ríos, Mendoza et Río Negro), la Belgique (Bruxelles et la Wallonie), le Brésil (Minas Gerais, entre autres), le Canada (le Québec) et l'Italie (l'Émilie-Romagne, entre autres) se sont dotés de lois infranationales relatives à l'économie sociale et solidaire. De nombreux pays, parmi lesquels le Chili, le Mali et le Nicaragua, ont adopté des lois portant création d'instances chargées des questions relatives à l'économie sociale et solidaire.
13. **Une définition adéquate de l'économie sociale et solidaire devrait spécifier qui fait quoi, comment et pourquoi (en d'autres termes, qui sont les agents de cette économie, quelles activités y sont menées et quels sont les principes et valeurs qui la sous-tendent).** Une perception commune de l'économie sociale et solidaire se dégage progressivement des cadres législatifs et statistiques mis en place sur l'ESS. Toutefois, si les valeurs et principes qui sous-tendent l'économie sociale et solidaire font de plus en plus consensus, il n'en va pas de même des différentes

¹⁰ Une unité institutionnelle est une «entité économique qui est capable, de son propre chef, de posséder des actifs, de prendre des engagements, de s'engager dans des activités économiques et de réaliser des opérations avec d'autres entités». Les entités institutionnelles comprennent les sociétés non financières, les sociétés financières, les administrations publiques, les ménages et les institutions sans but lucratif au service des ménages. Voir ONU et coll., *Système de comptabilité nationale 2008*, 2013, paragr. 4.2.

¹¹ Frank Moulaert et Oana Ailenei, «Social economy, third sector and solidarity relations: A conceptual synthesis from history to present», *Urban Studies* 42, n° 11 (2005): 2037-2053.

formes d'organisations qui s'y rattachent. S'il se peut qu'une définition universellement convenue ne permette pas d'appréhender pleinement l'économie sociale et solidaire dans toute sa diversité à l'échelle planétaire, l'absence d'une telle définition fait qu'il n'est pas possible de donner à l'ESS toute sa place dans les politiques et stratégies internationales de développement. Sans une telle définition, il est également impossible d'établir des statistiques sur l'ESS qui soient complètes, fiables et comparables au niveau international.

14. L'ensemble de valeurs distinguant l'économie sociale et solidaire des autres sous-ensembles de l'économie qui ressort des lois nationales et infranationales peut être articulé autour des cinq catégories suivantes ¹²:

- Soins aux personnes et protection de la planète: développement humain intégré, satisfaction des besoins de la collectivité, diversité culturelle, culture écologique et durabilité.
- Égalitarisme: justice, justice sociale, égalité, équité et non-discrimination.
- Interdépendance: solidarité, entraide, coopération, cohésion sociale et inclusion sociale.
- Intégrité: transparence, honnêteté, confiance, responsabilisation et responsabilité partagée.
- Gouvernance autonome: autogestion, liberté, démocratie, participation et subsidiarité.

15. Un ensemble de principes donne corps à ces valeurs. Si une valeur ou un principe de l'économie sociale et solidaire peut être valable en dehors de ce seul cadre, c'est l'ensemble de valeurs et l'ensemble de principes qui, combinés, font la cohérence de l'ESS. Cinq principes majeurs se dégagent des lois d'adoption récente sur l'ESS ¹³:

- **Vocation sociale ou intérêt public:** Les unités de l'économie sociale et solidaire ont pour finalité de répondre aux besoins de leurs membres, ou à ceux de la communauté ou de la société dans laquelle ces membres vivent et travaillent, et non de maximiser les bénéfices. Elles peuvent servir un objectif social, culturel, économique ou environnemental, ou plusieurs de ces objectifs. En favorisant la solidarité sur le plan interne, mais aussi avec la société en général, elles cherchent à concilier les intérêts de leurs membres, usagers ou bénéficiaires et l'intérêt général. Certaines lois nationales désignent ce principe sous le nom de «primauté de l'humain et du social sur les bénéfices».
- **Interdiction ou limitation de la répartition des bénéfices:** Les unités de l'économie sociale et solidaire qui dégagent des résultats positifs (bénéfices ou excédents) sont tenues de les utiliser conformément à la vocation qui est la leur ¹⁴. Celles de ces unités qui ne sont pas soumises à une interdiction de répartition des bénéfices sont assujetties à d'importantes restrictions en termes tant de production que de répartition des bénéfices. Celles qui répartissent les excédents le font en fonction de l'activité de leurs membres (travail fourni, services rendus, utilisation ou transactions réalisées), et non en fonction du capital investi. En cas de vente, de transformation ou de dissolution, nombre de ces unités sont légalement tenues de transférer leurs éventuels gains ou actifs résiduels à une unité soumise à des

¹² La liste des valeurs de l'ESS a été établie sur la base d'une analyse par le Bureau d'une sélection de lois relatives à l'ESS adoptées par les pays suivants: Argentine (Entre Ríos), Cabo Verde, Honduras, Mexique, Portugal et République bolivarienne du Venezuela. Ces lois font toutes expressément référence à ces valeurs.

¹³ La liste des principes de l'ESS a été établie sur la base d'une analyse d'une sélection de lois relatives à l'ESS adoptées par les pays suivants: Argentine (Entre Ríos et Mendoza), Belgique (Wallonie), Bulgarie, Cabo Verde, Cameroun, Canada (Québec), Colombie, Djibouti, Équateur, Espagne, France, Grèce, Honduras, Luxembourg, Mexique, Portugal, Roumanie, Sénégal, Slovaquie, Tunisie, Uruguay et République bolivarienne du Venezuela.

¹⁴ Dans les coopératives, l'excédent provient des transactions avec les membres, les bénéfices étant, pour leur part, dégagés des éventuelles transactions avec les non-membres. Voir Hagen Henry, *Guide de législation coopérative: Troisième édition révisée* (BIT, 2013).

restrictions analogues. Dans certaines lois nationales, ce principe est désigné sous le nom de «primauté de l'humain et du travail sur le capital».

- **Gouvernance démocratique et participative:** Les règles applicables aux unités de l'économie sociale et solidaire prévoient une gouvernance démocratique, participative et transparente, ce qui permet à leurs membres d'exercer un contrôle en prenant effectivement part à l'élaboration des politiques et aux décisions et en demandant des comptes aux représentants qu'ils élisent. Dans les unités primaires de l'ESS, les membres ont tous le même droit de vote (un membre, une voix). Qu'elles soient horizontales ou verticales, les structures de l'économie sociale et solidaire sont organisées de manière démocratique.
- **Coopération volontaire:** La participation aux activités des unités de l'économie sociale et solidaire n'est ni forcée ni obligatoire et doit comporter une part importante de choix. Les membres et usagers de ces unités s'y associent et y demeurent en toute liberté, sans sanction ou menace de sanction pour défaut de participation. Les unités de l'économie sociale et solidaire peuvent, de leur propre initiative, coopérer entre elles et s'entraider, ce qui donne naissance à des structures verticales et horizontales.
- **Autonomie et indépendance:** Les unités de l'économie sociale et solidaire sont autogérées. Elles doivent être autonomes et indépendantes des pouvoirs publics et des autres organismes ne relevant pas de l'ESS et ne doivent pas être soumises à une ingérence ou à un contrôle indus. Si elles passent des accords avec d'autres unités de l'ESS ou des acteurs des secteurs public ou privé, ou si elles lèvent des fonds auprès de sources extérieures, elles doivent le faire à des conditions conformes aux valeurs et principes qui régissent l'économie sociale et solidaire.

16. La production de biens et de services est le principal type d'activité de l'économie sociale et solidaire visé par la législation nationale. Certaines lois font aussi référence à la consommation. Les lois sur l'économie sociale et solidaire qui traitent de l'accumulation d'actifs fixent généralement des limites à cette accumulation. Au niveau mondial, les activités relevant de l'économie sociale et solidaire se répartissent dans toutes les catégories de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (quatrième révision) ¹⁵.

17. Les agents de l'économie sociale et solidaire sont des unités institutionnelles qui adhèrent à l'ensemble de valeurs et principes de cette économie. La législation nationale et les définitions internationales permettent de répertorier de multiples formes d'organisations de l'économie sociale et solidaire, notamment mais pas seulement les coopératives, les sociétés mutuelles, les associations, les fondations, les groupes d'entraide et les entreprises sociales, décrits ci-après:

- Une **coopérative** est «une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement» ¹⁶.
- Une **société mutuelle** est organisée par des individus désireux d'améliorer leur situation économique par une activité collective. Elle diffère de la coopérative dans la mesure où elle propose des mécanismes de partage des risques (concernant les personnes ou les biens), au moyen de contributions régulières à un fonds commun ¹⁷.
- Une **association** est une entité juridique dont la fonction principale consiste à produire des services non marchands destinés aux ménages ou à la collectivité en général, et dont l'essentiel des ressources provient de contributions versées volontairement. Les associations

¹⁵ ONU, *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), Révision 4*, 2009.

¹⁶ BIT, *Recommandation n° 193*.

¹⁷ ONU et coll., paragr. 23.22.

communautaires ou populaires reposent sur leurs membres et offrent des services ou défendent les intérêts des membres d'un quartier, d'une communauté ou d'un village particuliers ¹⁸.

- Une **fondation** est une entité qui a à sa disposition des actifs ou un fonds et qui, grâce aux revenus de ces actifs, attribue des dons ou des subventions à d'autres organisations, ou mène à bien ses propres projets et programmes ¹⁹.
- Un **groupe d'entraide** s'apparente à la coopérative et à la société mutuelle, dans la mesure où des personnes se regroupent pour réaliser des objectifs d'assistance mutuelle qui ne pourraient être atteints à l'échelle individuelle. Sa spécificité par rapport à ces deux catégories vient toutefois du fait qu'il n'a pas, en principe, d'activités commerciales ²⁰. En outre, de nombreux groupes d'entraide relèvent de l'économie informelle.
- Une **entreprise sociale** est une unité qui utilise les moyens du marché, mais en premier lieu pour servir des objectifs sociaux, tels qu'employer et former des personnes défavorisées (par exemple, des personnes en situation de handicap et des chômeurs de longue durée), produire des biens à valeur sociale particulière ou aider par d'autres moyens les personnes défavorisées ²¹.

18. Nombre de lois sur l'économie sociale et solidaire intègrent dans le périmètre de cette dernière des formes d'organisation propres à certains contextes. On citera notamment les *ejidos* et *comunidades* ²², les organisations de travailleurs, les précoopératives, les entreprises d'insertion, les centres d'emploi spéciaux, les plateformes coopératives, les associations communautaires de foresterie et de pêche, les organisations de producteurs et les organisations d'agriculteurs, les groupements d'intérêt économique, les unités de l'économie populaire, les associations de microfinance, les associations culturelles, de loisirs et de développement local qui répondent à des objectifs altruistes, ainsi que les sous-secteurs communautaire et autogéré. D'une manière générale, les lois nationales sur l'économie sociale et solidaire considèrent que toute organisation, quelle que soit sa forme, relève de ce pan de l'économie si elle en observe les valeurs et les principes qu'elles définissent.

19. L'économie sociale et solidaire dépasse les dichotomies traditionnelles. Elle inclut les producteurs marchands (par exemple, les coopératives, les mutuelles et les entreprises sociales) et les producteurs non marchands (par exemple, les associations et les fondations), de même que les unités de l'économie tant formelle qu'informelle. Les unités de l'économie sociale et solidaire se caractérisent par leur dualité. Ce sont à la fois des organisations et des entreprises. En tant que groupes de personnes structurés autour d'un objectif particulier, ce sont des organisations. Mais en tant que producteurs de biens et de services, ce sont aussi des entreprises. Dans certains textes, le terme «entreprise» est utilisé dans un sens plus restreint que celui généralement reconnu au niveau international, les entreprises de l'ESS se limitant par exemple aux unités marchandes et les organisations de l'ESS aux unités non marchandes. Enfin, si certaines définitions excluent les organisations de l'économie informelle de l'ESS, ce n'est pas le cas de la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015, qui spécifie que les unités de l'économie sociale et solidaire peuvent opérer dans l'économie informelle.

20. Les avis divergent sur la question de savoir si l'économie sociale et solidaire fait partie du secteur privé ou s'il s'agit d'un sous-ensemble de l'économie qui se distingue à la fois du

¹⁸ ONU et coll., paragr. 2.17 e) et 23.19 g).

¹⁹ ONU et coll., paragr. 23.19 f).

²⁰ ONU et coll., paragr. 23.24.

²¹ ONU, *Satellite account on non-profit and related institutions and volunteer work*, 2018.

²² Au Mexique, les *ejidos* sont des parcelles de terre agricole exploitée en commun dans le cadre d'un système financé par l'État et les *comunidades*, des associations foncières dans lesquelles les terres appartiennent à la collectivité.

secteur public et du secteur privé. Dans les discussions tripartites menées à l'OIT, le terme «secteur privé» semble renvoyer à deux perceptions différentes²³. Selon la première, le secteur privé englobe les unités institutionnelles qui ne font pas partie de l'administration publique et ne sont pas gérées par elle. Selon la seconde, le secteur privé désigne les entreprises qui ne font pas partie du secteur public et dont la vocation première est de maximiser les bénéfices et de les répartir en fonction du capital investi. Si l'on s'en tient à la première acception, le secteur privé englobe donc l'économie sociale et solidaire, mais cette dernière se distingue du secteur privé à la recherche du profit maximal et ses objectifs sont tout autres. Selon la seconde acception, l'économie sociale et solidaire se distingue à la fois du secteur public et du secteur privé.

- 21. Il y a beaucoup de points communs dans la manière dont les lois et les politiques sur l'économie sociale et solidaire conçoivent cette dernière.** Les éléments autour desquels pourrait s'articuler une définition de l'économie sociale et solidaire sont les suivants: une dénomination unique (économie sociale et solidaire); un ensemble de principes répondant à un ensemble de valeurs; et l'existence d'une multiplicité de formes d'organisation. Ensemble, ces différents éléments constituent le socle d'une proposition de définition soumise pour discussion.

► Proposition de définition de l'économie sociale et solidaire soumise pour discussion

L'économie sociale et solidaire (ESS) comprend les unités institutionnelles à vocation sociale ou d'intérêt public, qui mènent des activités économiques reposant sur la coopération volontaire, la gouvernance démocratique et participative et l'autonomie et l'indépendance, et dont les règles interdisent ou limitent la répartition des bénéfices. Les unités de l'économie sociale et solidaire peuvent être des coopératives, des associations, des mutuelles, des fondations, des entreprises sociales, des groupes d'entraide et d'autres unités fonctionnant selon les valeurs et principes de l'économie sociale et solidaire, dans l'économie formelle ou l'économie informelle.

- 22. Cette proposition de définition s'inspire des politiques et des lois existantes sur l'économie sociale et solidaire. Elle s'appuie également sur les travaux conceptuels les plus récents consacrés à la politique et aux statistiques relatives à l'économie sociale et solidaire²⁴.** En ce sens, elle est prête à l'emploi. La définition proposée se veut en effet souple et propre à s'appliquer aux différents cas de figure dans différents contextes nationaux, compte tenu de la diversité des unités de l'ESS dans le monde et de la multiplicité des cadres conceptuels auxquels répondent les politiques, les lois et les systèmes statistiques pertinents.
- 23. La définition proposée peut contribuer à l'instauration à plusieurs niveaux d'un dialogue social sur l'économie sociale et solidaire axé sur les politiques.** Elle vise en outre à permettre d'affiner encore les systèmes statistiques concernant l'ESS et, par conséquent, à systématiser la collecte de données dans ce domaine. Trois difficultés se posent pour ce qui est de mesurer et de comparer le périmètre, l'ampleur et l'incidence de l'économie sociale et solidaire selon les lieux et les contextes, à savoir: la complexité inhérente à cette économie, l'absence de définition

²³ BIT, *Rapport de la Commission de la promotion des coopératives, Compte rendu des travaux*, Conférence internationale du Travail, 90^e session, 2002 (*Compte rendu provisoire*, n° 23).

²⁴ Bénédicte Fonteneau et coll., *Économie sociale et solidaire: notre chemin commun vers le travail décent*, Guide pour l'Académie de l'OIT sur l'économie sociale et solidaire (Centre international de formation de l'OIT, 2011); Peter Utting, *Public policies for social and solidarity economy: Assessing progress in seven countries* (Centre international de formation de l'OIT, 2017); Bénédicte Fonteneau et Ignace Pollet, *La contribution de l'économie sociale et solidaire et de la finance solidaire à l'avenir du travail* (BIT, 2019); Marie J. Bouchard et Gabriel Salathé-Beaulieu, *Producing Statistics on Social and Solidarity Economy: The State of the Art* (UNTFSSSE, 2021); ONU, *Satellite account on non-profit and related institutions and volunteer work*, 2018.

universelle et le caractère lacunaire des méthodes d'évaluation²⁵. On dispose de données sur l'ampleur de l'économie sociale et solidaire pour certains types d'organisations (principalement les coopératives, les coopératives de crédit et les sociétés mutuelles) et pour certaines régions ou certains pays, mais pas sur son importance globale à l'échelle mondiale²⁶. Il est rare que les offices nationaux de statistique mesurent et analysent l'ESS comme un sous-ensemble particulier de l'économie, de sorte que les éléments qui la composent figurent dans des rubriques statistiques distinctes. Des pays tels que l'Espagne et le Portugal ont cependant créé des comptes satellites regroupant toutes les unités de l'économie sociale et solidaire couverte par leur législation.

- 24. Le travail conceptuel concernant la mesure de l'économie sociale et solidaire peut prendre appui sur les directives récentes concernant la mesure des coopératives.** En 2013, la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) a adopté une résolution appelant à intensifier les efforts en vue de compiler des statistiques sur les coopératives²⁷. Par la suite, l'OIT, en collaboration avec le Comité pour la promotion de l'action coopérative (COPAC), a établi les *Directives concernant les statistiques des coopératives*, approuvées par la 20^e CIST en 2018²⁸. Le Bureau s'emploie actuellement à mener des essais pilotes dans certains pays afin de recueillir les données mentionnées dans les directives en vue de constituer un ensemble cohérent, harmonisé et standardisé de statistiques sur les coopératives²⁹. En 2021, l'UNTFSSSE a publié trois documents de recherche sur les statistiques de l'économie sociale et solidaire qu'il a consacrés: à l'état actuel des connaissances³⁰, au travail d'inventaire³¹ et aux orientations et recommandations stratégiques concernant les travaux de recherche futurs³².

Aperçus régionaux

- 25. La présente section est consacrée aux réalités de l'économie sociale et solidaire dans différentes régions.** Elle passe en revue les variantes régionales concernant la terminologie relative à l'économie sociale et solidaire, donne des informations sur les aspects essentiels des politiques publiques, de la législation et de la réglementation applicables à l'ESS dans chaque région et analyse la place qui est faite à cette économie dans les organisations économiques et politiques régionales.

Afrique

- 26. Les principes qui régissent l'économie sociale et solidaire sont appliqués dans la région de l'Afrique depuis des siècles.** C'est durant la première décennie du XXI^e siècle que la notion d'économie sociale et solidaire est apparue en Afrique, dans un premier temps dans les pays francophones d'Afrique du Nord et d'Afrique occidentale, puis dans les autres pays. Pour autant, les groupes d'entraide, associations, mutuelles et organisations similaires sont répandues de

²⁵ UNRISD, «*Measuring the scale and impact of social and solidarity economy*», Issue Brief n° 09, août 2018.

²⁶ Bouchard et Salathé-Beaulieu, 11.

²⁷ BIT, «*Résolution concernant les travaux futurs sur les statistiques des coopératives*», rapport III, 19^e Conférence internationale des statisticiens du travail, ICLS/19/2013/3 (2013), résolution III, 75.

²⁸ BIT, *Directives concernant les statistiques des coopératives*, 20^e Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, 2018.

²⁹ Les pays cibles sont le Costa Rica, l'Italie, la République de Corée, la République-Unie de Tanzanie et la Turquie. Pour de plus amples informations, voir BIT, «*Strengthening social and solidarity economy knowledge base*».

³⁰ Bouchard et Salathé-Beaulieu.

³¹ Coline Compère, Barbara Sak et Jérôme Schoenmaeckers, *Mapping international SSE mapping exercises* (UNTFSSSE, 2021).

³² Rafael Chaves-Avila, *Producing statistics on social and solidarity economy. policy recommendations and directions for future research* (UNTFSSSE, 2021).

longue date à travers le continent. Ils trouvent leurs origines dans les systèmes, structures et pratiques traditionnels tels que ceux qui incarnent l'esprit africain 'ubuntu' (humanité) dans les pays d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique australe, *umoja* (union) en Afrique de l'Est et *harambee* (entraide communautaire) au Kenya ³³.

- 27. De nombreuses formes traditionnelles de coopération se sont perpétuées après la période coloniale.** Elles ont ouvert la voie à l'apparition et au développement d'unités de l'économie sociale et solidaire peu structurées qui prônent l'entraide, notamment les mutuelles et les régimes communautaires d'assurance-maladie, qui ont étendu l'assurance-maladie dans les zones rurales et l'économie informelle ³⁴. Les organismes associatifs de finance sociale, notamment les associations d'épargne et de crédit par roulement, sont très répandus sur le continent, différentes formes de microassurance, comme les fonds funéraires, étant par ailleurs courantes en Afrique australe et en Afrique de l'Est ³⁵.
- 28. Les coopératives proprement dites ont été introduites au début du XX^e siècle par les administrations coloniales alors en place.** Après la décolonisation, des années soixante au milieu des années quatre-vingt-dix, les gouvernements de nombreux pays d'Afrique ont eu recours à ces structures pour favoriser le développement économique et social, en particulier dans les zones rurales. Toutefois, à l'ère des ajustements structurels (dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix), les pouvoirs publics ont considérablement relâché leur contrôle sur les coopératives et réduit l'appui qu'ils leur apportaient, si bien que les structures coopératives aidées par l'État ont connu une période de déclin. Les coopératives indépendantes et autonomes connaissent aujourd'hui un second souffle à la faveur des réformes politiques, législatives, économiques et sociales mises en place depuis le milieu des années quatre-vingt-dix.
- 29. Les entreprises sociales prennent de l'ampleur en Afrique australe, en Afrique de l'Est et en Afrique du Nord** ³⁶. D'après une étude de 2020, en Afrique du Sud, en Côte d'Ivoire, en Égypte, en Éthiopie, au Ghana, au Kenya, au Maroc, au Nigéria, en Ouganda, au Rwanda, au Sénégal et en Tunisie, les entreprises sociales pourraient offrir environ 5,5 millions d'emplois directs en leur sein en 2030. Sur l'ensemble de ces pays, le Nigéria est celui qui compte le plus grand nombre d'entreprises sociales (1,2 million) et le Rwanda, celui qui en compte le moins (4 000). Par ailleurs, l'aptitude des systèmes d'aide financière et non financière et de l'environnement politique à favoriser la création et la croissance d'entreprises sociales varie considérablement d'un pays à l'autre ³⁷.
- 30. De plus en plus de pays du continent adoptent des politiques publiques de promotion de l'économie sociale et solidaire.** Cinq pays (Cabo Verde, le Cameroun, Djibouti, le Sénégal et la Tunisie) ont récemment mis en place des cadres législatifs et institutionnels sur l'économie sociale et solidaire, et deux autres (l'Afrique du Sud et le Maroc) ³⁸ sont en passe d'en faire autant. La loi

³³ Carlo Borzaga et Giulia Galera, *The potential of the social economy for local development in Africa: An exploratory report* (Parlement européen, 2014).

³⁴ Nicholas Awortwi, «Social protection is a grassroots reality: Making the case for policy reflections on community-based social protection actors and services in Africa», *Development Policy Review* 36, Issue S2 (2018): O897-O913.

³⁵ BIT, *Protéger les plus démunis: Guide de la micro-assurance II*, 2012, 246.

³⁶ Angela Hoyos et Diego F. Angel-Urdinola, «Assessing International Organizations' Support to Social Enterprise», *Development Policy Review* 37 (2019): O213-O229.

³⁷ Emily Barran et coll., *Social enterprises as job creators in Africa. The potential of social enterprise to provide employment opportunities in 12 african countries 2020-2030. Study* (Siemens-Stiftung, 2020).

³⁸ En 2019, l'Afrique du Sud, avec l'appui technique du BIT, a publié un projet de livre vert sur la politique relative à l'économie sociale, qui était en attente d'approbation du gouvernement en décembre 2021, date à laquelle le présent rapport a été rédigé. Voir BIT, «A key step taken towards developing a social economy policy in South Africa».

tunisienne sur l'économie sociale et solidaire, élaborée avec le concours du BIT dans le cadre d'un processus consultatif et tripartite et adoptée en 2020, fixe le cadre de référence et les contours de l'économie sociale et solidaire. Le Cameroun a établi un programme national de développement de l'économie sociale (PNDES) en 2020. Le Mali a, quant à lui, adopté une politique nationale de promotion de l'économie sociale et solidaire et un plan d'action connexe en 2014, ainsi qu'une loi portant création du Centre national d'aide à la promotion de l'économie sociale et solidaire en 2017. Enfin, le Plan Sénégal Émergent 2014-2023 fait de l'ESS un instrument de la transition vers l'économie formelle.

31. Les exemples ci-après illustrent l'ampleur de l'économie sociale et solidaire dans quatre pays de la région de l'Afrique:

- En Tunisie, l'économie sociale et solidaire se compose de 358 coopératives agricoles, 3 000 associations de producteurs, 48 mutuelles, 289 institutions de microfinance et environ 21 000 associations. Elle représente 1 pour cent du produit intérieur brut du pays et emploie 0,6 pour cent de sa main-d'œuvre³⁹. En 2020, on estimait à 33 000 le nombre d'entreprises sociales dans le pays⁴⁰.
- Au Cameroun, une enquête menée en 2019 par le BIT auprès de 395 unités de l'économie sociale et solidaire a permis de constater que les structures organisationnelles les plus répandues étaient les groupements d'initiative commune (58 pour cent), les coopératives (25 pour cent) et les associations (15 pour cent). Les femmes représentaient 44 pour cent des membres de ces unités et 57 pour cent de leur main-d'œuvre. Les principales branches d'activité économique des unités de l'économie sociale et solidaire étaient l'agriculture (56 pour cent), l'élevage (22 pour cent) et les activités de fabrication (18 pour cent)⁴¹.
- Au Kenya, le nombre d'entreprises sociales hors coopératives a été estimé à environ 3 244 en 2016⁴². Les organisations coopératives d'épargne et de crédit offrent des services financiers à plus de 4 millions de Kenyans, services qui dans bien des cas ne sont proposés par aucun autre organisme⁴³. La part des coopératives dans la commercialisation de produits agricoles essentiels (café, canne à sucre, pyrèthre et lait) est passée de 18,9 pour cent en 2015 à 22,2 pour cent en 2019⁴⁴. La même année, le mouvement coopératif kenyan se composait de 21 000 sociétés (contre 17 500 en 2015), comptait 14 millions de membres et employait 555 000 personnes.
- En 2019, l'Afrique du Sud comptait 160 000 coopératives, 48 000 organisations à but non lucratif et plus de 24 000 entreprises sociales⁴⁵. La National Stokvel Association of South Africa (Association nationale des stokvels d'Afrique du Sud) représente, avec plus de 11 millions de membres, 810 000 stokvels⁴⁶.

³⁹ Akram Belhaj Rhouma, *Les politiques publiques de l'économie sociale et solidaire et leur rôle dans l'avenir du travail: Le cas de la Tunisie* (BIT, 2019).

⁴⁰ Barran et coll.

⁴¹ OIT et ministère des Petites et moyennes entreprises, de l'Économie sociale et de l'Artisanat (MINP MEESA) du Cameroun, *Évaluation des besoins des unités de l'économie sociale et identification des chaînes de valeur prioritaires pour la création d'emplois décents au Cameroun* (BIT, 2021).

⁴² British Council, *The state of social enterprise in Kenya*, 2017.

⁴³ Alliance for Financial Inclusion, *Meeting the financial needs of the agricultural sector through prudentially regulated SACCOs in Kenya*, 2017.

⁴⁴ Kenya, Bureau national de statistique, *Economic Survey 2020*, 2020.

⁴⁵ Afrique du Sud, ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Concurrence, *Measuring the Social Economy in South Africa*, 2019.

⁴⁶ En Afrique du Sud, un stokvel est une association d'épargne et de crédit par roulement. Voir National Stokvel Association of South Africa, «*Statement on measures to prevent COVID-19 Coronavirus transmission*».

32. Différentes organisations et réseaux de la région voient dans l'économie sociale et solidaire un instrument de développement local, durable et inclusif⁴⁷. L'Union africaine considère l'économie sociale comme l'un des principaux moteurs de la création d'emplois, si bien qu'elle est en train de mettre au point une stratégie régionale relative à l'ESS, avec le concours du BIT⁴⁸. Les documents finals des douzième, treizième et quatorzième Réunions régionales africaines de l'OIT (tenues respectivement en 2011, 2015 et 2019) appellent tous à promouvoir l'économie sociale et solidaire⁴⁹. De même, la Stratégie de développement du secteur privé de la Banque africaine de développement pour la période 2013-2017 a mis en avant le grand potentiel des entreprises à finalité sociale et des entreprises sociales pour ce qui est de promouvoir l'innovation sociale et le développement de l'entrepreneuriat et des chaînes de valeur⁵⁰. Enfin, le Réseau africain de l'Économie sociale et solidaire (RAESS), qui a été créé en 2010 et compte 25 pays membres, aide ses membres à définir des politiques et des cadres législatifs nationaux concernant l'ESS par le biais de réseaux nationaux tels que ceux qui existent au Cameroun, au Mali, au Maroc, au Sénégal et en Tunisie.

Amériques

33. Dans les Amériques, où les pratiques fondées sur la solidarité sont antérieures à la création de l'État moderne, l'histoire de l'économie sociale et solidaire est riche et variée. Les formes de cette économie les plus courantes dans la région sont les coopératives de producteurs, le commerce équitable, la consommation éthique, les associations de l'économie informelle et les associations autochtones, les institutions de finance sociale et d'autres initiatives communautaires telles que les *quilombos*⁵¹. Dans la région, l'économie sociale et solidaire est désignée par les termes «économie sociale», «économie solidaire», «économie populaire» et «secteur social»⁵². Les unités de l'économie sociale et solidaire sont souvent de grands pourvoyeurs d'emplois et fournissent à de larges pans de la société des services dans des domaines tels que l'agriculture, le crédit, le commerce de détail, les services de base comme l'électricité, et l'assurance-maladie.

34. Les peuples autochtones mettent leur connaissance de l'organisation économique populaire fondée sur des principes de réciprocité communautaire au service de la collectivité⁵³. Dans les Amériques, ils pratiquent depuis longtemps la coopération à l'échelle communautaire. La philosophie du *buen vivir* ou du *vivir bien* des peuples autochtones des régions andine et amazonienne, consacrée par la Constitution équatorienne de 2008 et la Constitution bolivienne de 2009, prône la réciprocité et la solidarité⁵⁴. Dans ces régions, les unités de

⁴⁷ BIT, *Social and solidarity economy actors: Driving the development of social innovation in Africa*, à paraître.

⁴⁸ Union africaine, «Deuxième session du comité technique spécialisé de l'Union africaine sur le développement social, le travail et l'emploi», 2017.

⁴⁹ La Réunion régionale africaine de l'OIT rassemble les mandants tripartites en vue d'examiner les avancées réalisées par les pays d'Afrique dans la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent au regard du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

⁵⁰ Groupe de la Banque africaine de développement, *Accompagner la transformation du secteur privé en Afrique: Stratégie de développement du secteur privé, 2013-2017*, 2013.

⁵¹ Les *quilombos* sont des communautés contemporaines d'agriculteurs à l'origine fondées par des peuples d'ascendance africaine qui résistaient à l'esclavage au Belize, au Brésil, en Colombie, en Équateur, au Honduras, au Nicaragua et au Suriname. Dans une grande partie de ces pays, le droit de ces communautés aux terres traditionnelles est désormais reconnu par la législation.

⁵² Marcelo Saguier et Zoe Brent, «Social and solidarity economy in South American regional governance», *Sage journals* 17, Issue 3 (2017): 259-278.

⁵³ Julio Álvarez Quispe, «La economía comunitaria de reciprocidad en el nuevo contexto de la Economía Social y Solidaria: Una mirada desde Bolivia», *Otra Economía* 6, n° 11 (2012): 159-170.

⁵⁴ Cette philosophie repose sur la notion de vivre bien, en harmonie avec les autres et avec la nature.

l'économie sociale et solidaire des peuples autochtones s'efforcent de mettre en œuvre des pratiques en adéquation avec cette philosophie⁵⁵. Il existe une tradition similaire de coopération à assise communautaire dans les communautés autochtones d'Amérique du Nord. Au Canada, par exemple, l'une des plus anciennes unités de l'économie sociale et solidaire, la coopérative des pêcheurs de la communauté de Kinoosao de Reindeer Lake, a été fondée en 1945. Les coopératives autochtones n'ont ensuite cessé de se multiplier dans le pays entre les années cinquante et les années quatre-vingt-dix. En 2012, l'Association des coopératives du Canada a recensé 123 coopératives autochtones⁵⁶.

- 35. Dans les Amériques, l'économie sociale et solidaire prend des formes différentes selon les sous-régions.** Par exemple, dans les Caraïbes anglophones, les coopératives de crédit sont très présentes. La Confédération des sociétés coopératives de crédit des Caraïbes est l'organisation de commerce et de développement qui coordonne les coopératives financières et non financières des Caraïbes. Dans la sous-région andine et les pays du Marché commun du Sud (MERCOSUR), ce sont les associations de travailleurs de l'économie informelle qui sont plus répandues. La plupart des membres du Réseau latino-américain et caribéen des collecteurs de déchets (Red LACRE) viennent de ces deux sous-régions⁵⁷. En Amérique centrale, les associations de commerce équitable et les coopératives agricoles qui s'emploient à renforcer le pouvoir de négociation des petits agriculteurs et des travailleurs agricoles occupent une place importante.
- 36. Les gouvernements sont de plus en plus nombreux à adopter des politiques relatives à l'économie sociale et solidaire et à intégrer ce modèle économique dans les politiques publiques.** Cinq pays (Colombie, Équateur, Honduras, Mexique⁵⁸ et Uruguay) et une province (le Québec, au Canada) ont adopté des lois-cadres sur l'économie sociale et solidaire. Le Brésil et la République dominicaine élaborent actuellement les leurs. Une loi type pour les coopératives d'Amérique latine a également été établie en 2009 en vue de fournir aux pays de la région des orientations sur les éléments essentiels qui doivent figurer dans les lois sur les coopératives. En Colombie, un Comité intersectoriel sur le secteur de l'économie sociale et solidaire a été créé en 2020 pour coordonner et guider l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes relatifs à l'ESS. Le Costa Rica s'est doté d'une politique publique et d'un plan d'action sur l'ESS pour la période 2021-2025, ainsi que d'une chambre nationale de l'économie sociale et solidaire (CANAESS).
- 37. Les exemples ci-après illustrent l'ampleur de l'ESS dans cinq pays des Amériques:**
- En Argentine, plus de 80 pour cent du réseau électrique rural est géré par des coopératives qui approvisionnent 7 millions de personnes en électricité. Les mutuelles, fournissent des services de santé à plus de 2,5 millions de personnes, et 7 000 mutuelles assurent 40 pour cent des services de santé privés⁵⁹.

⁵⁵ Antonio Luis Hidalgo-Capitán et Ana Patricia Cubillo-Guevara, «Deconstruction and Genealogy of Latin American Good Living (Buen Vivir). The (Triune) Good Living and its Diverse Intellectual Wellsprings», *Alternative Pathways to Sustainable Development: Lessons from Latin America*, International Development Policy Series n° 9 (Graduate Institute Publications, Brill-Nijhoff, 2017): 23-50.

⁵⁶ Co-operatives First, «Co-operatives in Aboriginal Communities in Canada» 2016.

⁵⁷ Red LACRE, «Quiénes Somos».

⁵⁸ L'article 25 de la Constitution du Mexique fait obligation à l'État de favoriser le développement de l'activité économique de l'ESS.

⁵⁹ Silvina Lais Puzino, «La actualidad de la Economía Social en Argentina», *Anuario Iberoamericano de la Economía Social*, n° 3 (CIRIEC, 2018): 19-28.

- En 2019, le Canada comptait 5 812 coopératives non financières, qui employaient 105 000 personnes et généraient un chiffre d'affaires annuel de 49,3 milliards de dollars canadiens (soit 40,7 milliards de dollars des États-Unis)⁶⁰. Dans la province du Québec, on dénombrait 11 000 unités de l'économie sociale et solidaire, qui fortes d'une main-d'œuvre de 220 000 personnes généraient un chiffre d'affaires de 47,8 milliards de dollars canadiens⁶¹.
- Le Costa Rica compte plus de 6 600 unités de l'économie sociale et solidaire, les associations de développement intégré (2 850) et les associations solidaires (1 467) étant les plus représentées⁶². Selon le recensement national des coopératives réalisé en 2012, 21 pour cent des Costariciens appartenaient à des coopératives, lesquelles œuvraient principalement dans les secteurs de la finance et de l'assurance, du commerce, de l'industrie et de l'agriculture⁶³.
- En Jamaïque, il existe 50 coopératives de crédit, et plus de 50 pour cent des personnes qui travaillent dans le secteur agricole sont membres d'une des 39 coopératives agricoles⁶⁴.
- Au Mexique, l'économie sociale et solidaire comprend 61 000 unités rassemblant 12 millions de membres, dont 15 000 coopératives comptant 8 millions d'adhérents, ainsi que 100 unions et 8 confédérations⁶⁵.

38. L'économie sociale et solidaire occupe une place importante dans les organisations régionales des Amériques. La Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) promeut «les entreprises de production sociale et les coopératives». Le MERCOSUR a adopté en 2001 une déclaration dans laquelle il reconnaît la contribution de l'économie sociale et solidaire à la cohésion sociale, à la création d'emplois et au travail décent, ainsi qu'à la démocratie, entre autres⁶⁶. En 2019, l'Organisation des États américains (OEA) a signé un accord de coopération avec le représentant régional alors en exercice de l'Alliance coopérative internationale aux Amériques (Coopérative des Amériques) en vue de définir et de mettre en œuvre des projets communs, de sorte que les deux institutions puissent aider les États membres de l'OEA à promouvoir le modèle coopératif et à contribuer à son succès et *in fine* à favoriser une plus grande inclusion et le développement dans la région⁶⁷. En 2020, la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes a signé un accord de coopération avec l'organisation Coopératives des Amériques, antenne régionale de l'Alliance coopérative internationale (ACI), dont l'objectif était de «reconstruire en mieux ensemble» après la pandémie de COVID-19. Elle a également organisé des manifestations conjointes avec des organisations gouvernementales de développement de l'économie sociale de la région, telles que l'Institut national de l'économie sociale (INAES) au Mexique, afin de réfléchir à l'avenir de l'économie sociale et solidaire dans les Amériques⁶⁸.

⁶⁰ Statistique Canada, «Les coopératives au Canada, 2019», 3 mars 2021.

⁶¹ Chantier de l'économie sociale, «Découvrez l'économie sociale».

⁶² Costa Rica, ministère du Travail et de la Sécurité sociale, *Política Pública de Economía Social Solidaria 2021-2025*.

⁶³ INFOCOOP, *IV Censo Nacional Cooperativo*, 2012.

⁶⁴ Jamaïque, Département des coopératives et des amicales, «Development of the Co-operative: Movement in Jamaica», 2020.

⁶⁵ Juan José Rojas Herrera et coll., «Panorama general de la Economía Social en México», *Anuario Iberoamericano de la Economía Social*, n° 3 (CIRIEC, 2018): 109-119.

⁶⁶ Le MERCOSUR a deux instances interinstitutions dédiées à l'économie sociale et solidaire: la Réunion spécialisée des coopératives du MERCOSUR et la Réunion spécialisée de l'agriculture familiale. Ces instances suivent les progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030 et la mise en œuvre du Plan stratégique d'action sociale pour le MERCOSUR, l'accent étant mis en particulier sur l'action sociale et solidaire.

⁶⁷ Organisation des États américains, «The OAS and the International Cooperative Alliance to collaborate in favor of Member States», 30 septembre 2019.

⁶⁸ Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, «Construir un nuevo futuro: la Economía Social y Solidaria en la recuperación sostenible y con igualdad», 9 juin 2021.

- 39. Plusieurs réseaux régionaux agissent activement en faveur de l'économie sociale et solidaire dans les Amériques.** C'est le cas du Réseau intercontinental pour la promotion de l'économie sociale et solidaire en Amérique latine et dans les Caraïbes (RIPESS LAC)⁶⁹ et du Réseau de chercheurs latino-américains de l'économie sociale et solidaire (RILESS), qui contribuent à la production et à la mise en commun de connaissances sur l'ESS. De son côté, l'Observatoire ibéro-américain de l'emploi et de l'économie sociale et coopérative (OIBESCOOP), créé par les mouvements de l'économie sociale et solidaire d'Amérique latine, d'Espagne et du Portugal, publie des rapports annuels sur l'état de l'ESS dans la sous-région. Le mouvement coopératif de l'Amérique latine fait partie de l'organisation Coopératives des Amériques, qui représente l'ACI dans la région. Le Réseau international «Genre et commerce» et le Réseau latino-américain des femmes œuvrant à la transformation de l'économie (REMTE) contribuent eux aussi à l'économie sociale et solidaire de par leur implication dans l'économie du soin et parce qu'ils apportent une vision féministe de l'économie. Enfin, le Réseau des petits producteurs et travailleurs du commerce équitable d'Amérique latine et des Caraïbes (CLAC), qui fait partie du système Fairtrade international, regroupe plus de 900 organisations réparties dans 24 pays de la région⁷⁰.

États arabes

- 40. L'expression «économie sociale et solidaire» et ses variantes sont peu utilisées dans les États arabes.** Le terme le plus répandu pour désigner les organisations de la société civile en arabe est *jam'iyat* (associations), qui fait référence aussi bien aux groupes d'entraide communautaires qu'aux groupes de bienfaisance qui fournissent des services sociaux aux familles démunies⁷¹. La solidarité avec les personnes moins favorisées par l'intermédiaire des réseaux de relations est courante dans la région, en particulier dans les zones rurales.
- 41. L'assurance mutuelle est très répandue dans la région. Le *takaful* («solidarité»), modèle d'assurance coopérative, joue un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté et la promotion d'une prospérité partagée.** Selon ce modèle, les membres cotisent à une caisse commune et les risques sont partagés par l'assuré et l'assureur. Le *takaful* est largement utilisé dans les pays du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG). En 2014, la contribution brute des banques islamiques et du *takaful* a atteint 8,9 milliards de dollars É.-U. dans les pays du CCG⁷². Au niveau mondial, 71 pour cent des contributions versées dans le cadre du *takaful* viennent d'Arabie saoudite (37 pour cent), suivie de la République islamique d'Iran (34 pour cent), bien que cette dernière ne soit pas un État arabe⁷³.
- 42. Les coopératives formelles, connues sous le nom de *ta'awuniyat*, ont été introduites dans les États arabes dans les années mille neuf cent, principalement par les anciennes administrations coloniales.** Dans bien des cas, les coopératives de la région sont dominées par l'État ou dépendent de ce dernier. Elles sont souvent organisées autour de la communauté religieuse, de la famille ou de la tribu. On compte environ 30 000 coopératives dans les États arabes, dont la plupart opèrent, dans l'ordre, dans l'agriculture (59 pour cent), le commerce de

⁶⁹ Le RIPESS LAC a des réseaux membres dans 13 pays: l'État plurinational de Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, El Salvador, l'Équateur, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, le Pérou et la République dominicaine.

⁷⁰ CLAC, *2020 Memoria Anual*, 2021.

⁷¹ Hüseyin Polat, «Cooperatives in the Arab World: Reaffirming their validity for local and regional development», *Background paper for the Sub-Regional Knowledge Sharing Workshop on Cooperatives in the Arab States*, ILO Regional Office for Arab States, 2010.

⁷² Conseil des services financiers islamique et Groupe de la Banque mondiale, *Realising the Value Proposition of the Takaful Industry for a Stable and Inclusive Financial System*, 2017.

⁷³ Hussain Qadri et M. Ishaq Bhatti, *The Growth of Islamic Finance and Banking: Innovation, Governance and Risk Mitigation* (Routledge, 2021).

détail de biens de consommation (30 pour cent) et le logement (6 pour cent)⁷⁴. Depuis quelques années, les femmes et les jeunes manifestent un intérêt croissant pour les coopératives et créent par exemple des coopératives de consommateurs.

- 43. Les entreprises sociales, créées en grande partie par des jeunes, ont fait leur apparition dans la région au cours de la dernière décennie. Les responsables politiques des États arabes ont de plus en plus tendance à se tourner vers l'entrepreneuriat social pour lutter contre le chômage des jeunes et l'exclusion sociale**⁷⁵. Toutefois, l'absence de cadre légal applicable aux entreprises sociales fait qu'il est difficile de les identifier, car, lorsqu'elles sont enregistrées, elles prennent différentes formes juridiques⁷⁶. Ashoka, une initiative qui promeut l'entrepreneuriat social dans le monde, a apporté son soutien à plus de 110 créateurs d'entreprises sociales dans les États arabes, soutien qui a profité à plus de 3 millions de bénéficiaires directs au cours des quinze dernières années⁷⁷.
- 44. Ces dernières années, un certain nombre de pays ont pris des mesures de politique générale ou d'ordre législatif relatives aux structures de l'économie sociale et solidaire dans les États arabes.** En application de la recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, 2002, et avec l'appui du BIT, plusieurs politiques et cadres législatifs sur les coopératives ont été mis au point dans des pays et territoires de la région, notamment dans le territoire palestinien occupé et en Jordanie. Des initiatives semblables sont menées en Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis. Des efforts sont également déployés pour élaborer une politique et un cadre législatif sur les entreprises sociales dans des pays comme le Liban⁷⁸.
- 45. Les exemples ci-après illustrent l'ampleur de l'économie sociale et solidaire dans trois pays et territoires de la région:**
- En Jordanie, 1 592 coopératives étaient enregistrées en 2018. Elles représentaient au total 142 000 membres⁷⁹, et avaient créé environ 20 000 possibilités d'emploi direct⁸⁰. Les entreprises sociales sont principalement enregistrées en tant qu'organisations à but non lucratif. Beaucoup s'emploient à venir en aide aux migrants et aux réfugiés au moyen de formations et de la création de moyens de subsistance⁸¹.
 - Au Koweït, les coopératives de consommateurs sont apparues en 1962, initialement pour vendre des biens de consommation essentiels à des prix subventionnés. En 2018, avec 3 000 points de vente, les 70 coopératives de consommateurs koweïtiennes contrôlaient 65 pour cent du marché de l'alimentation et des boissons du pays⁸². Les coopératives de consommateurs reversent

⁷⁴ Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale, «[Social and Solidarity Economy as a Tool for Social Justice](#)», Policy Brief: Participation in Public Policy Processes, Issue n° 4, 2014.

⁷⁵ Selon les statistiques établies par le BIT en 2020, le taux de chômage des jeunes dans la région était de 23 pour cent en 2021, un chiffre nettement supérieur à la moyenne mondiale de 13,8 pour cent.

⁷⁶ Il peut s'agir d'organisations non gouvernementales, d'entreprises privées, de coopératives ou de sociétés civiles, ou d'une combinaison de ces différents types de structures.

⁷⁷ Ashoka, *15 Years of Change: Ashoka in the Arab World*, 2019.

⁷⁸ UNTFSSSE, *Mapping of Intergovernmental Documentation on Social and Solidarity Economy (SSE)*, 2018.

⁷⁹ Jordanie, Département de statistique, *Yearbook of Statistics 2018*, 2019.

⁸⁰ Jordanie, Commission nationale de la femme, *The current status, structure, and legislation framework of cooperatives in Jordan 2016 (from gender perspectives)*, 2016.

⁸¹ Oxfam, *MEDUP! Jordan Social Enterprise Study*, 2018.

⁸² Oxford Business Group, «[Traditional retail segments show positive trends, while Kuwait's e-commerce market undergoes rapid expansion](#)».

25 pour cent de leurs bénéfices nets à des organisations caritatives. Il existe des coopératives du même genre dans tous les pays du CCG et dans les autres États arabes.

- Dans le territoire palestinien occupé, il y avait 866 coopératives (677 en Cisjordanie et 189 dans la bande de Gaza) en 2019. Elles comptaient en tout 54 000 membres⁸³. Fondée en 2005, l'Union des associations coopératives d'épargne et de crédit regroupe 12 associations d'épargne et de crédit desservant environ 224 lieux, dont 154 villages palestiniens. Ces associations avaient 5 281 usagers à la fin de 2019, dont 85 pour cent de femmes⁸⁴.

- 46. Plusieurs mesures visant à promouvoir l'économie sociale et solidaire ont récemment été prises au niveau régional.** En 2014, la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale, qui comprend 20 États arabes, a demandé que l'économie sociale et solidaire et le potentiel qu'elle recèle soient reconnus comme un instrument de renforcement de la justice sociale dans la région⁸⁵. En mars 2017, le Conseil de l'unité économique arabe a organisé un séminaire sur l'économie sociale et solidaire, au terme duquel une recommandation a été adressée à la Ligue des États arabes afin que celle-ci incorpore ce modèle économique dans ses stratégies et programmes de développement⁸⁶. En août 2017, le Conseil économique et social de la Ligue des États arabes a pour la première fois inscrit l'économie sociale et solidaire à son ordre du jour afin de l'examiner en tant que mécanisme potentiel de lutte contre le travail précaire et d'appui à l'intégration sociale dans les pays arabes.

Asie et Pacifique

- 47. La vitalité de l'économie sociale et solidaire dans la région de l'Asie et du Pacifique trouve sa source dans les principes de solidarité, de réciprocité et de mutualité qui sont profondément enracinés dans les différentes cultures et traditions de la région.** On peut citer à titre d'exemple les principes de *hui* (réciprocité) en Chine, de *sarvodaya* (élévation de tous) en Inde, de *gotong royong* (travail collectif) en Indonésie et en Malaisie et de *yui* (échange d'heures de travail) et de *moyai* (travail collectif) au Japon⁸⁷. Si l'expression «économie sociale et solidaire» est relativement nouvelle dans la région, la dimension sociale de cette économie est présente dans de nombreux pays d'Asie, souvent au travers d'organisations non gouvernementales ou d'organisations du tiers secteur et d'entreprises sociales.
- 48. La crise financière asiatique de 1997 a ravivé l'esprit de réciprocité ancré dans de nombreuses cultures asiatiques. Elle a ouvert la voie à l'apparition de l'économie sociale, et cette évolution s'est accélérée avec la crise financière mondiale de 2007-08.** Dans la région de l'Asie et du Pacifique, l'économie sociale et solidaire englobe les coopératives, les associations, les groupes d'entraide communautaires et les organisations d'aide mutuelle, qui sont le fruit d'une longue tradition régionale. Elle comprend aussi les entreprises sociales, une nouvelle forme d'entreprises qui associe objectifs sociaux et activités lucratives, et les organisations de représentation des travailleurs de l'économie informelle⁸⁸.

⁸³ Autorité nationale palestinienne, *National Strategy for the Cooperative Sector: Reform and Development 2021-23*, 2020.

⁸⁴ Union of Cooperative Associations for Saving and Credit, «[The History of Association's Union](#)».

⁸⁵ Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale, «Social and solidarity economy as a tool for social justice».

⁸⁶ UNTFSSSE, *Mapping of Intergovernmental Documentation on Social and Solidarity Economy (SSE)*.

⁸⁷ Pour de plus amples informations sur le *yui* et le *moyai* au Japon, voir Morio Onda, «[Mutual Help Networks and Social Transformation in Japan](#)», *American Journal of Economics and Sociology* 72, n° 3 (2013): 531-564.

⁸⁸ Les recherches menées par le BIT dans six pays dans le cadre du projet intitulé «[Strengthening Social and Solidarity Economy in Asia](#)» ont permis d'appréhender l'économie sociale et solidaire dans sa diversité, ainsi que son caractère évolutif en répertoriant

- 49. Comme dans d'autres régions, les coopératives constituent dans la région de l'Asie et du Pacifique l'épine dorsale de l'économie sociale et solidaire.** Globalement, la région compte près de 500 millions de membres de coopératives, soit 46 pour cent des membres de coopératives à l'échelle planétaire⁸⁹. Dans de nombreuses anciennes économies planifiées, les coopératives étaient traditionnellement associées à des politiques de collectivisation. Dans d'autres pays, elles étaient soumises à une immixtion indue des pouvoirs publics. L'influence et la mainmise des pouvoirs publics sur les coopératives et les autres unités économiques ont nettement diminué depuis les années deux mille, comme en témoigne l'évolution des politiques et lois relatives aux coopératives, qui s'inscrit dans le droit fil des principes énoncés dans la recommandation n° 193.
- 50. Les entreprises sociales ont pris de l'ampleur en Asie au cours des vingt dernières années.** L'Inde compte près de 2 millions d'entreprises sociales⁹⁰, l'Indonésie, 342 000⁹¹, le Japon, 205 000, et la République de Corée, 2 700. On trouve aussi des entreprises sociales aux Fidji, aux Îles Salomon, au Pakistan, au Viet Nam et dans d'autres pays. Plusieurs pays se sont dotés de lois et de politiques destinées à favoriser la croissance des entreprises sociales. À titre d'exemple, la République de Corée a adopté en 2007 une loi de promotion de l'entreprise sociale qui donne aux entrepreneurs sociaux accès aux services de professionnels, à une assistance technique, à des aides locatives et à des réductions d'impôts. La Malaisie a mis au point un plan en faveur des entreprises sociales pour la période 2015-2018 qui visait à créer un écosystème d'entreprises sociales au moyen de mesures d'orientation ciblée. Le gouvernement thaïlandais a créé un Office des entreprises sociales en 2010 et adapté la loi de promotion des entreprises sociales en 2019 pour que les entreprises sociales puissent plus facilement bénéficier d'allègements fiscaux et de mesures d'incitation. Au Cambodge et à Singapour, les entreprises sociales figurent dans les documents stratégiques nationaux. L'Indonésie et les Philippines sont en train d'établir des politiques nationales destinées à promouvoir les entreprises sociales⁹².
- 51. Les exemples ci-après illustrent l'ampleur de l'économie sociale et solidaire dans quatre pays de la région de l'Asie et du Pacifique:**
- En Chine, en 2020, il y avait plus de 30 000 entreprises coopératives, dont plus de 60 pour cent dans les provinces du Zhejiang (8 030), de Beijing (6 395) et du Guangdong (4 704). Les coopératives urbaines employaient 690 000 personnes⁹³.
 - En Inde, entre 1984-85 et 2016-17, le nombre de coopératives est passé de 316 000 à 854 000 et le nombre de membres, de plus de 142 millions à plus de 290 millions⁹⁴. Au début des années deux mille, on dénombrait environ 84 000 groupements mixtes de gestion des forêts, auxquels participaient 8,4 millions de ménages⁹⁵. Au total, 44 000 coopératives de sous-traitance de

toute une gamme de structures organisationnelles présentant des caractéristiques généralement associées à l'ESS ou susceptibles de contribuer à celle-ci.

⁸⁹ Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, *Measuring the Size and Scope of the Cooperative Economy: Results of the 2014 Global Census on Co-operatives*, 2014.

⁹⁰ Usha Ganesh et coll., *The Indian Social Enterprise Landscape: Innovation for an Inclusive Future* (Bertelsmann Stiftung, 2018).

⁹¹ BIT, *Mapping the Social and Solidarity Economy Landscape in Asia: Spotlight on China*, ILO brief: Strengthening Social and Solidarity Economy Policy in Asia, 2021.

⁹² Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, *Policy approaches to scaling social enterprise and impact investment in Asia and the Pacific*, 2017.

⁹³ Chine, Bureau national de statistique, *China Statistical Yearbook*, 2021.

⁹⁴ Union nationale indienne des coopératives, *Indian Cooperative Movement. A Statistical Profile: Sustainable Development and Growth through Cooperatives, 2018*, 2018.

⁹⁵ Bina Agarwal, «*Demonstrating the power in numbers: gender, solidarity and group dynamics in community forestry institutions*», dans *Social and Solidarity Economy: Beyond the Fringe*, Peter Utting (dir. de publication) (Londres: Zed Books, 2015).

main-d'œuvre fournissent des emplois à 2,73 millions de travailleurs, principalement dans les secteurs à forte consommation de main-d'œuvre du bâtiment et de la sylviculture, pour un montant évalué à 318 millions de dollars É.-U. par an⁹⁶. Plus de 30 millions d'Indiens, principalement des femmes, font partie de groupes d'entraide, au nombre de 2,2 millions. En 2021, l'Association des femmes travaillant à leur compte (SEWA) regroupait 153 entreprises sociales collectives et 480 000 femmes⁹⁷.

- Au Japon, environ 30 pour cent de la population fait partie de l'une des 591 coopératives de consommateurs. La majeure partie des presque 10 000 associations et fondations fournissent des services particuliers aux niveaux national et régional (préfectoral). Plus de 50 000 sociétés à but non lucratif, qui relèvent de l'économie sociale et solidaire, œuvrent dans les domaines des compétences professionnelles et de l'emploi, de la santé et de l'aide sociale, de l'éducation sociale et du développement communautaire, de la science, de la culture, des arts et de l'environnement⁹⁸.
- En Nouvelle-Zélande, les 30 principales coopératives, mutuelles et associations totalisent un chiffre d'affaires de 42,3 milliards de dollars néo-zélandais (soit environ 30,5 milliards de dollars É.-U.), comptent 1,4 million de membres et emploient près de 48 500 personnes⁹⁹.

52. Plusieurs organisations et réseaux régionaux concourent au développement de l'économie sociale et solidaire. L'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a adopté le Programme communautaire socioculturel 2025, qui cite les entreprises sociales et les entrepreneurs sociaux comme des acteurs clés et des champs d'action essentiels que la communauté de l'ASEAN doit promouvoir et soutenir¹⁰⁰. L'Association sud-asiatique de coopération régionale a lancé un programme de développement des entreprises sociales qui vise à financer chaque année quelque 80 entreprises sociales dans ses huit États membres¹⁰¹. La Banque asiatique de développement appuie la recherche, l'analyse, la sensibilisation et la constitution de réseaux aux fins de la promotion des entreprises sociales. La Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique a créé en 2012 une équipe spéciale sur les micro, petites et moyennes entreprises et les entreprises sociales. Le Conseil asiatique de l'économie solidaire, qui a vu le jour en 2011, rassemble 18 réseaux nationaux et continentaux dans 21 pays d'Asie.

Europe et Asie centrale

53. En Europe, l'économie sociale et solidaire trouve ses racines historiques dans la révolution industrielle et la nécessité d'améliorer les conditions de vie et de travail des groupes sociaux vulnérables. Des organisations basées sur l'entraide, la coopération et l'assistance mutuelle ont vu le jour dans plusieurs pays d'Europe au milieu du XIX^e siècle. En France, la première association de travailleurs de la bijouterie-joaillerie a été fondée en 1834. En Espagne, la Société industrielle des tisserands (Compañía Fabril de Tejedores), première coopérative de producteurs du pays, a vu le jour en 1842. Au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la première coopérative de consommateurs a été fondée en 1844 par les Pionniers de Rochdale, un groupe

⁹⁶ Fédération nationale indienne des coopératives de travail, «About NLCF».

⁹⁷ Système d'appui aux entreprises de la SEWA, «Women-Owned Collective Enterprises».

⁹⁸ BIT, *Mapping the Social and Solidarity Economy Landscape in Asia: Spotlight on Japan*, ILO brief: Strengthening Social and Solidarity Economy Policy in Asia, 2022.

⁹⁹ Alliance coopérative internationale – Asie-Pacifique (ACI-AP), «Deuxième réunion ACI-AP sur le développement des coopératives dans les îles du Pacifique», 26 février 2020.

¹⁰⁰ Secrétariat de l'ASEAN, *ASEAN Socio-cultural Community Blueprint 2025*, 2016.

¹⁰¹ Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Pakistan et Sri Lanka.

de tisserands qui travaillaient dans les filatures de coton de la ville du même nom. Enfin, en Allemagne, Schulze-Delitzsch et Raiffeisen ont créé des coopératives financières pour les agriculteurs et les artisans en 1848 et 1849, respectivement ¹⁰².

- 54. En Europe, l'expression «économie sociale et solidaire» est utilisée dans certains pays, d'autres lui préférant les termes d'«économie sociale» ou d'«entreprise sociale»** ¹⁰³. L'expression «économie sociale et solidaire» est consacrée dans les pays d'Europe méridionale (Espagne, France, Italie et Portugal), ainsi qu'en Belgique et au Luxembourg. En Allemagne, en Autriche, en Croatie, en Estonie, en Lettonie, en Lituanie, à Malte, aux Pays-Bas, en Slovaquie et en Tchéquie, on parle davantage de «secteur non lucratif», de «tiers secteur», d'«entreprise sociale», d'«innovation sociale» ou depuis plus récemment d'«économie circulaire» et d'«économie collaborative» ¹⁰⁴. Au Royaume-Uni, le terme «entreprise sociale» est utilisé comme générique selon une acception qui recoupe largement celle de l'«économie sociale».
- 55. Les principales structures de l'économie sociale et solidaire dans l'ensemble de l'Europe sont les coopératives, les mutuelles et les associations et, depuis plus récemment, les entreprises sociales et les fondations.** En 2016, les 28 pays qui composaient l'Union européenne comptaient plus de 2,8 millions d'unités de l'économie sociale et solidaire. Dans l'ensemble de l'Europe, ces unités sont d'importants employeurs, par exemple dans les secteurs de l'agriculture, de la finance, de l'énergie et du commerce de détail. Si l'on inclut à la fois les emplois rémunérés et les emplois non rémunérés, elles font intervenir plus de 19,1 millions de travailleurs et plus de 82,8 millions de bénévoles, ce qui équivaut à 5,5 millions de travailleurs à temps plein. Cooperatives Europe rassemble 84 organisations membres de 33 pays d'Europe, tous secteurs confondus. Ses membres représentent 141 millions de coopérateurs, qui sont à la tête de 176 000 entreprises coopératives et fournissent 4,7 millions d'emplois ¹⁰⁵.
- 56. Certains pays ont mis en place des politiques et des programmes visant à soutenir l'entrepreneuriat social et à favoriser le développement des entreprises sociales.** Durant la dernière décennie, 16 États membres de l'Union européenne ont adopté des lois sur les entreprises sociales et 11 ont mis au point des stratégies ou des politiques destinées à favoriser le développement des entreprises sociales ¹⁰⁶. Après la chute de l'Union soviétique, de nouveaux types et de nouvelles formes de coopératives sont apparus dans la Communauté des États indépendants ¹⁰⁷. Au Kirghizistan, par exemple, les entreprises sociales sont majoritairement dirigées par des organisations de la société civile, avec le concours d'organisations internationales de développement désireuses de concilier des objectifs économiques et des objectifs sociaux au profit des catégories pauvres et vulnérables de la population ¹⁰⁸. Après 2008, l'expression

¹⁰² La version allemande de l'entraide coopérative a été incorporée en 2016 dans la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

¹⁰³ José Luis Monzón et Rafael Chaves (dir. de publication), *Évolutions récentes de l'économie sociale dans l'Union européenne* (Comité économique et social européen, 2017).

¹⁰⁴ Monzón et Chaves.

¹⁰⁵ Cooperatives Europe, «Towards a people-centred Europe... with cooperatives».

¹⁰⁶ Carlo Borzaga et coll., *Social enterprises and their ecosystems in Europe: Comparative synthesis report* (Commission européenne, 2020) [version intégrale disponible en anglais uniquement; une synthèse existe en français: *Les entreprises sociales et leurs écosystèmes en Europe: Rapport comparatif*].

¹⁰⁷ Zvi Lerman et David Sedik, «Cooperatives in the CIS and Georgia: Overview of Legislation», Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale, Policy Studies on Rural Transition n° 2014-2, 2014.

¹⁰⁸ Charles Buxton, Mehrigiul Ablezova et Anara Moldosheva, «Development tool or civil society actor? Understanding social enterprise in Kyrgyzstan», INTRAC Praxis Series Paper n° 8, 2019.

«entrepreneuriat social» est entrée dans la langue courante en Fédération de Russie, où l'État a commencé à soutenir activement les entreprises sociales ¹⁰⁹.

57. Les exemples ci-après illustrent l'ampleur de l'économie sociale et solidaire dans quatre pays d'Europe et d'Asie centrale:

- Au Kirghizistan, en 2018, une enquête réalisée auprès de 148 unités institutionnelles a montré que ces dernières appartenaient aux catégories suivantes: organisations à but lucratif (37 pour cent), entreprises sociales (32 pour cent) et entreprises privées (17 pour cent), groupes d'entraide et groupes communautaires traditionnels connus sous le nom de *jamaats* (9 pour cent) et coopératives (4 pour cent). Les secteurs les plus représentés au sein de l'échantillon étaient l'aide sociale (12 pour cent), l'éducation (11 pour cent) et le commerce de détail (11 pour cent) ¹¹⁰. En 2021, l'Union des coopératives du Kirghizistan rassemblait environ 250 coopératives principalement actives dans les services liés aux produits de base agricoles.
- En 2009, en Fédération de Russie, il existait 1 500 coopératives de crédit agricole comptant 143 000 membres; 183 sociétés coopératives de crédit rassemblant 431 000 membres; 70 coopératives de logement regroupant 20 000 membres; 3 000 coopératives de consommateurs représentant 4,8 millions de membres; et 40 000 coopératives horticoles réunissant 27 millions de membres ¹¹¹. En 2020, il y avait plus de 50 000 coopératives dans le pays ¹¹².
- En Suisse, il existe 8 559 coopératives, qui représentent 5,3 pour cent de l'emploi et plus de 15 pour cent du produit intérieur brut ¹¹³. En Suisse romande, l'économie sociale et solidaire emploie 5 000 personnes et fait intervenir plus de 12 000 bénévoles. Dans le Canton de Genève, quelque 17 000 personnes actives dans l'économie sociale et solidaire fournissent des biens et services à plus de 400 000 bénéficiaires et clients ¹¹⁴.
- En Turquie, on dénombre plus de 53 000 coopératives, environ 105 000 associations et près de 4 800 fondations, rassemblant au total 16 millions de membres ¹¹⁵. Il existe 1 776 entreprises sociales, parmi lesquelles des entreprises commerciales gérées par des fondations communautaires, des coopératives de femmes et des associations d'utilité publique ¹¹⁶.

58. Des initiatives sur l'économie sociale et solidaire sont menées dans toute l'Europe institutionnelle.

En 2019, la Conférence européenne des présidentes et présidents de Parlement a approuvé le rétablissement de l'Intergroupe «Économie sociale» pour la période 2019-2024, avec le soutien de plus de 80 députés européens ¹¹⁷. À l'échelle de l'Union européenne, des efforts ont été engagés pour favoriser le développement des coopératives, mutuelles, associations et

¹⁰⁹ Yury E. Blagov et Yulia N. Aray, «The emergence of social entrepreneurship in Russia», *Social Enterprise Journal* 15, n° 2 (2019): 158-178.

¹¹⁰ Buxton, Ablezova et Moldosheva.

¹¹¹ BIT, *Cooperative Sector in Russia and the Implementation of the ILO Recommendation No. 193 in the Development of Different Russian Cooperative Trends. Analytical report*, 2009.

¹¹² Fédération de Russie, Service fédéral de statistique, «Unified interdepartmental statistical information system», 2020.

¹¹³ Idée Coopérative, «Genossenschaften in der Schweiz: ein Erfolgsmodell der Gegenwart und Zukunft. Genossenschaftsmonitor 2020», 2020.

¹¹⁴ Sophie Swaton, «L'économie sociale et solidaire en Suisse romande», *REISO Revue d'information sociale*, 2015.

¹¹⁵ Hüseyin Polat, *Cooperatives as part of social economy in Turkey: Challenges of Agricultural Cooperatives* (CIRIEC, 2016).

¹¹⁶ Duygu Uygur et Barbara Franchini, *Social enterprises and their ecosystems in Europe. Country fiche: Turkey* (Union européenne, 2019).

¹¹⁷ Social Economy Europe, «European Parliament Social Economy Intergroup».

fondations européennes¹¹⁸. En 2015, un comité de suivi a été créé pour superviser la mise en œuvre de la feuille de route vers la création d'un écosystème plus complet pour les entreprises de l'économie sociale qui figurait dans la Déclaration de Luxembourg adoptée la même année¹¹⁹. En 2017, des représentants de huit gouvernements ont adopté la Déclaration de Ljubljana – Développer les entreprises de l'économie sociale en Europe du Sud-Est. La Commission européenne a créé le Groupe d'experts de la Commission sur l'entrepreneuriat social (GECES), chargé de conseiller sur les initiatives de politique générale relatives à l'ESS pendant la période 2018-2024. En outre, s'appuyant sur l'Initiative pour l'entrepreneuriat social adoptée en 2011 et sur l'initiative «Start-up Scale-up» lancée en 2016, la Commission européenne a approuvé le Plan d'action en faveur de l'économie sociale en 2021¹²⁰.

59. Dans l'Union européenne, un certain nombre d'organisations et de réseaux régionaux représentent l'économie sociale et solidaire et en favorisent le développement. En 2015, le Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» a adopté des conclusions sur la promotion de l'économie sociale, dans lesquelles il reconnaît l'économie sociale et solidaire comme un moteur essentiel du développement économique et social en Europe. Le Comité économique et social européen comprend un groupe «Diversité Europe»¹²¹ qui œuvre à la promotion de l'économie sociale et solidaire et publie des avis¹²². D'autres organisations et réseaux régionaux s'emploient également à promouvoir l'économie sociale et solidaire: Social Economy Europe; l'antenne européenne du Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale solidaire (RIPESS-Europe); le réseau Euclid Network; et le réseau Diosis Network. L'Union européenne compte aussi des instituts de recherche tels que l'Institut européen de recherche sur les entreprises coopératives et sociales (EURICSE). L'Institut international de recherche EMES et le Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (CIRIEC), qui ont vu le jour en Europe, sont désormais des réseaux de recherche majeurs au niveau mondial.

¹¹⁸ Le seul projet de règlement qui ait abouti concernait les coopératives européennes, avec l'adoption en 2003 du «statut de la société coopérative européenne», qui permet à des citoyens de plus d'un État membre de former une société coopérative européenne.

¹¹⁹ Déclaration de Luxembourg – Feuille de route vers la création d'un écosystème plus complet pour les entreprises de l'économie sociale.

¹²⁰ Commission européenne, *Construire une économie au service des personnes: plan d'action pour l'économie*, 2021.

¹²¹ Comité économique et social européen, groupe «Diversité Europe».

¹²² On trouvera les dernières informations en date concernant les actions menées par le comité dans le document suivant: Comité économique et social européen, *Période 2015-2020: Rapport d'activité de la Catégorie «Économie sociale»*, 2020.

► Chapitre 2. Contributions au travail décent et au développement durable

60. Le présent chapitre contient une analyse de la manière dont l'économie sociale et solidaire contribue à la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent de l'OIT et, plus largement, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), et donne des exemples d'unités de l'économie sociale et solidaire et de leurs structures verticales.
61. **Les organisations internationales de l'économie sociale et solidaire produisent des statistiques sur l'économie sociale et solidaire à partir de leurs propres données. On trouvera ci-après quelques-uns des principaux points que font ressortir ces statistiques:**
- La Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance (ICMIF) indique que le revenu des primes du secteur mondial de l'assurance mutuelle et coopérative a enregistré une croissance de 30 pour cent entre 2007 et 2017. Au cours de la même période, la part du marché mondial de l'assurance détenue par les assureurs mutuels et coopératifs a augmenté, passant de 24 pour cent en 2007 à 26,7 pour cent en 2017 ¹²³.
 - En 2017, on estimait à 2,9 millions le nombre de coopératives dans le monde et à 1,2 milliard le nombre total de leurs membres ¹²⁴. D'après les données de 156 pays, 279,4 millions de personnes occupent un emploi au sein d'une coopérative ou en lien avec une coopérative, ce qui représente 9,5 pour cent de la population active occupée mondiale ¹²⁵. Sur ce total estimatif, 27,2 millions de personnes travaillent dans des coopératives, dont 16 millions ont le statut de salariés, doublé pour 11,1 millions de celui de membres. Les emplois en lien avec des coopératives, qui intéressent principalement des producteurs indépendants membres, concernent 252,2 millions de personnes, dont l'immense majorité travaille dans l'agriculture.
 - Le Conseil mondial des coopératives d'épargne et de crédit indique que le nombre de coopératives d'épargne et de crédit qui lui sont affiliées a fortement augmenté entre 2005 et 2019. La part des membres de coopératives d'épargne et de crédit dans la population mondiale s'est accrue, passant de 6,6 à 9,6 pour cent au cours de la même période, tandis que les actifs détenus par ces coopératives – dont les membres relèvent pour la plupart de la catégorie des personnes à faible revenu – sont passés de 900 milliards de dollars É.-U. à 2 600 milliards de dollars É.-U. En 2020, on recensait plus de 375 millions de membres de coopératives d'épargne et de crédit dans 118 pays. Entre 2019 et 2020, le nombre de membres de coopératives d'épargne et de crédit a progressé de 29 pour cent ¹²⁶.
 - En 2019, les 300 plus grandes coopératives et mutuelles ont déclaré un chiffre d'affaires total de 2,2 milliards de dollars É.-U. ¹²⁷.

¹²³ ICMIF, *Part du marché mutualiste mondial 10*, 2019.

¹²⁴ Organisation internationale des coopératives de production industrielle, artisanale et de services (CICOPA), *Cooperatives and Employment. Second Global Report*, 2017.

¹²⁵ CICOPA.

¹²⁶ Conseil mondial des coopératives d'épargne et de crédit, *2019 Statistical Report*, 2020.

¹²⁷ EURICSE et ICA, *World Cooperative Monitor*, 2021.

- En 2014, la proportion moyenne d'entreprises sociales au sens large parmi les jeunes entreprises de 38 pays était estimée à 3,2 pour cent, un chiffre qui variait toutefois considérablement selon les pays, allant de 0,3 pour cent en République de Corée à 10,1 pour cent au Pérou ¹²⁸.

Création d'emplois et de revenus

- 62. Les unités de l'économie sociale et solidaire sont une source d'emplois directs et indirects.** Des emplois sont créés directement au sein des unités de l'ESS. D'autres sont créés et pérennisés dans le contexte des biens et services que fournissent ces unités dans divers secteurs, qui vont de l'alimentation et du logement aux soins aux enfants et aux personnes âgées, en passant par les services financiers. L'ESS peut aussi créer indirectement des emplois par effet d'entraînement. Les unités de l'ESS peuvent contribuer à la réalisation des objectifs 2 (élimination de la faim), 8 (emploi décent et croissance économique) et 9 (industrie, innovation et infrastructure) du Programme 2030, dans la mesure où elles favorisent la création d'emplois – y compris pour les jeunes – et le développement de l'entrepreneuriat, et où elles stimulent la productivité ¹²⁹.
- 63. Les unités de l'économie sociale et solidaire sont présentes dans différents segments des chaînes d'approvisionnement.** Dans le système de commercialisation du coton du Burkina Faso, 325 000 producteurs sont organisés en 12 000 groupes de producteurs de coton qui collectent et pèsent la récolte de leurs membres pour le compte de trois grandes entreprises publiques-privées de transformation du coton. Ils sont représentés au sein de l'Association interprofessionnelle du coton du Burkina Faso (AICB) par l'Union nationale des producteurs de coton (UNPCB) ¹³⁰. Ces dernières années, les coopératives de producteurs et de consommateurs ont mis en place des circuits de commercialisation directe de coopérative à coopérative. Si elles se développent, les initiatives de ce type pourront constituer un modèle de commerce équitable et efficace. Par exemple, les produits des coopératives kenyanes de producteurs de café sont vendus dans des magasins coopératifs de consommateurs danois. Des ananas biologiques produits par des coopératives togolaises sont commercialisés dans des magasins coopératifs de consommateurs italiens.
- 64. Bien que l'économie sociale et solidaire joue un rôle dans les chaînes d'approvisionnement, des défis majeurs subsistent.** Il arrive que les unités de l'ESS soient concentrées dans des segments de la chaîne d'approvisionnement où la productivité est faible et le risque élevé. Dotées de ressources et de capacités parfois limitées, elles peinent à soutenir la concurrence dans les chaînes d'approvisionnement et à pénétrer les marchés à plus forte valeur ajoutée. Pour assurer leur viabilité à long terme, les unités de l'ESS doivent diversifier leurs activités et moderniser leurs processus et leurs produits. Il leur faut également investir dans la formation et dans l'amélioration des compétences, savoir-faire, processus et équipements ¹³¹. Une étude récente du BIT montre

¹²⁸ Le Global Entrepreneurship Monitor fournit des données sur les entreprises sociales de 31 pays, données qui sont fondées sur une définition étroite des entreprises sociales au sens de producteurs marchands qui placent la valeur sociale et environnementale avant la valeur financière. Voir Niels Bosma et coll., *Global Entrepreneurship Monitor: Special Topic Report – Social Entrepreneurship*, 2015.

¹²⁹ La recommandation (n° 169) de l'OIT concernant la politique de l'emploi (dispositions complémentaires), 1984, mentionne le rôle que peuvent jouer les coopératives de travailleurs dans la création d'emplois pour les jeunes et les groupes et personnes défavorisés (paragr. 16 i)). Elle fait également référence à la nécessité de prendre en compte l'importance des petites entreprises telles que les coopératives et les associations comme sources d'emplois, notamment pour les travailleurs rencontrant des difficultés particulières (paragr. 30).

¹³⁰ Société burkinabè des fibres textiles (SOFITEX).

¹³¹ BIT, *ILO Value Chain Development Briefing Paper 2: The Role of Cooperatives and Business Associations in Value Chain Development*, 2012.

qu'au Cameroun les principaux obstacles au bon fonctionnement des unités de l'ESS sont l'accès limité aux services financiers (76 pour cent), les coûts élevés des intrants (75 pour cent) et l'accès limité aux infrastructures (52 pour cent). Le principal obstacle au développement des unités de l'ESS est le manque d'informations sur les programmes d'appui et le coût élevé des services de conseil ¹³².

- 65. Les unités de l'économie sociale et solidaire peuvent utiliser différentes stratégies de développement pour remédier à leurs problèmes de productivité.** La *croissance horizontale* suppose généralement la création de réseaux, franchises ou filiales. Elle peut être facilitée par le soutien des pouvoirs publics locaux, d'instituts de recherche, de banques coopératives et d'organismes de formation dans le domaine de l'ESS. La *croissance verticale* passe par la mise en place de structures secondaires et tertiaires pour fournir des services, que ce soit en matière d'éducation, de financement ou de sensibilisation. La *croissance transversale* consiste à diffuser les valeurs et principes de l'économie sociale et solidaire dans l'économie locale. La région d'Émilie-Romagne (Italie) et le Pays basque espagnol ont reproduit et adapté des initiatives efficaces concernant l'ESS, et ont ainsi contribué au bien-être socio-économique global de leur territoire ¹³³. Un défi majeur pour le développement de l'ESS tient à la nécessité d'assurer une proximité et une réactivité constantes face aux besoins des membres, travailleurs, utilisateurs et collectivités, dans le respect des valeurs et des principes de l'économie sociale et solidaire.
- 66. Les unités de l'économie sociale et solidaire contribuent de manière particulièrement efficace à la promotion des possibilités d'emploi et de revenu et à la réduction des inégalités dans les zones rurales.** Cet état de fait a été reconnu dans les conclusions sur la promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté, adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 97^e session (2008) ¹³⁴. La recommandation (n° 149) sur les organisations de travailleurs ruraux, 1975, fait également référence au rôle des coopératives consistant à permettre aux organisations de travailleurs ruraux de satisfaire les besoins de leurs membres tout en renforçant leur indépendance en les rendant économiquement viables. Les unités de l'économie sociale et solidaire peuvent contribuer à une transformation productive des économies rurales et promouvoir le travail décent dans l'ensemble des secteurs ruraux, y compris le secteur agroalimentaire, qui demeure la pierre angulaire de bon nombre d'économies rurales. Si elles sont solides, indépendantes et efficaces, les organisations d'employeurs et de travailleurs ruraux, les coopératives et les associations de producteurs peuvent donner aux communautés rurales les moyens d'influer sur leur développement économique et social et leurs moyens de subsistance et de les renforcer. Ces organisations peuvent faire en sorte que la voix des personnes vivant en zone rurale soit entendue, y compris dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des lois, politiques et stratégies ayant une incidence sur leur travail et leur vie quotidienne.
- 67. Dans le monde entier, les institutions de finance sociale liées à l'économie sociale et solidaire contribuent indirectement à la création d'emplois en mettant à disposition les capitaux nécessaires à la constitution d'une entreprise ou à l'acquisition de moyens de production essentiels.** On peut citer à titre d'exemples les associations d'épargne et de crédit

¹³² OIT et ministère des Petites et moyennes entreprises, de l'Économie sociale et de l'Artisanat (MINP MEESA) du Cameroun, *Évaluation des besoins des unités de l'économie sociale et identification des chaînes de valeur prioritaires pour la création d'emplois décents au Cameroun* (BIT, 2021).

¹³³ UNRISD, «Measuring the scale and impact of social and solidarity economy», Issue Brief n° 09, août 2018.

¹³⁴ BIT, *Rapport de la Commission de la promotion de l'emploi rural*, *Compte rendu des travaux*, Conférence internationale du Travail, 97^e session, 2008 (*Compte rendu provisoire*, n° 15).

par roulement, qui existent dans de nombreuses régions du monde ¹³⁵, les coopératives d'épargne et de crédit, les banques villageoises et les banques coopératives. En 2021, les coopératives d'épargne et de crédit employaient plus de 315 000 personnes aux États-Unis d'Amérique; leurs effectifs ont augmenté en moyenne de 2,5 pour cent par an depuis 2016 ¹³⁶. La coopérative financière Teachers Savings and Loan Society Limited offre des services d'épargne et de crédit à 47 000 enseignants et employés du ministère de l'Éducation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et possède 16 succursales réparties dans toutes les provinces du pays ¹³⁷. En outre, les unités de l'économie sociale et solidaire qui opèrent dans le secteur financier ont adopté des outils numériques pour atteindre plus aisément leurs membres et répondre plus efficacement à leurs besoins. La plateforme de paiement KAYA adoptée par les coopératives financières aux Philippines en est un exemple ¹³⁸.

68. L'accès au financement est un défi majeur pour le développement de l'économie sociale et solidaire. Certaines caractéristiques des unités de l'ESS facilitent l'accès de ces unités à différentes formes de financement telles que dons, aides, prêts gouvernementaux abordables, systèmes de monnaies complémentaires, collecte de capitaux auprès des membres et d'autres parties prenantes et réinvestissement des excédents ¹³⁹. En revanche, l'accès de ces unités au système bancaire traditionnel est souvent très restreint. Cela est lié non seulement à la nature des obstacles que rencontrent fréquemment les petites et moyennes entreprises (PME), mais aussi à la situation défavorable dans laquelle se trouvent parfois les unités de l'économie sociale et solidaire par rapport à d'autres unités institutionnelles. Par exemple, les petites unités ne disposent pas toujours d'antécédents de crédit, de formes conventionnelles de garanties ni des compétences administratives nécessaires pour s'orienter dans les procédures complexes de demande de financement ¹⁴⁰. Du fait que leurs structures de gouvernance sont conçues pour répondre aux besoins de leurs parties prenantes (en d'autres termes, les travailleurs, les clients et les bénévoles) plutôt que pour rémunérer les investisseurs, les unités de l'économie sociale et solidaire sont souvent désavantagées par rapport aux entreprises tournées vers la maximisation des bénéfices lorsqu'il s'agit d'accéder au crédit ou aux capitaux par l'intermédiaire du système bancaire traditionnel ¹⁴¹. En raison du principe d'interdiction ou de limitation de la répartition des bénéfices, il leur est plus difficile d'obtenir des financements auprès des bailleurs de fonds classiques. Les coopératives, par exemple, indiquent qu'elles ont davantage de difficultés à bénéficier d'investissements sous la forme de prise de participation du fait de la structure de leur capital ¹⁴². Demeure en outre la crainte que le recours aux mécanismes de financement conventionnels ne porte atteinte aux valeurs et pratiques de l'économie sociale et solidaire, notamment en ce qui concerne la gouvernance démocratique et la limitation de la répartition des bénéfices. À l'heure où, dans différents secteurs, les unités de l'ESS se développent et diversifient

¹³⁵ Par exemple, les *chama* en Afrique de l'Est swahiliphone, les *tontines* en Afrique de l'Ouest, les *tandas* en Amérique du Sud, les *kameti* au Pakistan, les *partnerhand* aux Antilles, les *cundinas* au Mexique, les *ayuuto* en Somalie, les *hui* en Chine, les *gam'eya* au Moyen-Orient, les *kye* en République de Corée, les *tanomoshiko* au Japon et les *pandeiros* au Brésil.

¹³⁶ IBISWorld, «Credit Unions in the US - Employment Statistics 2002-2027», 23 octobre 2021.

¹³⁷ OIT, «Providing savings and loans services to teachers since 1972», Spotlight Interviews with Cooperators, 5 octobre 2016.

¹³⁸ National Association of Training Centers for Cooperatives of the Philippines, «Payment Services».

¹³⁹ Caitlin McMullin, *Financial mechanisms for innovative social and solidarity economy ecosystems: The case of Quebec* (BIT, 2021).

¹⁴⁰ Utting, *Public policies for social and solidarity economy: Assessing progress in seven countries* (Centre international de formation de l'OIT, 2017).

¹⁴¹ McMullin.

¹⁴² Commission européenne, *Construire une économie au service des personnes: plan d'action pour l'économie*, 2021.

leurs activités et où leurs besoins en capitaux semblent voués à augmenter, il faudra très probablement garantir l'accès de ces unités à un éventail plus large d'instruments financiers.

- 69. Les unités de l'économie sociale et solidaire offrent à leurs membres et aux collectivités une large gamme de services qui permettent d'améliorer les revenus et les moyens de subsistance.** Les associations de vendeurs ambulants, les organisations de commerce équitable et les coopératives d'approvisionnement et de commercialisation agricoles contribuent de manière essentielle à faciliter l'accès aux marchés dans de nombreux pays. On estime que 1,9 million d'agriculteurs et de travailleurs dans 71 pays sont membres de 1 880 organisations de producteurs certifiés «Fairtrade»¹⁴³. En Équateur, la Fondation des producteurs de fromage des communautés rurales (FUNCONQUERUCOM) regroupe plus de 30 usines communautaires de production de fromage de quatre provinces. Elle commercialise trois tonnes de fromage et de beurre produits quotidiennement par 1 200 petits agriculteurs dans des magasins de proximité, des restaurants et des supermarchés de tout le pays. Elle dispense également aux agriculteurs des formations sur les aspects techniques, sanitaires et de gestion de la production de fromage¹⁴⁴. Au Mexique, le marché vert de Morelos qui se tient chaque mois offre à 200 producteurs un espace pour vendre leurs produits, fabriqués selon des processus durables, à des consommateurs soucieux de préserver l'environnement¹⁴⁵. En Afrique du Sud, la Bela Bela Communal Property Association crée des emplois et permet aux membres de la communauté de bénéficier de formations et de perfectionner leurs compétences¹⁴⁶. En Espagne, les unités de l'économie sociale et solidaire accueillent des travailleurs qui ont du mal à accéder à l'emploi, comme les personnes de plus de 55 ans, les personnes handicapées et les personnes exposées au risque d'exclusion sociale, et offrent un niveau de stabilité professionnelle plus élevé que d'autres unités institutionnelles¹⁴⁷. Aux États-Unis, l'organisation communautaire Project HOME, établie à Philadelphie, met en œuvre des programmes reconnus au niveau national à l'intention des personnes victimes de sans-abrisme chronique, auxquelles elle offre des possibilités d'emploi. Social Enterprise est un groupement de petites entreprises qui soutient les résidents de Project HOME en leur permettant de développer leurs compétences dans le cadre de la fabrication artisanale d'articles cadeaux et d'une librairie en ligne¹⁴⁸.
- 70. Les unités de l'économie sociale et solidaire peuvent jouer un rôle crucial dans l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises, moyennant la réalisation d'économies d'échelle.** Cela s'applique aux coopératives de services partagés, également appelées «coopératives d'entrepreneurs» ou «consortiums de coopératives», qui permettent aux petites entreprises de réaliser des gains de productivité grâce à l'organisation en commun de services essentiels tels que la fourniture d'intrants, le transport, la transformation et la commercialisation, tout en réduisant leurs coûts fixes et en augmentant leur chiffre d'affaires. Les services collectifs fournis par les unités de l'économie sociale et solidaire peuvent contribuer de manière déterminante à l'augmentation de la productivité et de la compétitivité des petits producteurs et des PME¹⁴⁹. Des coopératives d'entrepreneurs existent depuis près de cent cinquante ans dans plusieurs pays d'Europe occidentale. Ces dernières années, des

¹⁴³ Fairtrade International, *The Future is Fair. Annual: Report 2020-2021*, 2021.

¹⁴⁴ FUNCONQUERUCOM – Fundación Consorcio de Queseras Rurales Comunitarias.

¹⁴⁵ Mercado Verde Morelos.

¹⁴⁶ Bela Bela Communal Property Association, «About Bela Bela CPA».

¹⁴⁷ Confédération espagnole des employeurs de l'économie sociale (CEPES), *Análisis del impacto socioeconómico de los valores y principios de la economía social en España*, 2019.

¹⁴⁸ Project Home.

¹⁴⁹ BIT, *Le travail décent et la productivité*, GB.341/POL/2, 2021.

professionnels et des organismes publics ont aussi eu recours à ce type de coopératives en Amérique du Nord. En Italie, Copernico, un consortium de six coopératives sociales, fournit des services d'éducation et d'assistance sociale à des enfants, adolescents, familles, migrants et demandeurs d'asile, et assure des possibilités d'emploi aux groupes marginalisés. Il emploie plus de 200 personnes, dont 76 pour cent sont des femmes et 18 pour cent appartiennent à des groupes défavorisés ¹⁵⁰. Les coopératives de services partagés sont pour l'instant peu répandues en Afrique, en Asie, en Europe de l'Est et en Amérique latine ¹⁵¹.

- 71. L'économie sociale et solidaire peut également créer des emplois dans le cadre d'entreprises appartenant aux travailleurs.** La propriété et le contrôle de ces entreprises sont majoritairement ou exclusivement détenus par les travailleurs. Ce modèle d'entreprise peut exister dans tous les secteurs, des services au commerce de détail en passant par l'éducation et l'industrie manufacturière ¹⁵². Les coopératives de travail associé sont des entreprises qui appartiennent aux travailleurs; elles sont dirigées et gérées par et pour les travailleurs, qui détiennent le capital, votent dans des conditions d'égalité sur les questions relatives à la direction de l'entreprise et peuvent se présenter aux élections au conseil d'administration. En 2020, la Confédération générale des SCOP (CGSCOP) en France a déclaré compter 3 611 sociétés coopératives représentant un total de 67 200 travailleurs, principalement dans les services, la construction et l'industrie. La même année, le nombre d'emplois créés par les sociétés coopératives du pays a progressé de 6 pour cent ¹⁵³. Les pays où ce type de coopératives sont en activité sont nombreux à ne pas disposer d'un cadre juridique en régissant le fonctionnement. Au Japon, il en existait déjà depuis vingt-cinq ans lorsqu'une loi y relative a été adoptée en 2020 ¹⁵⁴. Aux États-Unis, Cooperative Home Care Associates, une entreprise coopérative new-yorkaise de soins à domicile appartenant aux travailleurs, emploie plus de 2 000 personnes et dispense chaque année des formations gratuites dans le domaine des soins à domicile à plus de 600 femmes sans emploi et disposant de faibles revenus. Alors que les prestataires commerciaux de soins de la ville reversent aux travailleurs environ 60 pour cent de leurs recettes sous la forme de salaires directs ou d'avantages, Cooperative Home Care Associates reverse 82 pour cent de ses recettes à ses travailleurs ¹⁵⁵. Ce modèle d'entreprises appartenant aux travailleurs peut représenter une stratégie efficace pour créer des emplois et soutenir les moyens de subsistance, en particulier pour les travailleurs informels.
- 72. Des entreprises ont été restructurées moyennant un transfert de propriété aux travailleurs pour préserver les emplois.** Dans certains cas, ce type de restructuration fait suite à la faillite de l'entreprise. Dans d'autres, elle résulte du départ à la retraite des propriétaires, en particulier lorsqu'il n'existe pas de plan clair concernant l'avenir de l'entreprise ¹⁵⁶. Des employés connaissant déjà le fonctionnement d'une entreprise qui risque de fermer faute de repreneurs peuvent assurer la continuité des opérations pour autant que les politiques, les financements, les formations et les systèmes de conseil juridique voulus soient en place. Des cas d'entreprises ayant

¹⁵⁰ BIT, «[Italian social cooperatives working together for the benefit of the communities](#)», Spotlight Interviews with Cooperators, 4 avril 2017.

¹⁵¹ Nicole Göler von Ravensburg, *Economic and other benefits of the entrepreneurs' cooperative as a specific form of enterprise cluster* (BIT, 2011).

¹⁵² University of Wisconsin Center for Cooperatives, «[What is a worker cooperative?](#)».

¹⁵³ CGSCOP, «[Chiffres clés](#)».

¹⁵⁴ [Japan Workers' Co-operative Union](#).

¹⁵⁵ Carlo Borzaga, Gianluca Salvatori et Riccardo Bodini, *Social and Solidarity Economy and the Future of Work* (Centre international de formation de l'OIT, Turin, 2017).

¹⁵⁶ Simel Esim et Waltteri Katajamaki, «[Rediscovering worker cooperatives in a changing world of work](#)», *IUSLabour* 1, 2017.

été reprises avec succès par des travailleurs ont été recensés en Argentine, au Brésil, au Canada, en Espagne, aux États-Unis y compris à Porto Rico, en Finlande, en France, en Italie, au Portugal et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Il existe aussi de nombreux exemples dans lesquels le transfert de propriété aux travailleurs a échoué en raison d'un manque de capacités internes ou de difficultés liées à l'environnement qui se sont révélées insurmontables. Peu de pays ont mis en place des politiques et des mécanismes de financement favorables à la restructuration des entreprises moyennant le transfert de la propriété aux travailleurs. L'existence d'une réglementation et de mécanismes de financement appropriés dans ce domaine pourrait faciliter la transition des entreprises dont la pérennité est menacée en temps de crise.

Protection sociale et fourniture de services sociaux

- 73. Malgré les avancées notables qui ont été réalisées dans de nombreuses régions du monde en ce qui concerne l'extension de la protection sociale, le droit humain à la sécurité sociale n'est pas encore une réalité pour la majeure partie de la population mondiale** ¹⁵⁷. En juin 2021, la Conférence a lancé un appel en faveur de la réalisation de la protection sociale universelle, définie comme l'accès de toute personne à une protection complète, adéquate et durable tout au long de sa vie, conformément aux normes de l'OIT, ce qui suppose de mettre progressivement en place et de maintenir des systèmes de protection sociale adaptés au contexte national ¹⁵⁸. La Conférence a également rappelé que c'était à l'État qu'incombait la responsabilité principale d'établir des cadres adéquats de gouvernance de la protection sociale et que des efforts supplémentaires devaient être déployés d'urgence pour combler les lacunes dans la couverture et faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle ¹⁵⁹. Les unités de l'économie sociale et solidaire peuvent soutenir ces efforts en coopérant avec les institutions de protection sociale. Elles peuvent contribuer à la réalisation des objectifs 1 (élimination de la pauvreté), 3 (bonne santé et bien-être) et 10 (réduction des inégalités) du Programme 2030 en assurant la fourniture d'une protection sociale, y compris une assurance-maladie et des services de santé.
- 74. Les unités de l'économie sociale et solidaire ont un rôle à jouer dans les systèmes nationaux de protection sociale en ce qu'elles peuvent faciliter l'accès de leurs membres à la protection sociale.** Ces unités, en particulier les coopératives, peuvent faciliter l'accès à la protection sociale, par exemple au moyen d'actions de sensibilisation, de campagnes collectives d'enregistrement ou de conventions collectives. Au Costa Rica, des coopératives d'agriculteurs ont conclu des contrats d'assurance collective avec la Caisse costaricienne de sécurité sociale (CCSS). Les coopératives s'occupent de collecter et de transférer les cotisations de leurs membres, ce qui permet de simplifier les procédures, de réduire les coûts et de faciliter l'accès à la sécurité sociale dans les zones rurales ¹⁶⁰. Les coopératives peuvent aussi grandement faciliter l'accès aux régimes publics de sécurité sociale des travailleurs indépendants d'autres secteurs, comme les artistes ou les chauffeurs de taxi, y compris ceux qui utilisent des plateformes numériques ¹⁶¹. En plus de

¹⁵⁷ BIT, *Flagship Report: World Social Protection Report 2020-22: Social protection at the crossroads – in pursuit of a better future*, 2021 [version intégrale disponible en anglais uniquement; un résumé analytique existe en français: *Rapport phare du BIT: Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022: La protection sociale à la croisée des chemins: bâtir un avenir meilleur*].

¹⁵⁸ BIT, *Résolution et conclusions concernant la deuxième discussion récurrente sur la protection sociale (sécurité sociale)*, Conférence internationale du Travail, 109^e session, Genève, 2021.

¹⁵⁹ La Conférence a rappelé que la Déclaration du centenaire préconise «l'accès universel à des systèmes de protection sociale complets, adéquats et durables qui soient adaptés à l'évolution du monde du travail» et que la fourniture de cette protection aux travailleurs quel que soit leur type d'emploi est une priorité essentielle des États Membres.

¹⁶⁰ BIT et FAO, *Étendre la protection sociale aux populations rurales: Perspectives pour une approche commune entre la FAO et l'OIT*, 2021.

¹⁶¹ BIT, *Extending social security to workers in the informal economy: Lessons from international experiences*, 2021.

faciliter l'accès à la sécurité sociale, l'organisation en coopératives peut également améliorer la reconnaissance juridique, accroître l'efficacité et la sécurité économiques et ouvrir des perspectives de financement ¹⁶². Aux Philippines, les coopératives facilitent l'affiliation de leurs membres au régime national d'assurance-maladie (PhilHealth) ainsi que la collecte des cotisations, ce qui a contribué à améliorer le degré de couverture ¹⁶³.

- 75. Selon la situation nationale, les unités de l'économie sociale et solidaire peuvent être mieux intégrées dans le système de protection sociale.** Par exemple, certaines fonctions administratives du système national de protection sociale, comme la mobilisation sociale, les activités d'affiliation et la collecte des cotisations peuvent être confiées à des unités de l'économie sociale et solidaire pour des groupes de population particuliers. Dans certains cas, les organismes de sécurité sociale peuvent déléguer certaines tâches des services aux usagers à des organisations communautaires, en particulier des mutuelles et des coopératives, mieux à même d'aller au-devant de certains groupes de population. À l'inverse, les mutuelles, lorsqu'elles ne sont pas intégrées dans le système national de protection sociale, parviennent difficilement à étendre la couverture car elles ne peuvent pas vraiment mutualiser les risques et sont exposées à l'antisélection. Des exemples d'intégration réussie existent dans différents contextes. Ainsi, en Belgique, l'assurance-maladie obligatoire passe par des mutuelles. En France, la Caisse nationale de l'assurance-maladie délègue des fonctions administratives aux mutuelles pour des catégories de travailleurs et des secteurs d'activité spécifiques ¹⁶⁴. Au Sénégal, un dispositif subventionné visant à instaurer une couverture santé universelle est mis en œuvre par l'intermédiaire des mutuelles et du régime de sécurité sociale récemment créé pour les travailleurs indépendants ¹⁶⁵.
- 76. Dans certains pays, les unités de l'économie sociale et solidaire jouent aussi un rôle essentiel dans la fourniture de services de santé, de services sociaux et de services de logement qui relèvent du système national de protection sociale.** Dans nombre de pays, le système de protection sociale fait appel à des prestataires de services, en particulier dans les domaines de la protection sociale en matière de santé, de la garde d'enfants, des soins de longue durée et du logement. Dans ces situations, les coopératives et les associations ajoutent de la valeur aux services fournis dans le cadre des systèmes de protection sociale. L'Organisation internationale des coopératives de santé estime qu'à l'échelle mondiale les coopératives de santé – 3 300 dans 76 pays – permettent à une centaine de millions de ménages d'accéder à des soins de santé. Un grand nombre de ces coopératives sont intégrées dans les systèmes nationaux de protection sociale en matière de santé en qualité de prestataires de services ¹⁶⁶.

¹⁶² Fabio Durán Valverde et coll., *Innovations en matière d'extension de la couverture de sécurité sociale aux travailleurs indépendants: Les expériences du Brésil, du Cap-Vert, de la Colombie, du Costa Rica, de l'Équateur, des Philippines, de la France et de l'Uruguay*, Document ESS n° 42, 2013.

¹⁶³ BIT, *Extending social health protection: Accelerating progress towards Universal Health Coverage in Asia and the Pacific*, 2021.

¹⁶⁴ Émilie Sauvignet, «Le financement du système de santé en France: Rôle et organisation de l'assurance maladie obligatoire», Discussion Paper n° 1 (Organisation mondiale de la santé, 2005).

¹⁶⁵ BIT, *Revue globale et analyse du système national de protection sociale: Revue générale du système de protection sociale au Sénégal et appui à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de protection sociale*, 2021.

¹⁶⁶ ONU, Assemblée générale des Nations Unies, *Rôle des coopératives dans le développement social: Rapport du Secrétaire général, A/74/206* (2019).

- 77. Compte tenu de la place croissante qu'occupent les soins de longue durée dans la couverture assurée par les systèmes de protection sociale¹⁶⁷, les unités de l'économie sociale et solidaire pourraient être amenées à jouer un rôle de prestation de services de plus en plus important.** Elles répondent aux besoins en matière de soins de différents groupes de population telles que les jeunes défavorisés, les personnes handicapées, les personnes âgées et les enfants. La polyvalence dont elles font souvent preuve est à l'image de la diversité des besoins des bénéficiaires. Elles font également intervenir de multiples acteurs, parmi lesquels les prestataires de soins, les bénéficiaires eux-mêmes, les gouvernements et les agents communautaires¹⁶⁸. En Italie, à Bologne, 85 pour cent des services de soins destinés aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes vulnérables sont assurés par des coopératives sociales, qui appartiennent conjointement aux dispensateurs et aux bénéficiaires des soins¹⁶⁹. Des unités de l'économie sociale et solidaire répondant aux besoins en matière de soins de longue durée et d'hébergement des personnes âgées existent en Chine (Hong-kong), au Japon, en République de Corée et à Singapour¹⁷⁰. En Espagne, 43,5 pour cent de l'offre totale de services de soins et 59,3 pour cent des services sociaux hors logement sont assurés par ces unités¹⁷¹. Au Royaume-Uni, pendant la pandémie de COVID-19, plus de 30 pour cent des services infirmiers et autres services communautaires du National Health Service étaient fournis par des entreprises sociales¹⁷².
- 78. Les unités de l'économie sociale et solidaire peuvent mettre à disposition des logements abordables et adéquats et travailler en synergie avec les systèmes de protection sociale pour prévenir les problèmes du sans-abrisme et des logements inadéquats.** Les systèmes de protection sociale agissent directement sur certains facteurs de risque qui contribuent au sans-abrisme et à l'offre insuffisante de logements adéquats. Les unités de l'ESS peuvent réduire la pauvreté et faciliter l'accès à un logement adéquat, à une assistance sociale et à des aides au logement¹⁷³. Les associations de construction communautaires des zones rurales et les coopératives de logement des zones urbaines font partie des unités de l'ESS qui aident les populations à faible revenu à avoir accès à un logement abordable¹⁷⁴. En Égypte, un tiers des ménages sont affiliés à l'une des 2 320 coopératives de logement que compte le pays et qui ont construit un demi-million de logements¹⁷⁵. Au Mexique, l'entreprise sociale ÉCHALE offre des solutions d'hébergement et contribue au développement global des communautés¹⁷⁶. En République de Corée, les 177 entreprises sociales de logement autonomes, initialement constituées à l'initiative des habitants des quartiers pauvres, créent désormais des emplois dans

¹⁶⁷ En juin 2021, la Conférence a rappelé que les Membres devaient «investir dans l'économie du soin en vue de faciliter l'accès à des services de garde d'enfants et de soin de longue durée abordables et de qualité faisant partie intégrante des systèmes de protection sociale». BIT, Résolution et conclusions concernant la deuxième discussion récurrente sur la protection sociale (sécurité sociale), 2021.

¹⁶⁸ Lenore Matthew et coll., *Providing Care through Cooperatives 1: Survey and Interview Findings* (BIT, 2016).

¹⁶⁹ OpenLearn, «How is Italy reinventing the co-op?», 6 février 2017.

¹⁷⁰ Lenore Matthew, *Providing Care through Cooperatives 2: Literature Review and Case Studies* (BIT, 2017).

¹⁷¹ CEPES, 2019.

¹⁷² Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, *Women's economic empowerment and the care economy in the ECE region: The impact of economic and social policies during the COVID-19 response and recovery*, UNECE Policy brief on Gender n° 1, 2020.

¹⁷³ BIT, «Social protection systems for all to prevent homelessness and facilitate access to adequate housing», ILO brief: Social Protection Spotlight, 2020.

¹⁷⁴ La recommandation (n° 115) sur le logement des travailleurs, 1961, de l'OIT reconnaît la contribution qu'apportent au logement des travailleurs les unités de l'ESS telles que les coopératives de construction de logements, les coopératives de logement et autres organismes similaires à but non lucratif, et les sociétés d'habitation.

¹⁷⁵ Co-operative Housing International, «About Egypt».

¹⁷⁶ ÉCHALE.

le cadre de coopératives tout en améliorant les conditions de logement ¹⁷⁷. En Afrique du Sud, Hustlenomics, une entreprise à impact social qui construit des logements durables et de qualité en s'appuyant sur un modèle innovant de financement et de propriété, dispense des formations professionnelles et fournit des emplois aux femmes et aux jeunes du pays ¹⁷⁸.

Droits au travail

- 79. Les principes et droits fondamentaux au travail et la plupart des normes internationales du travail s'appliquent à tous les travailleurs.** En ce qui concerne les droits au travail, les unités de l'économie sociale et solidaire peuvent notablement contribuer à la réalisation des objectifs 8 (travail décent et croissance économique) et 16 (paix, justice et institutions efficaces) du Programme 2030, notamment en promouvant, en soutenant et en appliquant les normes internationales du travail. Comme indiqué dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée en 1998, tous les États Membres ont l'obligation de respecter, promouvoir et réaliser les principes et droits fondamentaux au travail, même lorsqu'ils n'ont pas ratifié les instruments correspondants. En particulier, tous les employeurs et tous les travailleurs doivent pouvoir exercer la liberté syndicale et le droit de négociation collective pour promouvoir et défendre leurs intérêts, ainsi que le prévoient la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949. Cela vaut pour les employeurs et les travailleurs auxquels s'appliquent les politiques et les lois relatives à l'économie sociale et solidaire. Comme les autres employeurs, les unités de l'ESS sont tenues de respecter les normes internationales du travail et la législation nationale du travail dans le cadre de leurs relations d'emploi ¹⁷⁹. Elles doivent également assurer des conditions de travail sûres et salubres ¹⁸⁰. Il est attendu d'elles qu'elles se conforment aux dispositions pertinentes du droit international et de la législation nationale relatives à la santé et la sécurité au travail (SST) et qu'elles tiennent compte des directives en vigueur en la matière, y compris dans leurs relations employeurs-travailleurs et dans leurs relations civiles et commerciales avec des tiers. Les unités de l'ESS sont soumises à l'inspection du travail dans la mesure où celle-ci contrôle le respect des principes et droits fondamentaux au travail et des règles en matière de SST sur le lieu de travail. La législation nationale régit également les relations d'emploi dans les entreprises appartenant aux travailleurs telles que les coopératives de travail associé. En Espagne, par exemple, la loi sur les coopératives de 1999 prévoit que la réglementation en matière de SST s'applique aux lieux de travail et aux travailleurs membres ¹⁸¹.
- 80. Certaines normes internationales du travail font expressément référence à l'économie sociale et solidaire ou aux formes d'organisation qui en relèvent.** Une liste des normes internationales du travail faisant expressément référence à l'économie sociale et solidaire ou aux unités qui relèvent de cette dernière figure dans l'annexe. S'il n'existe pas de norme de l'OIT consacrée spécifiquement à l'ESS, les coopératives sont toutefois au cœur de la recommandation (n° 193) concernant la promotion des coopératives, 2002, qui a remplacé la recommandation

¹⁷⁷ Bénédicte Fonteneau et Ignace Pollet, *La contribution de l'économie sociale et solidaire et de la finance solidaire à l'avenir du travail* (BIT, 2019).

¹⁷⁸ Hustlenomics.

¹⁷⁹ BIT, *Donner un visage humain à la mondialisation: Étude d'ensemble sur les conventions fondamentales concernant les droits au travail à la lumière de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008*, rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, ILC.101/III/1B (2012), parag. 53.

¹⁸⁰ Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981.

¹⁸¹ Gouvernement de l'Espagne, loi n° 27/1999 du 16 juillet sur les coopératives.

(n° 127) sur les coopératives (pays en voie de développement), 1966¹⁸². La recommandation n° 193 dispose que les politiques nationales devraient «promouvoir les normes fondamentales du travail de l'OIT et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail pour tous les travailleurs des coopératives sans distinction d'aucune sorte». Depuis l'adoption de la recommandation n° 193, environ 117 pays ont révisé leurs politiques et leur législation relatives aux coopératives à la lumière des orientations formulées dans cet instrument¹⁸³.

81. Les unités de l'économie sociale et solidaire peuvent promouvoir les normes internationales du travail dans le cadre de leurs interactions avec leurs membres et d'autres tierces parties.

Elles peuvent prendre une part active à la promotion de la mise en œuvre effective de ces normes, en sensibilisant leurs membres à leur contenu et en préconisant leur application. Pour ce qui est des conventions contraignantes, les unités de l'ESS peuvent agir en faveur de leur ratification et de leur application au niveau national, et fournir à leurs membres des informations et un appui afin de les aider à s'y conformer. Par exemple, depuis l'adoption de la convention (n° 169) de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, ratifiée à ce jour par 24 pays, la promotion de l'économie sociale et solidaire fait partie des objectifs des plans nationaux d'intégration des peuples autochtones et les organisations de l'ESS participent aux travaux des comités nationaux de défense des droits des peuples autochtones. Les organisations d'entraide, les associations et les coopératives de travailleurs domestiques peuvent œuvrer à la ratification de la convention (n° 189) de l'OIT sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011. À la Trinité-et-Tobago, le Syndicat national des employés de maison et sa coopérative de travailleurs militent ensemble pour l'élaboration et l'adoption de lois nationales protectrices des droits des travailleurs domestiques, et collaborent avec d'autres organisations de travailleurs domestiques des Caraïbes à la promotion de la ratification et de la mise en œuvre de la convention n° 189¹⁸⁴.

82. Les unités de l'économie sociale et solidaire encouragent le respect des principes et droits fondamentaux au travail auprès de leurs membres, dialoguent avec les communautés qu'elles servent et prennent des initiatives conjointes avec d'autres acteurs communautaires pour faire avancer la cause des principes et droits fondamentaux au travail.

Elles peuvent contribuer à lutter contre le déni des droits des travailleurs en matière de liberté syndicale et de négociation collective, le travail forcé, le travail des enfants et la discrimination, dans le cadre de leurs activités et de celles de leurs membres et utilisateurs ainsi qu'au sein des chaînes d'approvisionnement. En travaillant avec les partenaires sociaux, elles peuvent aider les travailleurs de l'économie informelle à améliorer leurs conditions de travail et à accroître leurs revenus.

83. En ce qui concerne le travail forcé, les unités de l'économie sociale et solidaire pourraient mener des campagnes d'information sur les droits des travailleurs dans les lieux à forte concentration de travailleurs migrants.

Elles pourraient également fournir des services aux victimes de travail forcé, consistant par exemple à les aider à trouver une activité génératrice de revenus. Au Royaume-Uni, la chaîne de coopératives de vente au détail Co-op UK a mis en place des politiques qui sont appliquées tout au long de ses chaînes d'approvisionnement afin de s'assurer que les produits qu'elle commercialise n'ont pas été fabriqués par des personnes victimes de travail forcé. Elle assure également des services de soutien psychosocial et dispense

¹⁸² La recommandation n° 127 a été abrogée par décision du [mécanisme d'examen des normes](#) en 2016.

¹⁸³ Au total, 108 pays ont révisé leur législation relative aux coopératives sur la base de la recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, 2002, entre 2002 et 2013, et 9 pays supplémentaires (Cuba, Finlande, Guyana, Israël, Kazakhstan, Kirghizistan, Madagascar, Myanmar et Nicaragua) ont fait de même depuis 2013.

¹⁸⁴ BIT, *Advancing domestic workers' rights through cooperatives in Trinidad and Tobago*, 2018.

des formations professionnelles aux personnes ayant survécu au travail forcé pour les aider à reconstruire leur vie ¹⁸⁵.

- 84. L'économie sociale et solidaire peut contribuer à réduire le recours au travail des enfants dans l'agriculture en limitant l'instabilité des revenus et en améliorant les moyens de subsistance des agriculteurs.** Les unités de l'économie sociale et solidaire peuvent également soutenir la prévention et l'élimination du travail des enfants en facilitant l'accès des enfants à l'éducation et le passage de l'école à la vie active, ainsi qu'en participant à des comités chargés de surveiller la situation au regard du travail des enfants. Au Rwanda, l'incidence du travail des enfants dans les ménages agricoles membres d'une coopérative agricole est inférieure d'environ un tiers à celle observée dans les autres ménages agricoles ¹⁸⁶.
- 85. La question de la qualité des emplois et des déficits de travail décent dans les unités de l'économie sociale et solidaire doit recevoir toute l'attention qu'elle mérite.** S'ils ne sont pas considérés comme étant engagés dans une relation de travail ¹⁸⁷, les travailleurs employés dans des unités de l'ESS risquent de se voir privés de la protection à laquelle ils ont droit, notamment en ce qui concerne les principes et droits fondamentaux au travail, l'adéquation des conditions au regard de la sécurité et de la santé au travail, le statut d'emploi, la durée du travail, la rémunération et l'accès à la protection sociale. La recommandation n° 193 indique que les politiques nationales devraient «faire en sorte que les coopératives ne puissent pas être créées ou être utilisées aux fins de se soustraire à la législation du travail et ne servent pas à établir des relations de travail déguisées, et lutter contre les pseudo-coopératives violant les droits des travailleurs, en veillant à ce que le droit du travail soit appliqué dans toutes les entreprises». Le rôle de l'inspection du travail est essentiel pour assurer le respect de la législation. Dans son rapport concernant l'Étude d'ensemble de 2010 sur les instruments relatifs à l'emploi, la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations a relevé qu'il était important de veiller à l'application des législations du travail afin d'éviter la création de «pseudo-coopératives» n'ayant d'autre objectif que de bénéficier de certains avantages fiscaux ou prestations de sécurité sociale normalement accordés aux coopératives du fait de leur statut particulier et de se soustraire à la législation du travail ¹⁸⁸.
- 86. Des mesures de protection des travailleurs doivent être mises en place, en particulier dans les entreprises appartenant aux travailleurs, à l'intention des employés ayant aussi le statut de membres.** Dans certains pays comme l'Espagne, le Portugal et l'Uruguay la loi dispose que la relation entre une coopérative de travailleurs et les travailleurs qui en sont également membres doit être considérée comme une relation organisationnelle à laquelle le droit du travail n'est en principe pas applicable ¹⁸⁹. Une réunion d'experts de l'OIT tenue en 1995 a conclu que les travailleurs d'une coopérative qui en sont aussi membres et propriétaires peuvent renoncer volontairement à certains avantages prévus par la législation du travail pour renforcer la viabilité financière de la coopérative ¹⁹⁰. Cependant, une troisième voie semble susciter un intérêt croissant, dans laquelle la relation de travail au sein des coopératives de travail associé est

¹⁸⁵ Co-op UK, *The Co-op and tackling slavery*, 2017.

¹⁸⁶ BIT, *Ending child labour by 2025: A review of policies and programmes*, 2018.

¹⁸⁷ Telle que définie dans la recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006.

¹⁸⁸ OIT, *Étude d'ensemble sur les instruments relatifs à l'emploi à la lumière de la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable*, rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, ILC.99/III/1B, 2010, paragr. 465.

¹⁸⁹ Voir la section 80(1) de la loi espagnole n° 27/1999 du 16 juillet sur les coopératives; et la section 99 de la loi générale uruguayenne sur les coopératives n° 18407/2008.

¹⁹⁰ BIT, *Réunion d'experts en législation coopérative: Rapport final*, 1995.

envisagée comme une «relation de coopération»¹⁹¹. Des mesures spécifiques de protection des travailleurs sont mises en place dans le cadre d'une relation de cette nature, consistant par exemple à étendre la sécurité sociale aux travailleurs membres de la coopérative.

Égalité entre hommes et femmes

- 87. Bien qu'il puisse y avoir des différences selon le contexte, on constate dans l'économie sociale et solidaire un intérêt croissant pour les questions d'égalité entre hommes et femmes, une plus grande reconnaissance de la valeur ajoutée de la présence des femmes aux postes de direction, et une augmentation du nombre d'unités de l'ESS dirigées par des femmes.** Lorsque l'on examine la contribution de l'économie sociale et solidaire à la promotion de l'égalité hommes-femmes, notamment à la réalisation de l'objectif 5 (égalité entre les sexes) du Programme 2030, deux constats s'imposent: la présence notable des femmes dans les unités de l'économie sociale et solidaire, y compris à des postes de direction; et le développement de ces unités dans les secteurs économiques peu valorisés ou les professions majoritairement féminines (par exemple, dans l'économie du soin). En 2019, dans le secteur des coopératives et des mutuelles d'assurance, un quart des dirigeants des organisations membres de l'ICMIF et 20 pour cent des membres du conseil d'administration de l'ICMIF étaient des femmes. Le niveau de représentation des femmes à des postes de direction était bien moins élevé dans le reste du secteur de l'assurance, où seulement un poste de directeur général sur dix était occupé par une femme¹⁹². En Espagne, les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes sont plus faibles dans les unités de l'ESS que dans d'autres unités institutionnelles, ce que l'on peut attribuer à une plus grande diversité des équipes de direction dans l'ESS¹⁹³. Au Royaume-Uni, 47 pour cent des entreprises sociales étaient dirigées par des femmes en 2021 et 83 pour cent des équipes de direction des entreprises sociales comptaient au moins une femme parmi leurs membres¹⁹⁴.
- 88. L'économie sociale et solidaire contribue à de nombreux égards et de manière tangible à la réalisation de l'égalité hommes-femmes. Entre autres avantages, elle assure aux femmes un accès à des services abordables et accessibles en matière de financement, de logement et de soins.** Les femmes peuvent améliorer leur situation en négociant avec les autorités publiques par l'intermédiaire des unités de l'ESS. La gouvernance démocratique et participative de ces unités donne aux femmes la possibilité de participer à la prise de décisions et à l'exercice partagé du pouvoir. Les femmes actives au sein d'unités de l'ESS peuvent être mieux placées pour répondre à des besoins individuels et communautaires tels que la protection contre la discrimination, la violence et le harcèlement, y compris la violence et le harcèlement fondés sur le sexe.
- 89. Les unités de l'économie sociale et solidaire créées par et pour les femmes aident ces dernières à surmonter les obstacles sociaux et culturels qui limitent leur participation au marché du travail.** Dans certains pays, il existe des coopératives composées uniquement de femmes dans les secteurs de l'agroalimentaire, de l'artisanat et du soin, qui assurent à leurs membres des possibilités d'emploi et une activité sociale. En Inde, l'Association des femmes travaillant à leur compte (SEWA), un syndicat national rassemblant 1,8 million de travailleuses informelles de 14 États, sert d'incubateur pour de jeunes entreprises sociales et collectives des secteurs de l'artisanat, des produits laitiers, de l'agriculture, du travail domestique, de la

¹⁹¹ Deolinda Meira, André Almeida Martins et Tiago Pimenta Fernandes, «Regime jurídico das cooperativas de trabalho em Portugal: Estado da arte e linhas de reforma», *CIRIEC - España. Revista jurídica de economía social y cooperativa* 30 (2017).

¹⁹² Swiss Re Institute, «Gender diversity in the re/insurance industry: for a sustainable future», 11 février 2021.

¹⁹³ CEPES, 2019.

¹⁹⁴ Social Enterprise UK, «No Going Back - State of Social Enterprise Survey 2021».

construction et du recyclage, qu'elle met en relation avec d'autres entreprises collectives qui fournissent des services de santé, des services de garde d'enfants, des services d'assurance et des services financiers. D'après les estimations, 80 pour cent des coopératives soutenues par la SEWA sont aujourd'hui économiquement viables ¹⁹⁵.

- 90. Les unités de l'économie sociale et solidaire sont certes fondées sur des valeurs d'égalité et d'équité, mais il arrive que certaines dispositions juridiques, normes sociales et inégalités historiques entravent leur action.** Les femmes sont souvent désavantagées en ce qui concerne la possession d'actifs, l'éducation et la formation, ce qui peut les empêcher d'avoir accès aux ressources et aux marchés dont elles ont besoin pour créer une organisation, la développer ou en assurer la pérennité ¹⁹⁶. Même lorsqu'elles participent à des unités de l'ESS dans les mêmes conditions que les hommes, les femmes ont parfois des difficultés à intégrer les organes de prise de décisions ou à accéder aux postes de direction, car la division du travail horizontale et verticale traditionnelle entre les sexes est souvent reproduite au sein de ces unités ¹⁹⁷. En outre, les femmes ont généralement moins de contacts que les hommes au sein des structures verticales de l'ESS et des autres structures d'appui de l'ESS ¹⁹⁸. Des mesures transitoires telles que des mesures d'action positive peuvent être utilisées en pareil cas. D'autres méthodes telles que l'audit participatif de genre ou la prise en compte des questions d'égalité entre les sexes dans l'établissement des budgets pourraient aussi être utilisées dans le cadre de l'ESS. Les gouvernements peuvent soutenir l'autonomisation des femmes dans l'ESS en mettant en place à leur intention des programmes de renforcement des capacités, y compris dans les domaines de la direction et de la gestion d'organisations, de la planification financière et de la commercialisation. Les effets des mesures d'action positive visant à corriger les inégalités ne se limitent pas au contexte de l'entreprise, mais peuvent s'étendre aux sphères privée, communautaire et publique. Les politiques sociales qui allègent la charge que représentent pour les femmes les activités de soin et qui renforcent les droits civils et politiques des femmes peuvent faciliter la participation de ces dernières au processus d'élaboration des politiques ¹⁹⁹.

Dialogue social

- 91. Dans certains pays, les structures verticales de l'ESS prennent part au dialogue social.** Les unités de l'ESS, en particulier les plus grandes d'entre elles et leurs fédérations, peuvent participer au dialogue social en tant qu'employeurs, voire collaborer à l'élaboration des conventions collectives avec les syndicats, comme c'est le cas en Suisse ²⁰⁰. Au Niger, les coopératives travaillent aux côtés des organisations d'employeurs et de travailleurs au sein du Comité national du dialogue social (CNDS). Au Sénégal, l'Union nationale des commerçants et industriels (UNACOIS) est membre du Haut Conseil national du dialogue social. En Afrique du Sud, le Conseil national du développement économique et du travail compte parmi ses membres aussi bien des organisations communautaires

¹⁹⁵ BIT, *Advancing cooperation among women workers in the informal economy: The SEWA way*, 2018 [version intégrale disponible en anglais uniquement; un rapport de synthèse existe en français: *Promouvoir la coopération entre travailleuses dans l'économie informelle: la méthode SEWA*].

¹⁹⁶ UNTFSSSE, *Social and Solidarity Economy and the Challenge of Sustainable Development: A Position Paper by the United Nations Inter-Agency Task Force on Social and Solidarity Economy (TFSSSE)*, 2014.

¹⁹⁷ Simel Esim, «Cooperatives», dans *The Routledge Handbook of Feminist Economics*, Günseli Berik et Ebru Kongar (dir. de publication) (Routledge: Londres, 2021), 486-494.

¹⁹⁸ Eva Majurin, *How women fare in East African cooperatives: the case of Kenya, Tanzania and Uganda* (BIT, 2012).

¹⁹⁹ BIT, *Mapping the Social and Solidarity Economy Landscape in Asia: Spotlight on Indonesia*, ILO brief: Strengthening Social and Solidarity Economy Policy in Asia, 2021.

²⁰⁰ Migros, *Convention collective de travail (CCNT) du Groupe Migros*, 2019-2022.

que des organisations d'employeurs et de travailleurs. La représentation formelle des unités de l'économie sociale et solidaire peut aussi être assurée au moyen d'arrangements bipartites ou tripartites élargis, ces unités entrant dans la catégorie des «autres parties prenantes», comme c'est le cas au sein du Conseil économique social et culturel du Mali (CESC).

92. De même, les représentants des unités de l'économie sociale et solidaire peuvent participer aux mécanismes transnationaux de dialogue social, notamment dans les communautés d'intégration régionale. Dans les plateformes européennes de dialogue social pour le secteur bancaire, l'Association européenne des banques coopératives est l'une des trois organisations d'employeurs représentatives. Dans le secteur de l'assurance, l'Association des assureurs mutuels et coopératifs d'Europe est l'un des trois organismes d'employeurs reconnus. En plus des deux groupes de travail qu'il a constitués avec des organisations d'employeurs et des organisations de travailleurs, le Comité économique et social européen dispose d'un troisième groupe consacré à la diversité, qui est composé de représentants d'unités de l'économie sociale et solidaire, y compris des organisations caritatives, des coopératives, des fondations, des mutuelles et des entreprises sociales. La Cross Border Traders Association, une organisation fondée sur l'adhésion, représente et défend les intérêts des petits commerçants transnationaux. Elle s'emploie à éliminer les obstacles au commerce pour les 40 000 membres qu'elle compte dans les pays d'Afrique australe et orientale et mène en leur nom des négociations commerciales avec les secrétariats du Marché commun de l'Afrique orientale et australe et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, ainsi qu'avec les gouvernements nationaux ²⁰¹.

Transition vers l'économie formelle

93. Les travailleurs indépendants informels peuvent s'organiser en unités de l'économie sociale et solidaire pour s'engager sur la voie de la transition vers l'économie formelle. La Commission mondiale sur l'avenir du travail a reconnu que «les travailleurs de l'économie informelle ont souvent amélioré leur situation en s'organisant, en travaillant avec les coopératives et les organisations locales» ²⁰². Les unités de l'économie sociale et solidaire peuvent contribuer à la réalisation des objectifs 8 (travail décent et croissance économique) et 10 (réduction des inégalités) du Programme 2030 en contribuant à la formalisation et la croissance des très petites, petites et moyennes entreprises et en favorisant l'inclusion sociale, économique et politique pour tous.

94. Les structures verticales de l'économie sociale et solidaire qui rassemblent des travailleurs indépendants informels permettent à ces derniers d'être représentés et de faire entendre leur voix aux niveaux local, national, régional et international, comme expliqué ci-après :

- Au niveau local, les unités de l'ESS constituées par des artisans, des chauffeurs de taxi, des petits agriculteurs ou des vendeurs ambulants s'organisent en structures verticales. Par exemple, aux États-Unis, le New York City Network of Worker Cooperatives fournit des services aux coopératives de travail associé dont les membres sont essentiellement des travailleurs indépendants informels. Il mène des actions de sensibilisation en vue d'obtenir des financements publics pour le développement des coopératives de travail associé et promeut l'adoption de textes législatifs sur ce type de coopératives aux niveaux de la ville et de l'État ²⁰³.

²⁰¹ Cross Border Traders Association of Zambia.

²⁰² BIT, *Travailler pour bâtir un avenir meilleur*, rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, 2019.

²⁰³ New York City Network of Worker Cooperatives, «History and Mission».

- Au niveau national, les structures verticales de l'économie sociale et solidaire incluent des organisations faïtières rassemblant des travailleurs de l'économie informelle. La National Association of Street Vendors of India, une coalition de 373 syndicats, coopératives, associations et organisations communautaires représentant environ 300 000 vendeurs ambulants en Inde, a joué un rôle clé dans l'élaboration de la politique nationale applicable aux vendeurs ambulants, qui a accordé un statut juridique à ces travailleurs ²⁰⁴.
- Autre exemple de structure verticale de l'économie sociale et solidaire au niveau national, la Confédération des travailleurs de l'économie informelle (CTEP) de l'Argentine est une organisation faïtière qui fédère des associations d'ouvriers de la confection, de coursiers à moto, de vendeurs ambulants, d'artisans, de petits agriculteurs, de briquetiers et de travailleurs d'«entreprises récupérées» ²⁰⁵. Enregistrée en tant qu'association civile, elle milite pour que le gouvernement reconnaisse les acteurs de l'économie informelle et elle gère un régime d'assurance mutuelle ainsi que des programmes d'éducation destinés à ses membres ²⁰⁶.
- Au niveau régional, les structures verticales de l'économie sociale et solidaire défendent les intérêts de leurs membres auprès des organisations régionales et créent à leur intention des plateformes de connaissances et d'apprentissage. HomeNet South Asia est un réseau infrarégional d'organisations de travailleurs à domicile qui contribue à renforcer la solidarité régionale entre les travailleurs à domicile et les organisations qui les représentent ²⁰⁷.
- Au niveau international, les organisations de travailleurs informels font connaître les préoccupations de leurs membres sur des questions constituant des priorités pour eux. StreetNet International est une organisation mondiale rassemblant plus de 600 000 commerçants informels dans plus de 50 pays qui permet à ses membres de mieux se faire entendre et de gagner en visibilité afin d'influer sur les politiques qui ont un impact direct sur leur quotidien ²⁰⁸.

95. Les unités de l'économie sociale et solidaire aident les unités de l'économie informelle à développer leurs activités grâce à des formes collectives d'entrepreneuriat, améliorant ainsi leur pouvoir de négociation et facilitant l'accès des travailleurs à la protection sociale ²⁰⁹. Par la voie de l'économie sociale et solidaire, les entreprises de l'économie informelle peuvent améliorer leur viabilité économique et leur résilience, stimuler leur productivité, réaliser des économies grâce aux services partagés et accroître leurs revenus en augmentant leur production et en diversifiant leurs lignes de produits. La constitution ou l'intégration d'unités de l'ESS peut assurer aux opérateurs de l'économie informelle un accès au financement, à l'information, aux intrants, aux technologies, aux services d'appui et aux marchés. Les unités de l'ESS peuvent aider leurs membres à bénéficier de la sécurité sociale en facilitant leur affiliation, en leur fournissant des informations sur leurs droits et en menant des actions de sensibilisation ²¹⁰. Lorsqu'elles sont officiellement enregistrées, les unités de l'ESS relèvent de l'économie formelle, mais leurs travailleurs peuvent néanmoins continuer d'exercer des activités dans l'économie informelle.

²⁰⁴ National Association of Street Vendors of India.

²⁰⁵ CTEP, «Nosotros». Le concept d'«entreprises récupérées», ou «empresas recuperadas», est généralement associé à l'Argentine, mais ce type d'entreprises existent également dans plusieurs pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Amérique du Nord.

²⁰⁶ BIT, *Organiser les travailleurs de l'économie informelle en syndicats: Guide à l'intention des organisations syndicales*, 2019.

²⁰⁷ HomeNet South Asia.

²⁰⁸ StreetNet International.

²⁰⁹ Fonteneau et Pollet.

²¹⁰ BIT, *Extending social security to workers in the informal economy: Lessons from international experience*, 2021.

- 96. La pandémie de COVID-19 a été particulièrement lourde de conséquences pour les 2 milliards de travailleurs informels que compte la planète.** Des travaux de recherche menés à la mi-2021 au sujet de l'impact de la pandémie sur les moyens de subsistance des travailleurs informels ont montré que la plupart de ces derniers n'avaient pas été en mesure de reprendre une activité. Leurs revenus demeuraient bien inférieurs à ce qu'ils étaient avant la pandémie ²¹¹. Les effets de la crise économique et sanitaire provoquée par la pandémie ont fait peser sur les travailleuses de l'économie informelle une charge encore plus disproportionnée liée aux activités de soin non rémunérées au sein du ménage ²¹². En Asie du Sud, les travailleuses à domicile ont été dans l'incapacité de travailler à cause des mesures de confinement et des problèmes de mobilité en résultant, des annulations de commandes et de services, de l'augmentation du coût des matières premières et des semences, et des responsabilités accrues qui leur incombaient en matière de soins. Face à la crise, les unités de l'économie sociale et solidaire regroupant des travailleurs informels ont mis en place des mesures et des services d'aide, mené des actions de sensibilisation sur le COVID-19 et collaboré avec le système de santé pour favoriser la prévention et l'accès aux traitements. En Inde, des unités de l'économie sociale et solidaire réunissant des travailleuses informelles ont assuré à leurs membres qui en avaient grand besoin des possibilités d'emploi et des aides pour soutenir leur activité.

Prévention des crises, redressement post-crise, et promotion de la paix et de la résilience

- 97. Historiquement, l'économie sociale et solidaire a joué un rôle important dans la prévention des crises liées à des conflits ou à des catastrophes et le redressement après de telles crises.** Le monde connaît actuellement de multiples crises concomitantes, causées notamment par le changement et le réchauffement climatiques, les catastrophes naturelles, la détérioration de la conjoncture économique et financière, l'extrême pauvreté, les déplacements forcés et la pandémie de COVID-19. L'économie sociale et solidaire et les multiples formes d'organisations qui en relèvent sont certes exposées aux crises, mais elles jouent aussi un rôle dans leur prévention et l'atténuation de leurs effets. Les unités de l'ESS peuvent contribuer à la réalisation des objectifs 1 (élimination de la pauvreté), 3 (bonne santé et bien-être), 8 (travail décent et croissance économique), 10 (réduction des inégalités), 13 (lutte contre le changement climatique) et 16 (paix, justice et institutions efficaces) du Programme 2030, dans la mesure où elles renforcent la résilience, contribuent à lutter contre les maladies transmissibles, encouragent les migrations sûres, réduisent les inégalités et améliorent la cohésion sociale. La recommandation (n° 205) de l'OIT sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017, reconnaît le rôle de l'économie sociale et solidaire dans le redressement et le renforcement de la résilience.
- 98. Bien qu'elles subissent encore les répercussions de la crise du COVID-19, les unités de l'économie sociale et solidaire sont aussi des acteurs de la reprise.** Même si elles ont pu être plus durement touchées par la pandémie du fait du travail qu'elles accomplissent dans les communautés défavorisées, les unités de l'économie sociale et solidaire se sont souvent révélées plus résilientes que d'autres unités institutionnelles. Au Royaume-Uni, le risque de fermeture lié au COVID-19 s'est révélé quatre fois moins élevé pour les coopératives que pour les autres entreprises et, entre 2020 et 2021, on a enregistré deux fois plus de créations de coopératives

²¹¹ Sarah Orleans Reed et coll., *The Crisis is Far from Over for Informal Workers — We Need an Inclusive Recovery for the Majority of the World's Workforce*, COVID-19 Crisis and the Informal Economy: Policy Insights n° 8 (WIEGO, 2021).

²¹² BIT et WIEGO, *Cooperatives meeting informal economy workers' child care needs*, 2018.

que de dissolutions²¹³. Dans le contexte de la pandémie, les unités de l'économie sociale et solidaire ont fourni une assistance essentielle à leurs membres, mettant en relation les personnes ayant besoin de soutien avec les pouvoirs publics locaux et les partenaires sociaux. Les coopératives financières ont apporté à leurs membres un soutien en liquidités moyennant le lancement d'initiatives de financement participatif et d'autres initiatives de solidarité au bénéfice des très petites, petites et moyennes entreprises locales et des personnes en situation de vulnérabilité. De nombreuses coopératives ont modifié leur offre de produits et de services pour répondre aux besoins locaux urgents en équipements de protection et en assistance sociale²¹⁴. Le groupe espagnol Mondragon, qui se compose d'une centaine de coopératives et emploie plus de 80 000 personnes, a puisé dans ses fonds de réserve de solidarité pour soutenir ses membres et a temporairement redéployé ses effectifs d'une coopérative à l'autre afin de limiter au maximum les pertes d'emplois pendant la pandémie²¹⁵.

- 99. Le rôle actif des personnes vulnérables et marginalisées dans les unités de l'économie sociale et solidaire contribue à réduire la pauvreté et les inégalités qui persistent.** Des groupes de population marginalisés ont créé leurs propres unités de l'économie sociale et solidaire dans leur pays d'accueil. Certaines unités de l'économie sociale et solidaire, comme les coopératives sociales, ont été mises en place spécifiquement pour lutter contre l'exclusion sociale, en Italie par exemple. D'autres ont intégré un volet consacré à l'inclusion sociale dans leur activité principale. En Jordanie, des coopératives agricoles polyvalentes ont aidé des réfugiés syriens à obtenir des permis de travail et les ont fait participer à des formations et à des projets conjoints. La Multicultural Health Brokers Cooperative est une coopérative de travailleurs établie au Canada (Alberta), dont les 75 travailleurs et membres sont des migrants et d'anciens réfugiés. Chaque année, elle aide 2 000 familles de migrants et de réfugiés à bénéficier de services tels que des informations sur la santé maternelle et infantile, un soutien aux jeunes parents et au développement des jeunes enfants, des services interculturels de garde d'enfants, des aides aux familles multiculturelles avec des enfants handicapés, et un accompagnement médical et psychologique pour les populations les plus vulnérables²¹⁶.
- 100. Les unités de l'économie sociale et solidaire se révèlent très résilientes face aux ralentissements de l'activité économique et capables de soutenir leurs membres et la collectivité dans son ensemble**²¹⁷. Au lendemain de la crise financière et économique de 2007-08, les coopératives d'épargne et de crédit, les banques coopératives et les mutuelles de crédit se sont développées, ont maintenu la disponibilité du crédit, en particulier pour les PME, et sont demeurées stables dans toutes les régions du monde²¹⁸. À la suite de cette crise, les coopératives de crédit et les banques coopératives ont augmenté leur part de marché car elles étaient moins exposées aux transactions spéculatives²¹⁹. La stabilité et l'aversion pour le risque sont des caractéristiques intrinsèques du modèle coopératif. Les coopératives génèrent les excédents dont elles ont besoin, sans quoi elles ne seraient économiquement pas viables. Elles affectent les excédents aux réserves,

²¹³ Co-operatives UK, *Co-op economy 2021. A report on the UK's co-operative sector*, 2021.

²¹⁴ BIT, *Observation générale de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations adoptée en 2020 et publiée à la 109^e session (2021) de la Conférence*, sur la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964.

²¹⁵ ONU, Assemblée générale des Nations Unies, *Rôle des coopératives dans le développement social: Rapport du Secrétaire général*, A/76/209 (2021).

²¹⁶ Multicultural Health Brokers Cooperative.

²¹⁷ Adrien Billiet et coll., «The resilience of the cooperative model: How do cooperatives deal with the COVID-19 crisis?», *Briefings Entrepreneurial Finance* 30, Issue 2 (2021): 99-108.

²¹⁸ Johnston Birchall, *Résister à la récession: le pouvoir des coopératives financières* (BIT, 2013).

²¹⁹ Johnston Birchall et Lou Hammond Ketilson, *Resilience of the Cooperative Business Model in Times of Crisis* (BIT, 2009).

ce qui garantit leur solidité financière. Dans le même temps, elles restituent ces excédents à leurs membres sous la forme de dividendes annuels ou moyennant la vente de leurs produits à des prix avantageux. Par ailleurs, elles ne motivent pas leurs cadres en les rétribuant avec des actions, ceux-ci se contentant de salaires correspondant à ceux pratiqués sur le marché ²²⁰. Le rôle de l'économie sociale et solidaire dans l'assistance immédiate en temps de crise est reconnu par les gouvernements aux niveaux local et national, en particulier dans le domaine de la fourniture de services sociaux. Bien qu'elles contribuent au renforcement de la résilience face aux crises, les unités de l'ESS ne sont pas systématiquement intégrées dans les stratégies de moyen et de long termes menées par les pouvoirs publics dans ce domaine.

- 101. L'économie sociale et solidaire a également démontré son utilité ainsi que les capacités et les moyens d'action qu'elle pouvait mobiliser à la suite de catastrophes naturelles pour aider les communautés à faire face aux dégâts et contribuer au redressement et à la reconstruction.** L'ICMIF et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes ont recensé, dans le contexte du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 ²²¹, sept mécanismes pratiques de réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience qui font appel à des coopératives et à des mutuelles d'assurance. Face aux catastrophes naturelles qui se produisent dans le monde entier, les unités de l'économie sociale et solidaire contribuent, techniquement et financièrement, aux efforts de reconstruction dans une démarche de solidarité. Après le séisme et le tsunami survenus dans l'océan Indien en 2004, plus de 500 nouveaux groupes d'entraide ont été constitués par les femmes des villages côtiers de l'État du Tamilnadu (Inde). Ces groupes ont pris part à l'effort de redressement, ce qui a contribué à améliorer la situation des femmes sur les plans de l'accès à l'emploi, de l'indépendance financière, de la prise de décisions au sein de la famille et de la participation à la vie publique ²²². En 2020, l'Australian Mutuals Foundation a mené une campagne pour venir en aide aux communautés victimes des incendies et a reçu des contributions de mutuelles du monde entier ²²³. Les gouvernements peuvent améliorer l'intégration des unités de l'économie sociale et solidaire en tant que partenaires dans leurs programmes de préparation aux catastrophes.
- 102. Les unités de l'économie sociale et solidaire coopèrent avec les gouvernements et les partenaires de développement qui s'efforcent de répondre aux besoins des réfugiés et des communautés d'accueil.** L'économie sociale et solidaire est bien placée pour répondre aux besoins des personnes déplacées et des populations d'accueil en ce qu'elle assure un ensemble de services pratiques au moyen de l'action collective, en se fondant sur les valeurs d'entraide, de mutualisme et de gouvernance démocratique et participative. Les unités de l'ESS fournissent des services sociaux et un accès à des possibilités d'emploi, à des activités génératrices de revenus, à des moyens de financement et au partage des connaissances. Elles contribuent également au renforcement des capacités sociales et à la consolidation de la paix par des activités axées sur la constitution de réseaux, la solidarité et la restauration de la confiance, la résolution de problèmes, l'action collective, l'autonomisation des femmes et la sensibilisation à la culture. En 2015, en Italie, les coopératives sociales ont fourni des services essentiels à 18 000 réfugiés, demandeurs d'asiles et migrants en collaboration avec 220 centres d'accueil et 170 structures d'hébergement spécialisées ²²⁴. En Jordanie, des coopératives ont fourni des services d'orientation professionnelle

²²⁰ Birchall, *Résister à la récession: le pouvoir des coopératives financières*.

²²¹ ICMIF et Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, *From protection to prevention: The role of cooperative and mutual insurance in disaster risk reduction*, 2020.

²²² Grant Larson et coll., «The role of self-help groups in post-tsunami rehabilitation», *Sage journals* 58, Issue 5 (2015): 732-742.

²²³ Business Council of Co-operatives and Mutuals of Australia, «Community resilience and recovery».

²²⁴ BIT, *Mapping responses by cooperatives and social and solidarity economy organizations to forced displacement*, 2020.

et de placement et ont encouragé l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail pour les travailleurs réfugiés et migrants et les communautés agricoles qui les accueillent, avec l'appui du BIT ²²⁵. Dans le cadre de son initiative «Achats au service du progrès», le Programme alimentaire mondial a acheté des produits de base destinés à l'aide alimentaire d'urgence aux réfugiés auprès de coopératives et d'associations de producteurs de 20 pays, favorisant ainsi le développement local. Les connaissances quant au rôle que peut jouer l'économie sociale et solidaire dans le contexte des déplacements forcés sont limitées. Des travaux de recherche devront être menés sur ce sujet, consistant notamment à comparer l'action de ces unités avec le travail effectué par les acteurs du secteur public et du secteur privé et à étudier la façon dont elles collaborent avec eux.

- 103. Les unités de l'économie sociale et solidaire peuvent être très utiles dans les situations d'après-conflit en ce qu'elles contribuent à ce que les efforts de redressement et de reconstruction tiennent compte des séquelles du conflit et soient propices à la consolidation de la paix.** Elles peuvent favoriser la coexistence pacifique, la cohésion sociale et la consolidation durable de la paix. Dans des pays comme la Bosnie-Herzégovine, El Salvador, le Guatemala, le Liban, la Macédoine du Nord, le Mozambique, le Népal, le Rwanda, Sri Lanka et le Timor-Leste, les coopératives ont joué un rôle essentiel dans la reconstruction post-conflit en créant des emplois pour les personnes déplacées de retour chez elles et les ex-combattants, en reconstruisant les entreprises et les habitations, en aidant les réfugiés et les personnes déplacées revenues chez elles à accéder aux marchés, en facilitant la réconciliation et en restaurant les liens brisés par la guerre ²²⁶. En Colombie, les unités de l'économie sociale et solidaire ont joué un rôle central dans le redressement et le développement locaux après le conflit en prenant part aux efforts déployés pour réintégrer les ex-combattants et consolider la paix. Les mécanismes de l'économie sociale et solidaire ont également été mobilisés pour réinstaller les ex-combattants dans les Balkans (dans les années quatre-vingt-dix), dans la région est de la République démocratique du Congo, ainsi qu'en Amérique centrale (1990-1995) et en Afrique australe (1995-2000). Au nord de Sri Lanka, où il existait déjà des coopératives avant la guerre civile (1983-2009), les habitants qui se sont organisés en coopératives sont parvenus à accroître leurs revenus de manière non négligeable. En outre, grâce à leur action fédératrice, les coopératives ont donné aux femmes vivant dans des sociétés conservatrices les moyens de braver certains obstacles culturels à leur émancipation.

Une transition numérique juste

- 104. Les unités de l'économie sociale et solidaire contribuent à rendre les transitions numériques plus équitables.** En mettant les entreprises et les clients directement en relation avec les employés, les plateformes de travail numériques transforment les processus commerciaux et ont de profondes répercussions sur l'avenir du travail ²²⁷. Comme les plateformes commerciales, les plateformes coopératives utilisent des sites Web, des applications mobiles ou des protocoles pour la vente de biens ou de services. Leur principale différence par rapport aux plateformes commerciales est qu'elles reposent sur la gestion démocratique et/ou le partage de la propriété. Par exemple, les coopératives de chauffeurs de taxi ont créé leurs propres applications en ligne pour ne pas avoir besoin de l'intermédiation des entreprises de réservation de courses. Aux

²²⁵ BIT, «Jordan launches national strategy for the cooperative movement, with ILO support», 3 juillet 2021.

²²⁶ BIT, *Mapping responses by cooperatives and social and solidarity economy organizations to forced displacement*, 2020.

²²⁷ Anita Gurumurthy et coll., *Platform labour in search of value: A study of workers' organizing practices and business models in the digital economy*, 2021 [version intégrale disponible en anglais uniquement; un résumé analytique existe en français: *Plateforme de travail en quête de valeur: Étude sur les modes d'organisation des travailleurs et les modèles d'entreprise dans l'économie numérique* disponible en français].

États-Unis, la Green Taxi Cooperative, établie à Denver, est une coopérative de travailleurs syndiqués dont le service de réservation de taxis par smartphone est détenu et exploité par les membres ²²⁸.

105. Les unités de l'économie sociale et solidaire offrent de nombreuses possibilités aux travailleurs, aux producteurs et aux utilisateurs de services numériques. Au Brésil, l'application mobile gratuite Cataki met en relation les ramasseurs de déchets et les producteurs de déchets de São Paulo. Pendant la pandémie de COVID-19, elle a distribué des masques de protection et lancé une campagne de financement participatif en ligne pour soutenir les ramasseurs de déchets ²²⁹. En Tchéquie, l'entreprise sociale à but non lucratif Czechitas permet aux femmes et aux filles de développer leurs compétences numériques grâce à une formation abordable. En Allemagne, DENIC, une plateforme coopérative de services partagés qui gère 16,7 millions de noms de domaine Internet («.de») et fournit des services de sécurité numérique ²³⁰, représente le pays auprès de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), une société d'utilité publique à but non lucratif installée aux États-Unis qui coordonne le système de nommage d'Internet. En Inde, GoCoop, une entreprise sociale qui met en relation les consommateurs et les coopératives et entreprises communautaires de tisserands et d'artisans, est le premier marché de vente en ligne de produits faits à la main et artisanaux du pays ²³¹. Vrutti, une autre entreprise sociale indienne, soutient 26 000 petits agriculteurs rassemblés au sein d'organisations d'agriculteurs-producteurs grâce à une plateforme numérique d'aide à la planification commerciale qui fournit des prévisions concernant la demande et les prix, des liens directs vers les consommateurs finaux et des systèmes d'appui institutionnel pour le crédit, la distribution et la logistique ²³².

Une transition juste vers la durabilité environnementale

106. Les unités de l'économie sociale et solidaire contribuent à une transition juste vers la durabilité environnementale ²³³. Les *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous* recommandent d'accorder une attention particulière à l'assistance fournie aux coopératives pour opérer la transition. Ils soulignent que les gouvernements, en consultation avec les partenaires sociaux, devraient permettre aux coopératives de participer au processus de passation des marchés, et reconnaissent que le modèle des coopératives est un outil de formalisation efficace ²³⁴. L'économie sociale et solidaire peut contribuer à la réalisation des objectifs 7 (énergie propre et d'un coût abordable), 8 (travail décent et croissance économique), 11 (villes et communautés durables), 12 (consommation et production responsables), 13 (lutte contre le changement climatique), 14 (vie aquatique) et 15 (vie terrestre) du Programme 2030. En effet, les unités de l'ESS peuvent favoriser l'accès aux énergies renouvelables et l'efficacité des ressources dans le cadre de leurs activités, rendre les villes et les établissements humains inclusifs, résilients et durables, promouvoir la consommation et la production durables, participer à la lutte contre le changement climatique et œuvrer à la protection de la vie aquatique et terrestre. Au Royaume-Uni, 20 pour

²²⁸ Green Taxi Coop.

²²⁹ Luciana Bruno, *Collecting Dignity: Recyclable Waste Pickers of Brazil* (Institute for the Cooperative Digital Economy, 2020).

²³⁰ DENIC, «Internet and a Cooperative Society - How Does That Go Together?».

²³¹ GoCoop.

²³² Gurumurthy et coll.

²³³ Valérie Boiten, *Closing the Loop - Can Social and Solidarity Organisations Accelerate the Circular Economy?* (UNTFSSSE, 2019).

²³⁴ BIT, *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*, 2015.

cent des entreprises sociales ont déclaré avoir placé l'urgence climatique et les moyens d'y faire face au cœur de leur mission; 35 pour cent ont inscrit la lutte contre le changement climatique ou l'urgence climatique dans leur Constitution ou leurs statuts; et 32 pour cent ont indiqué qu'elles prévoyaient ou envisageaient de faire de même ²³⁵.

- 107. Dans nombre de secteurs, tels que l'agriculture, le logement ou encore l'énergie, les unités de l'économie sociale et solidaire écologisent leurs activités et diminuent leur empreinte environnementale.** L'assurance mutuelle pour les récoltes, l'amélioration des techniques d'irrigation et de gestion des bassins hydrographiques, l'utilisation de matériaux d'isolation naturels et renouvelables, et la diversification au profit de cultures résistantes à la sécheresse sont quelques-unes des stratégies que peuvent utiliser les unités de l'ESS. Au Kenya, la Société coopérative des pêcheurs de Dunga s'emploie, dans le cadre d'une initiative de développement de l'aquaculture, à compenser le faible niveau des réserves dû à la surexploitation et aux effets du changement climatique en élevant des milliers de poissons pour les relâcher ensuite dans un lac ²³⁶. La communauté internationale, les pouvoirs publics nationaux et locaux et les partenaires sociaux peuvent intégrer l'économie sociale et solidaire dans leurs plans et programmes pour une transition juste.
- 108. L'économie sociale et solidaire peut également contribuer à la durabilité environnementale par la production et la vente de biens et de services verts, tels que des énergies renouvelables.** Dans de nombreux pays en développement, des mini-réseaux communautaires de production d'énergie solaire offrent une alternative rentable à l'électrification des zones rurales. Les unités de l'ESS sont également actives dans la production et la distribution d'énergie renouvelable depuis de nombreuses années ²³⁷. REScoop.eu, la Fédération européenne des coopératives énergétiques citoyennes, est une association à but non lucratif qui fonctionne comme une coopérative. Elle rassemble 1 900 coopératives énergétiques et compte 1,25 million de ménages membres ²³⁸. Face à l'essor que connaît le régime de propriété communautaire incarné par les unités de l'ESS dans le secteur des sources d'énergie renouvelables, il importe de veiller à ce que les emplois verts créés soient aussi des emplois décents pour les travailleurs de ce secteur. Au Brésil, COOPERBIO est la première coopérative nationale de production de biodiesel; elle rassemble 25 000 ménages de petits agriculteurs et travailleurs sans terre qui collectent de la biomasse et produisent du biodiesel et de l'éthanol à partir de graines de ricin, de jatropha, de tournesol et d'autres plantes. Cette coopérative génère des emplois et des revenus, encourage l'adoption d'un régime alimentaire sain dans les familles des zones rurales et milite pour l'environnement et la protection des ressources hydriques et de la biodiversité ²³⁹.
- 109. Pour remédier aux problèmes liés à l'informalité de leur activité – dangerosité des environnements de travail, faible pouvoir de négociation et absence de représentants pour défendre leurs intérêts –, les ramasseurs de déchets ont créé différentes formes d'unités de l'économie sociale et solidaire, en particulier en Amérique latine et en Asie du Sud ²⁴⁰.** Dans des contextes où les systèmes de collecte des déchets du secteur formel sont insuffisamment développés, les ramasseurs de déchets informels jouent un rôle clé dans la collecte, le tri et le recyclage des déchets. Ils contribuent à préserver la santé publique, à améliorer l'assainissement et

²³⁵ Social Enterprise UK, 2021.

²³⁶ COPAC, *Transforming our world: A cooperative 2030 - Cooperative contributions to SDG 14*, 2019.

²³⁷ BIT, *Providing clean energy and energy access through cooperatives*, 2013.

²³⁸ REScoop.eu.

²³⁹ BIT, *Providing clean energy and energy access through cooperatives*, 2013.

²⁴⁰ BIT, «Les coopératives de ramasseurs de déchets et les organisations de l'économie sociale et solidaire» (note d'information), 2019.

à protéger l'environnement aux niveaux local, national et international en favorisant la circulation des ressources et en réduisant la quantité de déchets mis en décharge. En Colombie, l'Association des coopératives de recycleurs de Bogotá (ARB), qui rassemble 17 organisations coopératives représentant environ 1 800 ramasseurs de déchets, négocie avec la municipalité, le gouvernement et le secteur privé. En Inde, Solid Waste Collection Handling, une coopérative de 3 000 membres, toutes des femmes, dont le travail consiste à ramasser et à acheter des déchets, a signé un contrat avec la municipalité de Pune. Même si ces organisations peuvent contribuer à améliorer les conditions de travail des ramasseurs de déchets, d'importants déficits de travail décent subsistent, notamment des risques en matière de sécurité et de santé au travail.

- 110. Au cours de la période récente, des unités de l'économie sociale et solidaire se sont lancées dans la gestion des déchets électriques et électroniques.** En 2019, la quantité moyenne de déchets électriques et électroniques produite par chaque habitant de la planète s'élevait à 7,3 kilogrammes, contre 5 kilogrammes en 2010 ²⁴¹. La plupart des acteurs de la chaîne de valeur des déchets électriques et électroniques opèrent dans l'économie informelle. Dans les points de consensus adoptés en 2019 par le Forum de dialogue mondial sur le travail décent dans la gestion des déchets électriques et électroniques, il est reconnu que les coopératives et les autres unités de l'ESS jouent un rôle majeur dans la gestion de ces déchets dans de nombreux pays, et qu'elles ont promu les droits des travailleurs de l'économie informelle, prôné leur intégration et leur reconnaissance et créé des possibilités de travail formel et décent ²⁴². Aux États-Unis, l'entreprise sociale RecycleForce œuvre en faveur de l'intégration communautaire d'anciens détenus en assurant à ces derniers l'accès à des possibilités d'emploi et à des formations professionnelles, ainsi qu'en faveur de la protection de l'environnement en recyclant des appareils électroniques. Depuis 2006, elle a recyclé, dans le respect des normes de sécurité, 65 millions de livres de déchets électriques et électroniques et dispensé des formations professionnelles à des milliers d'anciens détenus ²⁴³.
- 111. De nombreuses unités de l'économie sociale et solidaire contribuent aux réseaux alimentaires associés au commerce équitable, aux achats solidaires et à l'approvisionnement collectif.** Elles améliorent la sécurité alimentaire et encouragent le développement de systèmes agroalimentaires durables et plus équitables qui promeuvent le travail décent et des pratiques plus écologiques et plus justes dans les chaînes d'approvisionnement ²⁴⁴. Au Portugal, Re-Food, une association comptant 7 500 bénévoles, lutte contre le gaspillage alimentaire et la faim dans les collectivités locales.

²⁴¹ Ian Tiseo, *Per capita electronic waste generation worldwide from 2010 to 2019 (in kilograms per capita)*, 2021.

²⁴² BIT, *Points de consensus du Forum de dialogue mondial sur le travail décent dans la gestion des déchets électriques et électroniques*, GDFEEW/2019/7, 2019.

²⁴³ RecycleForce.

²⁴⁴ BIT, «Réponses des coopératives et de l'économie sociale et solidaire aux principaux enjeux du rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail» (note d'information), 2019.

► Chapitre 3. Les mandants de l'OIT et l'économie sociale et solidaire

112. Le chapitre 3 se penche sur les liens entre les mandants tripartites de l'OIT et l'économie sociale et solidaire. La promotion de cette économie au service du travail décent et du développement durable nécessite la mise en place de nouvelles formes de coopération entre les gouvernements, les employeurs, les travailleurs et la société dans son ensemble.

Gouvernements

113. La reconnaissance de l'économie sociale et solidaire dans la législation se fait à différents niveaux et selon diverses formes en fonction des pays ²⁴⁵. L'économie sociale et solidaire est inscrite dans la Constitution de plusieurs pays, dont celle de l'État plurinational de Bolivie (qui fait référence à «l'économie sociale et communautaire»), de l'Équateur (qui mentionne l'«économie sociale et solidaire» et l'«économie populaire et solidaire») et du Mexique (qui emploie l'expression «secteur social»). De nombreuses Constitutions nationales font référence à des formes d'organisation de l'économie sociale et solidaire. Par exemple, plus de 60 Constitutions reconnaissent le rôle des coopératives ²⁴⁶. Plusieurs États fédéraux ont adopté des lois sur l'ESS à différents niveaux. Ainsi, le Mexique s'est doté d'une loi au niveau fédéral, tandis que l'Argentine a instauré plusieurs lois au niveau provincial. La quantité de détails contenus dans ces lois varie également. La plupart, s'inspirant du modèle de la loi-cadre, énoncent des obligations et des principes généraux et comptent souvent une vingtaine d'articles. C'est notamment le cas à Cabo Verde, au Cameroun, au Portugal et en Uruguay. D'autres comportent des dispositions plus détaillées, comme en France (98 articles) et au Honduras (70 articles). La définition de l'économie sociale et solidaire donnée dans la législation ne se fonde pas toujours sur les mêmes éléments: elle peut énoncer des valeurs et des principes, déterminer des formes juridiques spécifiques ou restreindre l'économie sociale et solidaire à certaines activités économiques. La plupart des textes font expressément référence aux principes et aux formes d'organisation de l'ESS, mais rares sont ceux qui énumèrent les valeurs y relatives ou qui la limitent à certaines activités économiques. Plusieurs lois prévoient la mise en place de mécanismes visant à recenser les unités de l'économie sociale et solidaire ou certaines formes d'organisation. Globalement, peu de cadres réglementaires régissent l'économie sociale et solidaire. Ceux qui portent sur certaines composantes spécifiques de l'ESS auraient parfois besoin d'être révisés pour tenir compte de l'évolution du contexte.

114. L'adoption de lois relatives à l'économie sociale et solidaire est souvent suivie de la création ou du renforcement des institutions publiques chargées de réglementer et de promouvoir ce modèle économique. Le statut de ces institutions peut toutefois varier considérablement d'un pays à l'autre. Ainsi, plusieurs pays ont institué des ministères de l'économie sociale et solidaire (comme la Belgique (Flandre), le Cameroun, l'Espagne, le Luxembourg, le Maroc, le Nicaragua et le Sénégal) ²⁴⁷. D'autres ont établi des vice-ministères (Costa Rica), des secrétariats d'État (France

²⁴⁵ David Hiez, *Guide pour la rédaction d'un droit de l'économie sociale et solidaire*, ESS Forum international, 2021.

²⁴⁶ Ifigenia Douvitsa, «National Constitutions and Cooperatives: an Overview», *International Journal of Cooperative Law* 1, n° 1 (2018): 128-147.

²⁴⁷ Dans la plupart des cas, l'ESS vient s'ajouter aux autres responsabilités de ces ministères, par exemple les questions relatives au travail.

et République de Corée), des instituts ministériels (Mexique) ou encore des commissions interministérielles (Colombie). Dans certains cas, les dispositifs institutionnels mis en place sont plus fragmentés, et différents ministères ou départements se répartissent différentes responsabilités en matière d'économie sociale et solidaire ou sont chargés de formes d'organisation spécifiques. Dans plusieurs pays, l'institutionnalisation de l'économie sociale et solidaire passe par la création de ministères ou d'organismes regroupant en leur sein de multiples activités liées à la réglementation, à la coordination et à la promotion de l'ESS ²⁴⁸.

- 115. Les gouvernements engagés en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire mettent souvent en place des mécanismes visant à garantir une action cohérente et concertée dans de nombreux domaines d'action.** Les unités de l'économie sociale et solidaire peuvent opérer dans différents secteurs institutionnels et branches d'activité, et il est donc difficile de les faire relever d'un portefeuille gouvernemental spécifique. Il est souvent d'usage de confier la responsabilité des différentes formes d'organisation appartenant à l'économie sociale et solidaire à plusieurs ministères techniques. Ainsi, les coopératives peuvent être placées sous la supervision du ministère en charge de l'agriculture et du développement rural, ou de plusieurs ministères selon le secteur d'activité concerné (agriculture, finance, industrie, logement, etc.). Les mutuelles peuvent tomber sous l'autorité du ministère en charge des finances, tandis que, dans de nombreux pays, les associations relèvent du ministère de l'intérieur. Si un tel partage des responsabilités peut être utile aux fins du développement de certaines composantes de l'économie sociale et solidaire, l'absence de mécanisme de coordination efficace peut entraîner une fragmentation institutionnelle et nuire à la promotion de l'ESS dans son ensemble ²⁴⁹. Certains pays ont donc instauré des mécanismes de coordination; c'est notamment le cas du Brésil (Forum brésilien de l'économie solidaire), du Chili (Conseil consultatif public-privé pour l'économie sociale), de Djibouti (Conseil national pour la promotion de l'économie sociale et solidaire), de l'Espagne (Observatoire espagnol de l'économie sociale), de la France (Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire), de la République de Corée (Agence coréenne pour la promotion des entreprises sociales) et du Sénégal (ministère délégué chargé de la Microfinance et de l'Économie solidaire) ²⁵⁰. Certaines de ces institutions offrent aux unités de l'économie sociale et solidaire des services d'appui, notamment de renforcement des capacités et d'incubation. Par ailleurs, elles coordonnent les politiques et interventions relatives à l'économie sociale et solidaire et font le lien entre le gouvernement et les acteurs de cette économie. Dans certains cas, des dispositifs institutionnels nationaux adaptés à la nature multisectorielle de l'ESS ont été intégrés à des institutions régionales ou locales, comme c'est le cas au Canada (Québec et Montréal) et en France (Provence-Alpes-Côte d'Azur) ²⁵¹.

Organisations de travailleurs

- 116. Dans le monde entier, les organisations de travailleurs et les unités de l'économie sociale et solidaire partagent des valeurs et des principes, un passé commun et, parfois, les mêmes structures organisationnelles.** Dans de nombreux pays, ce sont les mêmes bouleversements économiques et sociaux qui ont donné naissance aux organisations de travailleurs et aux

²⁴⁸ Utting, *Public policies for social and solidarity economy: Assessing progress in seven countries* (Centre international de formation de l'OIT, 2017).

²⁴⁹ BIT, *Mapping the Social and Solidarity Economy Landscape in Asia: Towards an Enabling Policy Environment*, ILO brief: Strengthening Social and Solidarity Economy Policy in Asia, 2022.

²⁵⁰ Marguerite Mendell et Béatrice Alain, «Enabling the Social and Solidarity Economy through the Co-Construction of Public Policy», *Social and Solidarity Economy – Beyond the Fringe* (Zed Books: Londres, 2015), 166-182.

²⁵¹ Mendell et Alain.

coopératives. Pour ce qui touche à l'économie sociale et solidaire, les organisations de travailleurs ont pour priorité la promotion et la défense des droits et des intérêts des travailleurs de ce secteur. Il leur arrive également de collaborer avec les acteurs de l'ESS pour fournir des biens et des services à leurs membres et pour se rapprocher des travailleurs et des producteurs qui ne sont pas forcément membres. Parfois, des activités syndicales et des activités ayant trait à l'économie sociale et solidaire sont menées au sein d'une même structure. Ainsi, en Inde, la SEWA se présente comme étant au croisement d'un mouvement de travailleurs, d'un mouvement coopératif et d'un mouvement de femmes²⁵². Issue de la branche féminine de l'association des travailleurs de l'industrie textile, puis enregistrée en tant que syndicat, elle s'attache, par l'intermédiaire de ce dernier, à promouvoir les droits de ses membres travaillant dans l'économie rurale ou l'économie informelle et, par l'intermédiaire de coopératives et autres entreprises sociales collectives, à améliorer leurs moyens d'existence²⁵³. D'autres fois, des unités relevant initialement de l'économie sociale et solidaire évoluent ensuite pour devenir de véritables syndicats. Par exemple, en Jamaïque, où 16 pour cent des femmes actives sont employées comme travailleuses domestiques, l'Association des travailleurs domestiques de Jamaïque a été créée pour former ses membres à la gestion ménagère, à la négociation et à la résolution des conflits. L'association a été enregistrée comme syndicat en 2013. Aujourd'hui, forte de plus de 1 600 membres, elle représente les travailleurs domestiques au sein de la Commission consultative sur le salaire minimum²⁵⁴.

117. Des organisations de travailleurs créent parfois, au bénéfice de leurs membres, des unités de l'économie sociale et solidaire dans les domaines du commerce de détail, du logement abordable, de la finance à petite échelle, des mutuelles d'assurance, de l'éducation et de la formation ainsi que de la préservation de l'emploi:

- Au Brésil, la Centrale de coopératives et d'entreprises solidaires UNISOL regroupe des associations, des coopératives et d'autres unités de l'économie sociale et solidaire, avec la participation active d'un syndicat national, la Centrale unitaire des travailleurs (CUT). Elle apporte un appui aux unités de l'ESS rassemblant des travailleurs du secteur informel du ramassage et du recyclage de déchets ainsi que d'autres secteurs. Elle donne des conseils concernant les opérations de rachat par les travailleurs et la création de coopératives sociales. La CUT contribue au dialogue institutionnel et apporte un appui technique.
- Au Canada, dans la province du Québec, la législation autorise les travailleurs à acquérir collectivement, par l'entremise d'une coopérative, des parts de l'entreprise dans laquelle ils travaillent et à participer à sa gouvernance. Le Québec compte plus de 50 coopératives de travail associé, créées pour reprendre une entreprise en proie à des difficultés ou dont le dirigeant est parti à la retraite. Ainsi, en 2007, les 13 employés d'une station de radio en difficulté ont formé, avec le soutien de leur syndicat, une coopérative de travailleurs afin de racheter progressivement les parts de l'entreprise jusqu'à en devenir propriétaire à 100 pour cent²⁵⁵.
- En Colombie, l'Union des travailleurs domestiques UTRASD a créé une entreprise sociale de services de nettoyage et de soin à la personne, cette structure détenue par les travailleurs se démarquant des intermédiaires existants²⁵⁶. Elle a formé plus de 300 travailleurs domestiques et du soin, améliorant ainsi leurs compétences professionnelles, leur connaissance des droits

²⁵² SEWA, «Introduction».

²⁵³ BIT, *Advancing cooperation among women workers*, 2018.

²⁵⁴ BIT, «Coopérer pour sortir de l'isolement: Les coopératives de travailleurs domestiques» (note de synthèse), 2014.

²⁵⁵ BIT, *Job preservation through worker cooperatives: An overview of international experiences and strategies*, 2014.

²⁵⁶ BIT, *Organizing workers in the informal economy of selected African and Latin American countries: The potential of trade union, cooperative and social and solidarity economy partnerships*, note de synthèse, à paraître.

au travail et leur estime de soi. Par ailleurs, elle a organisé une campagne promotionnelle pour aider l'entreprise à créer une base de clients et à obtenir de nouveaux contrats.

- En Eswatini, la coopérative de crédit la plus importante en nombre de membres et en volume d'épargne a été créée par le puissant syndicat national d'enseignants ²⁵⁷.
- En Inde, un groupe de femmes issues de populations tribales du Jharkhand a fondé un collectif de travailleuses domestiques, Nirmala Niketan, qui bénéficie du soutien du Comité chargé de la campagne nationale en faveur des travailleurs du secteur non organisé et de ses partenaires ²⁵⁸.
- En Italie, la reprise d'entreprises par les travailleurs, facilitée par un droit des coopératives, un droit des sociétés et un droit du travail très développés sur ces questions et par un environnement propice, s'appuie sur une structure de financement reposant sur la collaboration entre les organisations de travailleurs, l'État et le mouvement coopératif ²⁵⁹.
- Au Japon, dans les années cinquante, les syndicats ont créé plusieurs organisations d'action sociale au bénéfice des travailleurs, comme des coopératives de consommateurs, des banques ²⁶⁰, des coopératives d'assurance et des associations gestionnaires de logements, qui sont toujours en activité aujourd'hui ²⁶¹.
- Au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, un groupe de syndicalistes, de coopérateurs, d'éducateurs et d'universitaires a créé le modèle des «coopératives syndicales», des coopératives détenues et dirigées par les travailleurs qu'elles emploient et qui intègrent officiellement un syndicat dans leur structure de gouvernance ²⁶².

118. Les partenariats entre les organisations de travailleurs et les acteurs de l'économie sociale et solidaire dans l'économie informelle ont fait la preuve de leur valeur ajoutée aux niveaux local, intermédiaire et global. Ces partenariats peuvent concerner aussi bien la fourniture d'un appui et de services individuels (niveau local) que la construction d'une identité commune et l'acquisition de connaissances collectives, ou encore un engagement pour une propriété partagée et un appui mutuel (niveau intermédiaire). S'inscrivant souvent dans des mouvements plus larges en faveur des droits et de la justice sociale, nombre d'unités de l'économie sociale et solidaire mettent en place des alliances stratégiques visant à renforcer le pouvoir, la visibilité et l'influence des travailleurs et mènent des activités de sensibilisation et de dialogue aux échelons local, national ou mondial, ce qui a pour effet de faire avancer les droits et la protection des travailleurs (niveau global). Lors de son congrès de 2011, l'Organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale (CSI-Afrique) a adopté une résolution relative à la promotion de l'organisation de l'économie informelle et d'une économie solidaire au service d'un meilleur développement de l'Afrique dans laquelle elle a souligné l'importance de la coopération entre l'ESS et les syndicats pour l'organisation de l'économie informelle ²⁶³. Au Togo, la Mutuelle de protection sociale des travailleurs du secteur informel (MUPROSI), régime d'assurance mutualiste qui couvre les soins de santé primaires de ses adhérents, a été créée en 2005 par un

²⁵⁷ SNAT CO-OP, «We're SNAT Co-op: The answer to a teacher's financial needs».

²⁵⁸ Nirmala Niketan.

²⁵⁹ EURICSE, *The Italian road to recuperating enterprises and the Legge Marcora framework*, 2017.

²⁶⁰ Akira Kurimoto et Takashi Koseki, *Rokin Banks: 70 years of efforts to build an inclusive society in Japan through enhancing workers' access to finance*, Social Finance Working Paper n° 76 (BIT, 2019).

²⁶¹ Akira Kurimoto, «Cooperatives and Trade Unions: From occasional partners to builders of a solidarity-based society», dans *Cooperatives and the World of Work*, Roelants et coll. (dir. de publication) (Routledge: Londres, 2019), chapitre 9.

²⁶² Alex Bird et coll., *A Manifesto for Decent Work* (Union Co-ops UK, 2020).

²⁶³ Conseil LO/FTF, *Paving the way for formalisation of the informal economy: Experiences and Perspectives from ITUC-Africa and Trade Unions across Africa*, 2015.

syndicat et bénéficie du soutien de la Fédération des travailleurs du bois et de la construction du Togo (FTBC-Togo). Cette association à caractère social et à but non lucratif est fondée sur l'entraide et la solidarité de ses 1 231 membres directs – dont 42 pour cent de femmes – et compte 4 269 bénéficiaires (personnes à charge des membres) ²⁶⁴.

- 119. Les organisations de travailleurs nouent parfois des alliances avec les unités de l'économie sociale et solidaire pour atteindre des objectifs communs.** Dans la province canadienne du Québec, la collaboration de longue date entre syndicats et unités de l'ESS a fait grossir les rangs des deux mouvements ²⁶⁵. Au Ghana, en 2003, lors des négociations sur la nouvelle loi relative au travail, le Congrès des syndicats du Ghana est parvenu à faire en sorte que la loi couvre tous les travailleurs, et non pas uniquement les salariés, et protège également les travailleurs occasionnels et temporaires. La même année, il a réussi à négocier un régime d'assurance-maladie couvrant tant les travailleurs formels que les travailleurs informels ²⁶⁶. Le Syndicat général des travailleurs agricoles du Ghana a créé une branche chargée d'organiser les petits exploitants agricoles et de faciliter leur adhésion à un régime national de protection sociale. Au niveau international, les syndicats, les organisations de l'économie informelle et les groupes de la société civile forment parfois des coalitions autour d'un objectif commun, par exemple pour mener des campagnes visant à faire ratifier et appliquer des normes internationales du travail, comme la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, et la convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019.

Organisations d'employeurs

- 120. Les unités et les structures verticales de l'économie sociale et solidaire rejoignent parfois des organisations d'employeurs.** Ainsi, en Espagne, la chaîne de supermarchés Eroski, qui fait partie du groupe de coopératives Mondragon, est membre de l'Association nationale des entreprises de la grande distribution (ANGED), elle-même affiliée à EuroCommerce, une organisation d'employeurs paneuropéenne. De même, la fédération des coopératives de détaillants Suomen Osuuskappojen Keskuskunta, en Finlande, et le Co-operative Group, au Royaume-Uni, sont membres des organisations de détaillants finlandaise et britannique, lesquelles sont affiliées à EuroCommerce. En Suisse, deux coopératives de consommateurs (Coop et Migros) ont rejoint l'Union patronale suisse en 2014 par l'intermédiaire de l'association sectorielle des commerces de détail.
- 121. Les organisations d'employeurs peuvent créer des instances de discussion et proposer leurs services aux unités de l'économie sociale et solidaire ainsi qu'à leurs structures verticales et horizontales.** Par exemple, au Sénégal, le Conseil national du patronat (CNP) a créé une nouvelle commission chargée des questions relatives au genre, à la mixité professionnelle et à l'économie sociale et solidaire, afin de renforcer son offre, sa force de négociation et sa capacité à défendre les intérêts de ses membres. En 2019, lors d'un salon sur l'économie sociale et solidaire organisé dans le cadre d'une initiative intergouvernementale, les organisations d'employeurs du Sénégal et du Maroc ont conjugué leurs efforts pour proposer un nouveau modèle d'entrepreneuriat inclusif. Le salon avait pour but de promouvoir l'économie sociale et solidaire

²⁶⁴ WIEGO, *Rendre possible la protection sociale dans l'économie informelle: les enseignements de trois régimes dirigés par des travailleuse·eur·s au Nigéria, en Ouganda et au Togo*, rapport de synthèse pour le projet de recherche intitulé «Nouvelles formes d'assurance sociale pour l'inclusion économique des femmes et des jeunes travailleuse·eur·s de l'informel», 2021.

²⁶⁵ Yvon Poirier, «Labour unions and the Solidarity Economy: The Quebec experience», dans *Solidarity Economy I: Building Alternatives for the People and the Planet*, Emily Kawano et coll. (dir. de publication) (Center for Popular Economics: Amherst MA, États-Unis d'Amérique, 2010).

²⁶⁶ Christine Bonner et Dave Spooner, «Organizing in the Informal Economy: A Challenge for Trade Unions», *International Politics and Society*, IPG 2/2011 (2011): 87-105.

grâce à des activités coordonnées et d'accroître la visibilité des biens et des services dérivés de l'ESS d'un bout à l'autre des chaînes d'approvisionnement.

- 122. Les unités de l'économie sociale et solidaire peuvent aussi mettre en place leurs propres organisations d'employeurs.** On peut ainsi citer plusieurs exemples de structures verticales de l'ESS qui sont des organisations d'employeurs. En Australie, le Conseil des entreprises coopératives et mutualistes, créé en 2012, réunit des coopératives, des mutuelles et les coopératives de crédit pour stimuler l'innovation et nouer des relations commerciales au service d'une économie plus inclusive, prospère et durable. De même, l'association Coopératives et mutuelles Canada, qui est dirigée par ses membres, contribue au développement et à la promotion des 7 000 petites, moyennes et grandes coopératives et mutuelles que compte le Canada. Il convient de noter que les organisations d'employeurs partagent un certain nombre de valeurs et de principes avec l'économie sociale et solidaire. Elles sont ainsi de plus en plus nombreuses à tenir compte notamment de la question des entreprises et des droits de l'homme ou de l'égalité des genres dans leur programme. C'est le cas de la Fédération allemande des groupements de coopératives commerciales (ZGV), de la Confédération espagnole des employeurs de l'économie sociale (CEPES), de l'Association suédoise des dirigeants de coopératives (Fremia) et de l'Alliance des coopératives du Viet Nam, deuxième organisation d'employeurs du pays derrière la Chambre de commerce et d'industrie.
- 123. Les structures verticales et horizontales de l'économie sociale et solidaire peuvent être représentées dans les instances internationales de dialogue aux côtés d'autres organisations d'employeurs.** Ces dernières années, les représentants de plusieurs organisations nationales de coopératives ont participé à divers groupes de travail dans le cadre du Business 20 (B20), le forum de dialogue qui réunit les dirigeants économiques des pays membres du G20 afin de promouvoir le rôle essentiel du secteur privé en tant que moteur d'une croissance forte, durable et équilibrée.

► Chapitre 4. Action menée par le Bureau dans le domaine de l'économie sociale et solidaire

124. Le présent chapitre porte sur l'action menée par le Bureau dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Il retrace le contexte historique et décrit les programmes en cours, la politique et les partenariats en matière de coopération pour le développement et les activités de renforcement des capacités ayant trait à l'économie sociale et solidaire.

Contexte historique

125. L'Unité des coopératives du BIT, qui est en charge des activités ayant trait à l'économie sociale et solidaire, a été créée en 1920 par une décision unanime du Conseil d'administration à sa troisième session. Depuis, le champ d'action de l'unité, sa taille, son nom et sa place au sein de l'Organisation ont été adaptés pour répondre à l'évolution des circonstances et des approches. L'unité compte actuellement trois postes de la catégorie des services organiques financés par le budget ordinaire (un poste de grade P5 et deux de grade P4), un quatrième poste relevant du budget ordinaire ayant été réaffecté à une autre unité en 2016. La référence aux coopératives ou à la coopération dans le nom de l'unité est toutefois restée une constante ²⁶⁷. La mission initiale de l'unité était de mener des travaux de recherche et de fournir des informations et des services de conseil juridique au sujet des coopératives. Dans les années soixante, époque à laquelle de nombreux pays en développement ont acquis leur indépendance, elle a lancé un ambitieux programme de coopération pour le développement. Celui-ci, appuyé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des donateurs bilatéraux, a été de la fin des années soixante aux années quatre-vingt le troisième plus important programme du Bureau financé par des ressources extrabudgétaires ²⁶⁸. Dans les années quatre-vingt-dix, le rôle de l'État en matière de développement socio-économique évoluant en faveur des entreprises privées à but lucratif, les ressources affectées au développement des coopératives ont fortement baissé. La recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, 2002, a suscité un intérêt renouvelé pour les coopératives en tant qu'agents œuvrant à la réduction de la pauvreté et au développement. L'expression «économie sociale» est apparue dans les documents du BIT dès 1922 ²⁶⁹ et y est depuis régulièrement utilisée. Depuis l'adoption de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable en 2008, les mandats de l'Organisation se tournent de plus en plus vers le Bureau en quête d'une assistance et de conseils relatifs à l'économie sociale et solidaire. Avant cela, l'OIT faisait déjà la promotion d'un large éventail d'unités de l'économie sociale et solidaire, même si elle ne les qualifiait pas comme telles.

126. Au fil des ans, le BIT a conçu et mis en œuvre plusieurs initiatives avec ou par l'intermédiaire des unités de l'économie sociale et solidaire, comme:

- Le programme d'appui associatif et coopératif aux initiatives de développement à la base (ACOPAM), mis en œuvre de 1978 à 1999 dans le but de renforcer l'autonomie des exploitants

²⁶⁷ BIT, «What is in a name? Changes to the Designation of COOP Unit at the ILO across the century».

²⁶⁸ En 1969, alors que l'OIT célébrait son 50^e anniversaire, le programme employait plus de 120 experts internationaux et opérait dans près de 70 pays.

²⁶⁹ BIT, *Procès-verbaux de la 11^e session du Conseil d'administration du Bureau international du Travail*, 1922.

agricoles sahéliens ainsi que la sécurité alimentaire en consolidant les capacités des organisations communautaires locales au moyen de projets de banques de céréales, d'irrigation à petite échelle, de services de microfinancement destiné aux femmes, de gestion foncière et de commercialisation du coton.

- Le projet sous-régional COOPTRADE, mis en œuvre de 1982 à 1984 dans 12 pays d'Asie dans le but d'aider des coopératives nationales à nouer des relations commerciales avec des coopératives de pays industrialisés et de pays en développement.
- Le Programme interrégional d'appui aux populations indigènes et tribales par le développement d'organisations de type coopératif et associatif (INDISCO), qui a, entre 1993 et 2007, contribué au maintien du patrimoine culturel des peuples autochtones et tribaux, au renforcement de leurs capacités de création de revenus et à la protection de leurs ressources naturelles par l'entremise de coopératives et autres organismes d'entraide.
- Le programme Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté (STEP), qui, entre 1998 et 2013, a eu pour but d'élargir la couverture d'assurance-maladie à des groupes de population non protégés, notamment aux personnes travaillant dans l'économie informelle, par l'intermédiaire de mutuelles et de régimes d'assurance-maladie communautaires.
- L'initiative Réduction de la pauvreté parmi les travailleurs sans protection de l'économie informelle par le biais d'une collaboration entre syndicats et coopératives (SYNDICOOP), menée de 2002 à 2006 pour créer des synergies entre les mouvements coopératif et syndical afin d'apporter un appui à des unités de l'économie sociale et solidaire composées de travailleurs informels en Afrique.
- Le programme Cooperative Facility for Africa (CoopAfrica), déployé de 2007 à 2011 dans neuf pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe afin d'aider les coopératives à améliorer leur gouvernance et à gagner en efficacité et en performance.

127. Au cours des cinquante dernières années, l'approche de l'OIT en matière de promotion des coopératives a évolué en même temps que les priorités des mandants. Jusqu'à la fin des années quatre-vingt, les coopératives étaient considérées comme des acteurs essentiels du développement, et de nombreuses initiatives du BIT visaient donc à établir directement ce type de structures dans les pays en développement. Puis, pendant les quinze années qui ont suivi, le Bureau s'est plutôt attaché à mettre en place des conditions propices au développement des coopératives, travaillant principalement aux niveaux intermédiaire ou global, dans le cadre de programmes interrégionaux de plus grande envergure. En l'espace de vingt ans – depuis l'adoption de la recommandation n° 193 – les coopératives et, plus largement, les unités de l'économie sociale et solidaire ont acquis une reconnaissance en tant que partenaires d'exécution, mais aussi en tant que formes d'organisation pouvant favoriser le travail décent et le développement durable.

128. Ces dix dernières années, le Bureau a répondu aux demandes des mandants dans le domaine de l'économie sociale et solidaire en mettant en œuvre un certain nombre de projets de coopération pour le développement, comme indiqué ci-après:

- En Algérie, de 2016 à 2018, le BIT a œuvré pour améliorer l'employabilité et l'intégration professionnelle des jeunes grâce à l'économie sociale et solidaire, en renforçant les capacités techniques des unités de l'ESS et en leur fournissant une assistance technique et financière.
- En Italie, de 2018 à 2020, le Bureau a mis en œuvre le projet Dignità in Campo, dont le principal objectif était de prévenir l'émergence de nouvelles formes d'exploitation au travail dans le secteur agricole et de promouvoir de nouvelles pratiques dans l'économie sociale à travers des actions pilotes dans deux territoires.

- En 2019 et 2020, le BIT a participé à un projet visant à favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire dans le territoire palestinien occupé, en mettant l'accent sur l'élaboration d'un cadre juridique relatif aux coopératives et sur le renforcement du rôle joué par ces dernières dans la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de l'autonomisation économique des femmes.
- En Afrique du Sud, le Bureau a aidé les mandants à élaborer une politique sur l'économie sociale et solidaire ²⁷⁰.
- En Tunisie, l'appui apporté par le BIT aux mandants a notamment consisté à promouvoir un environnement favorable au développement de l'économie sociale et solidaire. Le premier projet mis en œuvre dans ce domaine, lancé en 2016, avait pour but d'appuyer l'élaboration d'une politique-cadre relative à cette économie ²⁷¹. Les projets qui ont été mis en place par la suite ont porté sur la promotion de l'emploi des jeunes et de l'entrepreneuriat des femmes des zones rurales au moyen de l'économie sociale et solidaire.

Programmes en cours

- 129. L'appui apporté par le Bureau aux mandants de l'OIT s'agissant de l'économie sociale et solidaire concerne plusieurs domaines, comme les services consultatifs juridiques et stratégiques, les travaux de recherche, les statistiques ou encore les activités de formation et de renforcement des capacités.** Depuis quelques années, le Bureau travaille avec les mandants d'Afrique du Sud, de Jordanie, de République-Unie de Tanzanie, de Sri Lanka, de Tunisie et du territoire palestinien occupé à la conception de politiques et de stratégies concernant les coopératives et l'économie sociale et solidaire dans son ensemble. Il contribue aussi à l'élaboration de politiques relatives à l'ESS ou à ses composantes, notamment les coopératives et les entreprises sociales, en Bulgarie, au Ghana, en Grèce, en République-Unie de Tanzanie, en Serbie et à la Trinité-et-Tobago. Dans le cadre des activités qu'il mène sur l'ESS, le Bureau suit une approche à trois volets, qui consiste à: montrer que les unités de l'économie sociale et solidaire offrent des solutions viables et responsables sur les plans économique, social et environnemental, propres à favoriser un avenir du travail centré sur l'humain; encourager l'intégration des priorités en matière de travail décent dans les structures verticales de l'économie sociale et solidaire et les institutions d'appui; veiller à ce que le potentiel de développement particulier de l'économie sociale et solidaire soit pris en compte dans les travaux d'analyse réalisés, les politiques mises en œuvre et l'action menée pour faire progresser le développement durable et le travail décent.
- 130. Si les activités du Bureau concernant l'économie sociale et solidaire varient du point de vue des groupes cibles ainsi que dans leurs modalités d'application, leur couverture géographique, leur durée et leur ampleur, elles ont souvent en commun de suivre une approche à plusieurs niveaux.** Dans le cadre de ses travaux relatifs à l'économie sociale et solidaire, le Bureau veille à consulter les mandants et à collaborer étroitement avec eux. Au niveau global, il cherche à instaurer des conditions, sur le plan des politiques ainsi que sur les plans législatif et institutionnel, qui soient favorables au développement de ce modèle économique. Au niveau intermédiaire, l'objectif est de mettre en place des institutions et des mécanismes d'appui à l'ESS et d'asseoir les institutions et mécanismes existants, notamment grâce au renforcement des capacités et à un meilleur accès au financement et aux marchés. Au niveau local, le Bureau

²⁷⁰ Le «projet d'élaboration d'une politique d'économie sociale en Afrique du Sud» (2017-2021) a été financé par le gouvernement de la Flandre et le ministère du Développement social de l'Afrique du Sud.

²⁷¹ Le projet de coopération pour le développement intitulé «Promotion des organisations et des mécanismes de l'économie sociale et solidaire (PROMESS)» a été mis en œuvre en Tunisie de 2016 à 2020 et financé par le gouvernement des Pays-Bas.

s'attache à soutenir et à consolider les unités de l'économie sociale et solidaire au plus près du terrain, dans l'intérêt des groupes de population souvent marginalisés ou exclus.

131. Pour intégrer les unités de l'économie sociale et solidaire dans ses programmes, le Bureau suit l'approche «Une seule OIT»:

- Le Bureau met actuellement en œuvre des projets de coopération pour le développement ayant trait à l'économie sociale et solidaire en Afrique, dans les États arabes ainsi qu'en Asie et dans le Pacifique. Ces projets sont financés par la Belgique (Flandre), le Canada, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la République de Corée et la Commission européenne ²⁷².
- Plusieurs projets et programmes sont menés auprès d'unités de l'économie sociale et solidaire, notamment de coopératives et d'organisations de producteurs. Ils ont notamment pour but: de soutenir le développement de l'économie locale (Sri Lanka); de promouvoir le travail décent dans le secteur agroalimentaire (Éthiopie et Maroc); de stimuler l'emploi des jeunes (Cambodge et République démocratique populaire lao); de faciliter la transition vers l'économie formelle (Sénégal). Certains projets du BIT visant à promouvoir la transition vers l'économie formelle prévoient la création d'unités de l'économie sociale et solidaire et un appui à ces unités ²⁷³.
- Plusieurs travaux de recherche ont permis de consolider la base de connaissances des mandants sur l'économie sociale et solidaire. De nombreux rapports et notes de synthèse analysent le rôle des unités de l'ESS dans la promotion du travail décent dans l'économie rurale, l'économie informelle, l'économie du soin et l'économie des plateformes numériques, l'autonomisation économique des femmes, l'avenir du travail, la réponse à la crise, le commerce et les chaînes d'approvisionnement, la protection de l'environnement et le développement durable, ou portent sur les statistiques des coopératives ²⁷⁴.
- Par ailleurs, le Bureau fournit un appui à des institutions de finance sociale, notamment à des fournisseurs de micro-assurance, dont certaines sont des unités de l'économie sociale et solidaire. Récemment, il a entrepris des travaux de recherche sur le rôle de la finance sociale dans le développement de l'économie sociale et solidaire.

132. Deux programmes actuellement mis en œuvre par le Bureau montrent de quelle façon ce dernier intègre les unités de l'économie sociale et solidaire dans ses programmes de coopération pour le développement en vue de faire progresser le travail décent conformément au mandat de l'OIT:

- Le programme PROSPECTS ²⁷⁵ – mis en œuvre en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, la Société financière internationale et la Banque mondiale dans plusieurs pays d'Afrique (Éthiopie, Ouganda et Soudan) et États arabes (Iraq, Jordanie et Liban) et financé par le gouvernement des Pays-Bas – prévoit des activités sur les coopératives visant à faciliter l'intégration des réfugiés sur le marché du travail en améliorant l'accès de ces derniers et des communautés hôtes aux moyens de subsistance.
- Financé par le gouvernement des Pays-Bas, le projet intitulé «Accélérer l'action pour l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement en Afrique» (ACCEL Africa) ²⁷⁶ vise principalement à éliminer le travail des enfants dans les chaînes

²⁷² BIT, «Projets sur les coopératives et l'économie sociale et solidaire».

²⁷³ BIT, «Projets sur l'économie informelle».

²⁷⁴ BIT, «Publications et outils sur les coopératives».

²⁷⁵ BIT, «Partnership for improving Prospects for host communities and forcibly displaced persons», 2019-2023.

²⁷⁶ BIT, «Accélérer l'action pour l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement en Afrique».

d'approvisionnement du cacao, du café, du coton, du thé et de l'or au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Égypte, au Malawi, au Mali, au Nigéria, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie. Il vise également à renforcer les coopératives et les autres organisations de producteurs et à mieux faire connaître leur rôle dans l'élimination du travail des enfants. Il met l'accent sur l'amélioration des mécanismes de gouvernance de ces structures, en particulier aux niveaux inférieurs des chaînes d'approvisionnement, et sur la création de moyens d'action leur permettant de réduire autant que possible leurs vulnérabilités socio-économiques.

133. À la suite de la pandémie de COVID-19, le Bureau a adapté ses activités pour répondre aux nouveaux besoins des mandants ayant trait à l'économie sociale et solidaire. Il a tenu compte des effets du COVID-19 dans ses travaux de recherche et ses évaluations des besoins pour mieux comprendre et satisfaire les attentes des mandants. Au travers de ses programmes en cours, le BIT apporte un appui financier et technique direct aux unités de l'économie sociale et solidaire frappées par la crise. Il a adapté ses méthodes de recherche, ses contenus pédagogiques et ses mécanismes d'exécution aux modalités de mise en œuvre imposées par la pandémie, privilégiant les entretiens téléphoniques, les visites d'étude virtuelles, l'apprentissage en ligne et les contenus multimédias. Au niveau mondial, le Bureau a recensé les bonnes pratiques adoptées par les unités de l'économie sociale et solidaire pour faire face à la crise, afin de guider les mandants dans l'élaboration de mesures d'intervention et de relèvement. En outre, il a contribué en tant qu'organisateur ou participant à de nombreux webinaires et activités de renforcement des capacités sur l'économie sociale et solidaire et le COVID-19.

Politique et partenariats en matière de coopération pour le développement

134. Plusieurs partenaires de développement de l'OIT considèrent l'économie sociale et solidaire comme un moyen de mettre en œuvre leur politique de développement et apportent un appui aux unités de l'ESS dans le cadre de projets de coopération pour le développement. Ainsi, le gouvernement du Canada soutient le développement des coopératives de crédit dans le monde entier. Dans son Plan d'action en faveur de l'économie sociale, la Commission européenne indique que l'aide publique et l'accès au financement et aux services financiers font partie de ses domaines d'action prioritaires pour la période 2021-2030²⁷⁷. Le gouvernement de l'Allemagne fournit une assistance à des coopératives agricoles et financières dans plusieurs pays d'Amérique latine et d'Afrique. Les unités de l'économie sociale et solidaire jouent un rôle important dans les projets de développement mis en œuvre par l'Agence nippone pour la coopération internationale. Depuis 2001, l'Agence des États-Unis pour le développement international a alloué environ 150 millions de dollars É.-U. à un programme mondial de développement des coopératives qui opère dans 35 pays²⁷⁸. Le ministère des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement du Royaume-Uni mène des activités de promotion des entreprises sociales dans de nombreux pays.

135. Au sein du système des Nations Unies, l'OIT est aux avant-postes de la promotion des coopératives et de l'économie sociale et solidaire dans son ensemble. Elle est l'unique organisme des Nations Unies doté d'une unité exclusivement chargée des questions liées à l'ESS, à savoir l'Unité des coopératives. Si aucun autre organisme du système ne dispose d'une telle unité, l'économie sociale et solidaire joue néanmoins souvent un rôle essentiel dans les projets

²⁷⁷ Commission européenne, *Construire une économie au service des personnes: plan d'action pour l'économie*, 2021.

²⁷⁸ Agence des États-Unis pour le développement international, «*Cooperative Development Program*».

mis en œuvre par les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, en particulier ceux qui opèrent au niveau national, comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole, le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le HCR, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Programme alimentaire mondial (PAM). La collaboration et la coopération de ces organismes au sein des équipes de pays des Nations Unies peuvent utilement s'appuyer sur la complémentarité de leurs différents domaines de spécialité et contribuer à accélérer la promotion de l'économie sociale et solidaire. Par le passé, l'OIT, la FAO, le PNUD, l'ONUDI et le PAM ont su tirer parti efficacement de telles synergies. Au niveau mondial, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU établit des politiques de développement reflétant le rôle des coopératives, organise des réunions de groupes d'experts sur la question et élabore le rapport biennal du Secrétaire général sur le rôle des coopératives dans le développement social et économique, conformément à la résolution pertinente de l'Assemblée générale ²⁷⁹. L'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) mène des travaux de recherche et d'analyse stratégique interdisciplinaires sur l'économie sociale et solidaire et sa contribution au développement durable ²⁸⁰. Le Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire (UNTFSSSE), co-fondé par l'OIT en 2013, s'est réuni une quarantaine de fois depuis sa création. Piloté par l'OIT depuis 2017, il facilite les interactions entre les organismes des Nations Unies, les organisations internationales et régionales de l'économie sociale et solidaire et les instituts de recherche.

- 136. Le Bureau a noué des partenariats bilatéraux et conclu des mémorandums d'accord avec un large éventail de structures verticales internationales de l'économie sociale et solidaire,** notamment avec l'Association coopérative internationale (ACI) et le Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (CIRIEC). Le Bureau a aussi établi des partenariats avec le Forum mondial de l'économie sociale, le Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale solidaire (RIPESS), le Groupe d'experts de la Commission sur l'entrepreneuriat social (GECES), Cités et gouvernements locaux unis et Femmes dans l'emploi informel: Globalisation et Organisation (WIEGO). Grâce à ces partenariats, l'OIT dispose de contacts opérationnels avec des structures coopératives nationales et sectorielles, des organisations basées sur l'affiliation et des institutions regroupant des structures de l'économie sociale et solidaire dans le monde entier.
- 137. Le Bureau collabore avec des instituts de recherche spécialisés dans l'économie sociale et solidaire en vue de faire progresser les connaissances dans des domaines tels que les plateformes coopératives, l'innovation sociale et les entreprises appartenant aux travailleurs.** Des experts de ces institutions contribuent aux activités de recherche et d'apprentissage du Bureau. L'Institut européen de recherche sur les coopératives et les entreprises sociales (EURICSE), l'Institut de recherche sur le travail et la société de l'Université catholique de Louvain (HIVA) et le réseau international de recherche EMES figurent parmi les établissements avec lesquels collabore le BIT dans le cadre de ses recherches sur les coopératives, les entreprises sociales et l'économie sociale et solidaire. Par ailleurs, le Bureau conduit depuis longtemps des activités de recherche et de formation en partenariat avec des universités

²⁷⁹ ONU, Assemblée générale des Nations Unies, Résolution 56/114, *Rôle des coopératives dans le développement social*, A/RES/56/114 (2002).

²⁸⁰ Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, «*Économies alternatives porteuses de transformation*».

coopératives de premier cycle (Ouganda et Royaume-Uni) et de deuxième cycle (Kenya et République-Unie de Tanzanie).

- 138. Le Bureau soutient l'apprentissage interrégional sur l'économie sociale et solidaire au moyen de travaux de recherche, de plateformes en ligne, d'ateliers et de visites d'étude.** Depuis 2011, le BIT et l'Union japonaise des coopératives de consommateurs ont conjointement organisé dix visites d'étude dans le cadre desquelles des dirigeants de coopératives africaines ont pu se rendre au Japon, où ils ont eu l'occasion d'approfondir leur connaissance de certains secteurs, dont celui des services de santé et d'aide sociale et celui des énergies renouvelables, qui voient se développer un certain nombre d'unités de l'ESS ²⁸¹. D'autres visites de ce type ont été organisées en Italie dans le cadre de diverses académies du Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin) sur l'emploi rural, l'emploi des jeunes, l'égalité femmes-hommes ou encore l'économie sociale et solidaire, le but étant de mieux faire connaître les pratiques de l'économie sociale et solidaire dans divers secteurs, dont l'agrotourisme et le soin, ainsi que le rôle de cette économie pour l'intégration des migrants et des réfugiés. La question de l'économie sociale et solidaire est également abordée dans le cadre des travaux du Bureau sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire notamment, dans des recherches sur les liens entre l'ESS et ces types de coopération.

Renforcement des capacités

- 139. Au fil des ans, le Bureau a créé des outils, des contenus et des programmes de renforcement des capacités disponibles en plusieurs langues et les a adaptés en fonction des besoins** ²⁸², non seulement aux différents contextes nationaux, mais aussi à certains secteurs (comme l'industrie minière ou le secteur de la pêche) et groupes cibles (comme les jeunes défavorisés, les femmes des zones rurales, les peuples autochtones et les réfugiés). On peut notamment citer:
- le projet Matériel et techniques de formation pour la gestion des coopératives (MATCOM), premier module de formation mis en place par le Bureau en vue de renforcer les capacités des gérants de coopératives, déployé de 1978 à 1989;
 - les six publications sur l'économie sociale et solidaire élaborées depuis 2011 en coopération avec le Centre de Turin et plusieurs instituts de recherche en vue des académies sur l'économie sociale et solidaire organisées par le centre;
 - le module de formation My.COOP pour une meilleure gestion des coopératives agricoles, lancé en 2012 en partenariat avec le Centre de Turin, la FAO, Agriterra et d'autres instituts de formation de coopératives. Le Centre de Turin organise chaque année une formation virtuelle My.COOP dans plusieurs langues. En 2019, il a adapté le contenu de la formation pour en faire un module d'autoapprentissage sur smartphone (My.COOP Smart);
 - le programme de formation ApexFinCoop, élaboré dans le cadre d'un partenariat entre la FAO, l'OIT et le Centre de Turin et lancé en 2017 pour aider les associations de coopératives financières à élaborer et à mettre en œuvre des plans stratégiques efficaces au regard des coûts afin de pouvoir s'acquitter de leurs fonctions de manière efficace, à la satisfaction de leurs membres ²⁸³;

²⁸¹ BIT et Union japonaise des coopératives de consommateurs, *Cooperation among Cooperatives in Action between Japan and Africa: 10 Years of ILO/JCCU African Cooperative Leaders' Study Tour*, 2021.

²⁸² Les «outils de renforcement des capacités» élaborés par le Bureau sont disponibles dans les trois langues officielles de l'OIT, ainsi que dans d'autres langues sur demande des mandants.

²⁸³ FAO, OIT et Centre de Turin, «ApexFinCoop» (note d'information).

- l'outil Créez votre entreprise, conçu à l'intention des entrepreneurs sociaux en 2017 et transformé en 2021 en module d'autoapprentissage numérique;
- les outils Think.COOP et Start.COOP, déployés par le Bureau en 2018 pour mieux faire connaître le modèle de la coopérative et guider le processus de création de coopératives au moyen de l'apprentissage par les pairs et de méthodes actives d'apprentissage;
- un outil de sensibilisation à l'élimination du travail des enfants, lancé en 2021 à l'intention des coopératives. Cet outil, traduit en français et en espagnol, est utilisé en Afrique et dans les Amériques ²⁸⁴;
- un outil pratique concernant la sécurité et la santé au travail dans le cadre des coopératives agricoles et Manage.COOP, un module de formation visant à améliorer la gestion des coopératives, déployés par le Bureau au premier semestre de 2022 à l'intention des coopératives agricoles.

140. Le plan d'action pour la promotion des entreprises et organisations de l'économie sociale en Afrique, adopté lors d'une conférence régionale de l'OIT sur l'économie sociale et solidaire tenue à Johannesburg en 2009, appelle le Bureau à renforcer la capacité des mandants de l'Organisation et des autres parties prenantes à promouvoir l'économie sociale et solidaire ²⁸⁵. Depuis, 12 éditions de l'académie de l'OIT sur l'économie sociale et solidaire ont été organisées par le Centre de Turin ²⁸⁶. En tout, 517 femmes et 569 hommes ont participé aux 11 premières éditions, dont 65 représentants de travailleurs, 28 représentants d'employeurs et 67 agents de ministères du travail. La 12^e édition, organisée en ligne en novembre 2021, a rassemblé 141 femmes et 166 hommes de 83 pays ²⁸⁷.

141. Les ressources humaines et financières allouées à l'économie sociale et solidaire sont limitées, ce qui crée des difficultés. Une évaluation indépendante de haut niveau de la stratégie et des mesures adoptées par l'OIT pour promouvoir les entreprises durables pendant la période 2014-2019 fait mention de préoccupations selon lesquelles les travaux du Bureau concernant la promotion des coopératives et de l'économie sociale et solidaire n'ont pas bénéficié de l'appui et des ressources qu'ils méritaient, malgré l'intérêt croissant suscité par cette question au niveau international. Le rapport d'évaluation souligne en outre qu'il est nécessaire de tenir compte, lorsque des décisions en matière de ressources sont prises, du fait qu'une large part des activités du Bureau ont trait à d'autres produits du programme et budget ²⁸⁸. Afin d'aider les mandants de l'OIT à mieux se familiariser avec les activités menées par le Bureau concernant les unités de l'économie sociale et solidaire, un outil d'autoapprentissage en ligne axé en particulier sur les coopératives a été mis en place en partenariat avec le Centre de Turin.

²⁸⁴ BIT, *The role of cooperatives in eliminating child labour: A facilitator guide to train field trainers*, 2021, et *The role of cooperatives in eliminating child labour: A facilitator guide to train management, staff and members of agricultural cooperatives*, 2021.

²⁸⁵ BIT, *Plan of action for the promotion of Social Economy Enterprises and Organizations in Africa*, Conférence régionale de l'OIT «The Social Economy – Africa's Response to the Global Crisis», 2009.

²⁸⁶ Ces académies ont eu lieu à Turin (Italie) en 2010, à Montréal (Canada) en 2011, à Agadir (Maroc) en 2013, à Campinas (Brésil) en 2014, à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2015, à Puebla (Mexique) en 2015, à San José (Costa Rica) en 2016, à Séoul (République de Corée) en 2017, à Luxembourg en 2017, à Turin (Italie) en 2019, à Madrid (Espagne) en 2019 et à Lisbonne (Portugal) (format virtuel) en 2021.

²⁸⁷ La 12^e édition a porté sur le rôle de l'ESS dans une reprise centrée sur l'humain et la planète.

²⁸⁸ BIT, *High-level evaluation of ILO's strategy and action for promoting sustainable enterprises 2014–19*, 2020.

► Chapitre 5. Le travail décent et l'économie sociale et solidaire: difficultés, perspectives et pistes pour l'avenir

- 142. L'économie sociale et solidaire est l'un des piliers d'une société équilibrée et d'un avenir du travail centré sur l'humain.** Le respect des valeurs et principes de cette économie exige de placer les droits des travailleurs ainsi que les besoins, les aspirations et les droits de toutes les personnes au cœur des politiques et des pratiques entrepreneuriales. La promotion de l'économie sociale et solidaire sur de telles bases est conforme à l'impératif de justice sociale et à la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail (2019), qui préconise le développement de l'approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain. Les valeurs, principes et pratiques de l'ESS peuvent contribuer au développement de cette approche. Le présent chapitre contient une analyse des difficultés et des perspectives associées à l'économie sociale et solidaire et des pistes à explorer pour exploiter le potentiel de ce modèle économique et le mettre au service du travail décent et du développement durable afin de garantir à tous la dignité, l'épanouissement personnel et le partage équitable des avantages.
- 143. Si l'économie sociale et solidaire prend une ampleur croissante, les unités de cette économie ne restent pas moins aux prises avec des difficultés majeures, auxquelles elles ne sont toutefois pas les seules à être confrontées.** Les petites et moyennes entreprises (PME), par exemple, qu'elles relèvent ou non de l'économie sociale et solidaire, ont souvent du mal à accéder à l'information, aux moyens de financement, aux marchés, aux technologies, aux infrastructures et aux marchés publics. Souvent dotées de compétences techniques et de gestion insuffisantes et desservies par de faibles niveaux de productivité et de qualité, elles ne bénéficient en outre pas toujours d'un soutien suffisant dans le domaine de la recherche et du développement et peuvent être soumises à des formalités administratives inappropriées, inadaptées ou excessivement lourdes. Certaines difficultés sont cependant spécifiques aux unités de l'ESS. La nature très localisée de ces unités et la priorité qu'elles accordent aux besoins de leurs membres, de leurs travailleurs, de leurs utilisateurs et des communautés qu'elles servent peuvent faire obstacle à leur participation au débat politique national et international. Le renforcement des liens de l'économie sociale et solidaire avec d'autres entreprises publiques et privées pourrait éloigner les organisations et les entreprises de ce secteur de certaines valeurs et de certains objectifs qui sont au cœur de leur action²⁸⁹. Leur trop grande dépendance vis-à-vis des sources de financement extérieures peut aussi nuire à leur autonomie, à leur efficacité et à leur durabilité. Les unités de l'ESS peuvent certes se développer, mais elles peuvent aussi décider de ne pas recourir à des stratégies d'expansion qui risqueraient de porter atteinte à leurs valeurs et à leurs principes. Leurs systèmes de gouvernance peuvent également les rendre moins attrayantes aux yeux des prestataires de services financiers qui cherchent à maximiser les rendements. L'insuffisance des moyens d'enseignement et de formation concernant l'économie sociale et solidaire peut aussi constituer un obstacle au développement de ce modèle économique. Le manque de statistiques appropriées sur les unités de l'économie sociale et solidaire et sur l'impact que celles-ci produisent limite l'utilisation de ces unités en tant qu'objets d'analyse dans les domaines de la recherche, de l'élaboration des politiques et de la pratique.

²⁸⁹ UNTFSSSE, *Social and Solidarity Economy and the Challenge of Sustainable Development*, 2014.

144. Il faudrait mettre en place un environnement propice à l'économie sociale et solidaire avec la participation des organisations représentatives d'employeurs et de travailleurs et en concertation avec d'autres organisations pertinentes et représentatives des acteurs concernés. L'avenir de ce modèle économique dans un monde du travail en mutation dépend de l'action concertée des gouvernements, des partenaires sociaux, des structures de gouvernance verticales et horizontales de l'économie sociale et solidaire et d'autres partenaires de développement. Les organisations d'employeurs et de travailleurs engagées en faveur d'un avenir du travail centré sur l'humain peuvent promouvoir l'ESS en l'intégrant parmi les options proposées dans leurs stratégies. Les organisations d'employeurs pourraient envisager, le cas échéant, d'accueillir dans leurs rangs les unités de l'économie sociale et solidaire qui le souhaitent, et leur fournir des services de soutien appropriés aux mêmes conditions que celles dont bénéficient leurs autres membres. Les organisations de travailleurs pourraient fournir des conseils et une assistance aux travailleurs de l'ESS en vue de leur affiliation à un syndicat et aider leurs membres à créer des unités sur le modèle de l'économie sociale et solidaire, le cas échéant. Les unités de l'économie sociale et solidaire et leurs structures verticales et horizontales pourraient engager un dialogue dynamique avec les organisations d'employeurs et de travailleurs et les organisations gouvernementales et non gouvernementales concernées en vue de créer un environnement propice au développement de l'économie sociale et solidaire.

Promotion d'un environnement propice à l'économie sociale et solidaire

145. L'instauration de conditions favorables aux entreprises durables dans le domaine de l'économie sociale et solidaire est essentielle pour la création d'un environnement propice aux entreprises durables en général. Pour être durable, toute entreprise doit être économiquement viable. Un environnement propice à la durabilité des entreprises de l'économie sociale et solidaire suppose l'existence d'un cadre juridique et politique qui soit favorable à ce modèle économique et conforme à ses valeurs et ses principes. Parmi ces valeurs et principes, l'obligation d'avoir une finalité sociale ou d'être d'intérêt public et l'interdiction ou la limitation du partage des bénéfices sont compatibles avec un développement respectueux de la dignité humaine, de l'environnement et du travail décent. La poursuite de ces objectifs peut être combinée à la recherche légitime du profit dans les autres secteurs, de manière à promouvoir aussi la durabilité des entreprises à but lucratif. Ainsi, la mise en place d'un environnement propice à l'économie sociale et solidaire n'a pas nécessairement à être préjudiciable aux autres entreprises du secteur public et du secteur privé. En effet, les conditions propices au développement d'entreprises durables bénéficient aux entreprises de tout type ²⁹⁰.

146. Une caractéristique importante d'un environnement favorable est qu'il doit garantir aux unités de l'économie sociale et solidaire et aux autres entreprises des conditions de concurrence égales. La notion d'égalité des conditions de concurrence fait généralement référence à l'équité ou à l'égalité de traitement. Le principe de l'égalité de traitement ne signifie toutefois pas que toutes les entreprises doivent être soumises au même traitement, quelle que soit leur situation. Malgré des exceptions notables dans certains pays, la situation des unités de

²⁹⁰ Ces conditions sont les suivantes: paix et stabilité politique; bonne gouvernance; dialogue social; respect des droits humains universels; culture d'entreprise; politique macroéconomique saine et stable; commerce et intégration économique durable; environnement juridique et réglementaire propice; état de droit et protection des droits de propriété; concurrence loyale; accès aux services financiers; infrastructures matérielles; technologies de l'information et de la communication; éducation, formation et apprentissage tout au long de la vie; justice sociale et inclusion sociale; protection sociale adéquate; gestion responsable de l'environnement.

l'économie sociale et solidaire n'est généralement pas identique, ni même similaire, à celle des entreprises ayant vocation à maximiser leurs profits et à les partager sur la base du capital investi. Les premières exercent souvent leur activité dans un environnement politique et juridique défavorable et ne sont pas soumises aux mêmes conditions de concurrence²⁹¹. Par ailleurs, leur création, leur fonctionnement et leur développement sont souvent entravés par d'importants obstacles bureaucratiques et réglementaires. Les mesures reposant sur le postulat selon lequel le seul modèle d'entreprise viable est celui de l'entreprise publique ou privée ont également freiné le développement de l'économie sociale et solidaire. La conception tripartite de la notion d'égalité des conditions de concurrence que la rédaction de la recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, 2002, a fait émerger est applicable à l'économie sociale et solidaire dans son ensemble. Les gouvernements devraient établir un cadre politique et juridique favorable aux unités de l'économie sociale et solidaire qui soit à la fois compatible avec leur nature et leur fonction et guidé par leurs valeurs et leurs principes. Un environnement politique favorable doit permettre de mieux protéger les principes de l'économie sociale et solidaire, notamment son autonomie et son indépendance par rapport aux acteurs du secteur public et du secteur privé. En outre, les unités de l'économie sociale et solidaire devraient faire l'objet d'un traitement conforme à la législation et à la pratique nationales et non moins favorable que celui dont bénéficient les autres formes d'entreprises et d'organisations sociales.

- 147. L'adoption d'un droit de l'économie sociale et solidaire qui en reconnaisse expressément les valeurs et les principes constitue une base solide pour la promotion de cette forme d'économie.** La reconnaissance de l'ESS dans la Constitution de certains pays est également le signe d'un attachement fort à ce modèle. Pour ce qui est de l'élaboration d'un droit de l'économie sociale et solidaire, plusieurs choix s'imposent au législateur²⁹². Celui-ci doit en premier lieu déterminer à quel niveau normatif un texte sur le sujet pourrait être introduit. Adopté à un niveau élevé, un tel texte peut favoriser la cohérence de l'approche. Introduit à un niveau inférieur, il permet l'expérimentation avant la généralisation, mais peut également conduire à un développement asymétrique des législations relatives à l'économie sociale et solidaire. Le législateur doit en second lieu faire un choix entre différents types de lois: loi-cadre ou loi spéciale comportant des dispositions détaillées sur toutes les formes d'organisation de l'économie sociale et solidaire. La loi-cadre, qui peut synthétiser les principes énoncés dans la législation existante sur les différentes formes d'organisation de l'ESS, peut servir de base à un travail législatif ultérieur. Le législateur doit en troisième lieu déterminer la mesure dans laquelle la définition nationale de l'économie sociale et solidaire sera fondée sur des valeurs, des principes, des formes d'organisation ou des activités économiques, ou sur une combinaison de ces critères. Le législateur peut en quatrième lieu réfléchir à l'opportunité de mettre en place des mécanismes d'identification des unités de l'économie sociale et solidaire ou des formes d'organisation propres à cette économie.
- 148. La promotion de l'économie sociale et solidaire suppose également l'adoption et la mise en œuvre de politiques favorables qui soient conformes aux objectifs du travail décent et du développement durable.** Ces politiques pourraient notamment consister à:
- promouvoir l'emploi dans les unités de l'économie sociale et solidaire au moyen de politiques nationales intégrées en matière d'emploi et dans le domaine social, macroéconomique, fiscal et industriel;

²⁹¹ UNTFSSSE, *Social and Solidarity Economy and the Challenge of Sustainable Development*.

²⁹² David Hiez, *Guide pour la rédaction d'un droit de l'économie sociale et solidaire*, ESS Forum international, 2021.

- promouvoir l'enseignement des valeurs, principes et pratiques de l'économie sociale et solidaire à tous les niveaux appropriés des systèmes nationaux d'éducation et de formation et dans l'ensemble de la société;
- appliquer s'il y a lieu des mesures d'appui en faveur des activités des unités de l'économie sociale et solidaire qui contribuent à certains objectifs des politiques sociales et publiques tels que la promotion de l'emploi ou le soutien aux groupes ou régions défavorisés. Ces mesures d'appui pourraient inclure, entre autres et autant que possible, des avantages fiscaux, des prêts, des subventions, des facilités d'accès aux programmes de travaux publics et des dispositions spéciales en matière de marchés publics;
- faciliter l'accès des unités de l'économie sociale et solidaire aux marchés, notamment à des marchés publics socialement responsables et respectueux de l'environnement;
- pourvoir à la formation et à d'autres formes d'assistance afin d'améliorer le niveau de productivité et de compétitivité des unités de l'économie sociale et solidaire et la qualité des biens et services qu'elles produisent;
- faciliter l'accès des unités de l'économie sociale et solidaire à des services financiers adaptés à leurs besoins, notamment au moyen d'un cadre réglementaire propice à un secteur financier inclusif faisant une large place aux prestataires de services financiers relevant de l'économie sociale et solidaire;
- veiller à ce que des politiques visant à garantir une protection sociale universelle bénéficiant aux personnes relevant de l'économie sociale et solidaire, y compris les groupes défavorisés et les personnes ayant des besoins particuliers, soient appliquées et apportent un soutien aux unités de l'économie sociale et solidaire afin de faciliter l'accès des membres et des travailleurs de ces unités aux droits de protection sociale;
- promouvoir l'égalité de chances et de traitement pour tous les travailleurs de l'économie sociale et solidaire au regard des principes et droits fondamentaux au travail et de la protection conférée par la législation nationale du travail applicable, et faire en sorte que les unités de l'économie sociale et solidaire ne soient pas créées ou utilisées dans le but de contourner la législation du travail, en veillant à ce que celle-ci soit appliquée dans toutes les entreprises;
- encourager l'adoption de mesures qui promeuvent la santé et la sécurité au travail dans l'économie sociale et solidaire, compte tenu en particulier des difficultés que continue de soulever la pandémie de COVID-19 à cet égard;
- promouvoir l'égalité entre hommes et femmes au sein des unités de l'économie sociale et solidaire et dans le cadre de leurs activités, notamment en prenant des mesures concernant la protection de la maternité, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et la prévention et la protection contre la violence et le harcèlement fondés sur le genre;
- faciliter la transition des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle vers l'économie formelle en leur permettant de se regrouper au sein d'unités de l'économie sociale et solidaire relevant du secteur formel;
- associer, en qualité de partenaires de mise en œuvre, les unités de l'économie sociale et solidaire aux stratégies visant à promouvoir la paix, à prévenir les crises, à favoriser la reprise et à renforcer la résilience, notamment:
 - en aidant les unités de l'économie sociale et solidaire à contribuer à une transition numérique juste de sorte que les avantages en découlant bénéficient largement à la société, et en parant aux risques et difficultés liés à cette transition;
 - en aidant les unités de l'économie sociale et solidaire à contribuer à une transition juste vers la durabilité environnementale, y compris dans l'économie circulaire;

- o en favorisant la diffusion d'informations sur l'économie sociale et solidaire et en améliorant les statistiques nationales en la matière en vue de la formulation et de la mise en œuvre de politiques de développement durable.

Travaux futurs du Bureau dans le domaine de l'économie sociale et solidaire

149. Sur la base des conclusions de la discussion générale et en vue de renforcer la contribution de l'économie sociale et solidaire à la promotion du travail décent et du développement durable en partenariat avec les acteurs de cette économie, le Bureau pourrait prendre des mesures aux fins suivantes:

- tirer pleinement parti des possibilités offertes par l'économie sociale et solidaire afin de contribuer au travail décent et au développement durable, en intégrant les méthodes de l'économie sociale et solidaire à tous les projets, programmes et activités pertinents de l'OIT;
- favoriser la mise en place de conditions propices à l'économie sociale et solidaire au moyen de services de conseil stratégique et juridique, de travaux de recherche, d'activités de renforcement des capacités et de services financiers répondant aux besoins des mandants de l'OIT, notamment dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent;
- mieux intégrer l'économie sociale et solidaire dans les résultats, produits et indicateurs pertinents du programme et budget de l'OIT et réactiver le mécanisme de coordination de la promotion de l'économie sociale et solidaire à l'échelle du Bureau;
- mieux promouvoir l'économie sociale et solidaire en s'appuyant sur les projets de coopération pour le développement de l'OIT, notamment dans les domaines suivants: abolition du travail forcé et élimination du travail des enfants, intégration des personnes déplacées de force, autonomisation économique des femmes, insertion des personnes vulnérables, promotion de l'emploi des jeunes, extension de la protection sociale, transition vers l'économie formelle, réponse et résistance aux crises;
- mieux intégrer l'économie sociale et solidaire à l'action menée par l'OIT en vue d'une reprise centrée sur l'humain pour sortir de la crise du COVID-19, y compris en lien avec la promotion d'un programme porteur de changement en faveur de l'égalité hommes-femmes et de transitions environnementale et numérique justes;
- promouvoir la collecte et la compilation de données comparables et harmonisées sur l'économie sociale et solidaire, en s'appuyant sur les travaux statistiques relatifs aux coopératives, et travailler à l'élaboration de lignes directrices internationales concernant les statistiques sur l'économie sociale et solidaire;
- en collaboration avec le Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin), étendre la stratégie de développement des capacités du Bureau en matière d'économie sociale et solidaire et constituer un réseau mondial de développement des capacités dans ce domaine regroupant des instituts de recherche et des centres de formation spécialisés sur cette question;
- continuer à jouer au sein du système des Nations Unies un rôle de premier plan dans le domaine de l'économie sociale et solidaire pour faire progresser le travail décent et le développement durable, et intégrer la promotion du travail décent et de la justice sociale aux activités menées sur la question de l'économie sociale et solidaire, notamment par l'intermédiaire du Comité pour la promotion de l'action coopérative et du Groupe de travail des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire;
- collaborer avec les équipes de pays des Nations Unies à l'intégration de l'économie sociale et solidaire dans les activités de planification et de mise en œuvre à tous les niveaux;

- maintenir, renforcer et, si possible, élargir les partenariats avec les institutions des Nations Unies dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, les réseaux de l'économie sociale et solidaire et les centres de recherche travaillant sur cette question, en concertation et en collaboration étroites avec les mandants de l'OIT.

► Annexe

► Références à l'économie sociale et solidaire ou à ses différentes formes d'organisation dans les normes internationales du travail

Instrument	Rôle de l'économie sociale et solidaire ou de ses composantes
Conventions	
Convention (n° 82) sur la politique sociale (territoires non métropolitains), 1947	<p>Coopératives de producteurs et de consommateurs: réduction des coûts de production et de distribution pour accroître la capacité de production et améliorer le niveau de vie des producteurs agricoles (art. 8 e))</p> <p>Organisations coopératives de crédit: protection des salariés et des producteurs indépendants contre l'usure (art. 17 (2))</p>
Convention (n° 117) sur la politique sociale (objectifs et normes de base), 1962	<p>Coopératives de producteurs et de consommateurs: réduction des coûts de production et de distribution pour accroître la capacité de production et améliorer le niveau de vie des producteurs agricoles (art. 4 e))</p> <p>Organisations coopératives de crédit: protection des salariés et des producteurs indépendants contre l'usure (art. 13 (2))</p>
Convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988	Coopératives: création et promotion de toutes les formes d'emploi productif et librement choisi (préambule)
Recommandations	
Recommandation (n° 67) sur la garantie des moyens d'existence, 1944	Sociétés de secours mutuel: fourniture de prestations d'assurance complémentaire (paragr. 27 (2))
Recommandation (n° 99) sur l'adaptation et la réadaptation professionnelles des invalides, 1955	Coopératives ou autres organisations similaires: emploi de personnes handicapées (paragr. 31 d))
Recommandation (n° 100) sur la protection des travailleurs migrants (pays insuffisamment développés), 1955	<p>Élevages, viviers et jardins maraîchers organisés sur une base coopérative et magasins de détail gérés par des coopératives de travailleurs: fourniture de biens de consommation aux travailleurs migrants et à leurs familles à des prix raisonnables et en quantités suffisantes (paragr. 42 (1) et 43 a) et b))</p> <p>Organisations coopératives de crédit: protection des travailleurs migrants contre l'usure (paragr. 49 b))</p>

Instrument	Rôle de l'économie sociale et solidaire ou de ses composantes
Recommandation (n° 104) relative aux populations autochtones et tribales, 1957	<p>Systèmes coopératifs de crédit: contribution à l'élimination de l'endettement parmi les paysans (paragr. 7)</p> <p>Méthodes coopératives de production, d'approvisionnement et d'écoulement des marchandises: adaptation des méthodes modernes aux formes traditionnelles de propriété et d'utilisation communautaires de la terre et de l'outillage, ainsi qu'aux systèmes traditionnels de services communautaires et d'assistance mutuelle (paragr. 8)</p> <p>Coopératives: contribution à la promotion de l'artisanat et des industries rurales (paragr. 22 c))</p>
Recommandation (n° 115) sur le logement des travailleurs, 1961	<p>Coopératives de construction de logements: construction de logements pour les travailleurs et leur famille (paragr. 5 et 13 (2) b))</p> <p>Coopératives de logement, sociétés d'habitation et autres organismes similaires à but non lucratif: fourniture de logements aux travailleurs (paragr. 12 (1) et 14)</p> <p>Sociétés coopératives: financement et construction de logements de travailleurs (paragr. 17)</p>
Recommandation (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964	<p>Coopératives d'artisanat et de petite industrie: adaptation au progrès technique et à l'évolution des marchés, occupation de travailleurs sans avoir à dépendre de mesures de protection ou de privilèges spéciaux qui entraveraient l'expansion économique (paragr. 26 b))</p> <p>Coopératives de production et de commercialisation: développement de l'emploi productif dans le secteur rural (paragr. 27 (4))</p>
Recommandation (n° 126) sur la formation professionnelle des pêcheurs, 1966	Coopératives pour l'achat et l'utilisation en commun de bateaux de pêche: emploi d'élèves dans l'industrie de la pêche (paragr. 7 d))
Recommandation (n° 132) relative aux fermiers et métayers, 1968	<p>Institutions coopératives, telles que coopératives de production et de transformation de produits agricoles, coopératives de crédit, coopératives d'écoulement des produits et coopératives d'achat: accroître le bien-être des fermiers, des métayers et des catégories analogues de travailleurs agricoles (paragr. 21)</p> <p>Coopératives de crédit: systèmes de crédit coopératif à faible intérêt (paragr. 22 (3) a))</p>
Recommandation (n° 149) sur les organisations de travailleurs ruraux, 1975	Coopératives: permettre aux organisations de travailleurs ruraux de satisfaire directement les besoins de leurs membres tout en renforçant l'indépendance de ces organisations en les rendant économiquement viables (paragr. 16 d))

Instrument	Rôle de l'économie sociale et solidaire ou de ses composantes
Recommandation (n° 168) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983	<p>Coopératives créées et développées par et pour des personnes handicapées: offrir des possibilités de réadaptation professionnelle et d'emploi (paragr. 11 e) et f))</p> <p>Coopératives dans la petite industrie, l'agriculture, l'artisanat ou d'autres activités: réadaptation professionnelle dans les zones rurales (paragr. 21 d))</p>
Recommandation (n° 169) concernant la politique de l'emploi (dispositions complémentaires), 1984	<p>Coopératives de travailleurs: création d'emplois pour les jeunes et les groupes et personnes défavorisés (paragr. 16 i))</p> <p>Petites coopératives et associations: création de possibilités d'emploi, notamment pour les travailleurs rencontrant des difficultés particulières (paragr. 30)</p>
Recommandation (n° 184) sur le travail à domicile, 1996	Coopératives: organisation des travailleurs à domicile (paragr. 29 c))
Recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998	<p>Initiatives de type coopératif: mesures additionnelles relatives à la protection sociale (paragr. 7 (3) b))</p> <p>Associations de garantie mutuelle: accès des petites et moyennes entreprises au financement et au crédit dans des conditions satisfaisantes (paragr. 14 (3))</p> <p>Coopératives de production et de services: échange d'expériences et partage des ressources et des risques entre les petites et moyennes entreprises (paragr. 16 (3))</p>
Recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, 2002	<p>Coopératives: génération de revenus, création d'emplois décents et durables, éducation et formation, épargne et investissement, amélioration du bien-être social et économique, contribution au développement humain durable et création et développement d'un secteur bien particulier de l'économie, viable et dynamique, comprenant les coopératives, qui répond aux besoins sociaux et économiques de la collectivité (paragr. 4)</p> <p>Coopératives, mutuelles et autres organisations sociales et non gouvernementales: contribution à une société équilibrée (paragr. 6)</p>
Recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015	Coopératives et autres unités de l'économie sociale et solidaire: faciliter la transition vers l'économie formelle (paragr. 11 g))
Recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017	Coopératives et autres initiatives relevant de l'économie sociale: possibilités d'emploi, de travail décent et de création de revenus pour permettre le redressement et renforcer la résilience (paragr. 11 c))